



المملكة المغربية
وزارة الاتصال

Les Cahiers du Sahara Marocain

Numéro: **3**

Pour la libération de nos territoires spoliés

Sahara, Sebta, Mellilia les Iles Jaffarrines

1974 1975

Nouvelle édition

à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte

Novembre 2015

ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية

Les Cahiers du Sahara

Numéro: 3

Pour la libération de nos territoires spoliés

Sahara, Sebta, Mellilia les Iles Jaffarrines

1974 1975

Nouvelle édition

à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte

Novembre 2015



S.M. le Roi Hassan II Roi du Maroc

Avant-propos

L'Espagne s'ingénie, depuis quelque temps, à faire croire à une certaine opinion qu'elle résoudra le problème de sa présence au Sahara par le « dialogue » avec la population locale. La vérité est que le colonialisme espagnol a inventé cette fiction pour s'enfermer dans sa politique de refus du dialogue avec le Maroc.

Nos compatriotes du Sahara se réclament, chaque jour, avec plus de vigueur de leur Patrie Marocaine dont ils connaissent les efforts pour leur libération, efforts auxquels ils s'associent sur place à leur corps défendant. Rien ne les fera renoncer à l'appartenance à cette histoire commune à laquelle leurs familles, jusqu'à une époque récente, ont participé avec courage et fierté, dans un même élan de préservation de leur arabisme et leur foi musulmane. L'Espagne, elle-même, est consciente de leur attachement à ces valeurs et de la solidité des liens de toute sorte qui les ancrent à leur Patrie Marocaine.

La propagande espagnole, qu'elle émane de Madrid ou d'El Aïoune, répète les thèmes habituels développés par les officiers des Affaires Indigènes et dont l'échec, ailleurs, aurait pu leur en faire éviter les frais.

A la suite du discours royal du 8 Juillet 1974 et à la suite de l'action diplomatique entreprise par le Gouvernement de SA MAJESTE LE ROI sur le plan international, le Maroc a exprimé, avec une totale unanimité, autour de son Souverain, sa détermination à libérer son Sahara et ses frères Sahraouis. Cette

détermination puise sa vigueur dans notre droit incontestable qu'aucune occupation ne peut prescrire ; elle la puise aussi dans ce patriotisme qui a assuré au Royaume treize siècles d'indépendance dans l'intégrité, la gloire et la dignité.

Les discours royaux concernant nos territoires spoliés et que nous avons réunis dans cet ouvrage, de même que les documents historiques et les pièces du dossier de notre action diplomatique établissent nos droits légitimes et traduisent cette détermination nationale à remporter une fois encore, une victoire sur le colonialisme.

MINISTÈRE D'ETAT
CHARGÉ DE L'INFORMATION

Portraits historiques



Le Sultan Moulay Ismaïl, libérateur des présides, lutta avec succès pour l'intégrité territoriale nationale



Le Sultan Sidi Mohamed Ben Abdellah récupéra la ville d'El Jadida occupée par le Portugal. Entreprit le plus long siège de la ville de Melilia fin 1774 - début 1775



Le Roi Moulay Abderrahmane Ben Hicham désigna, en 1858, Cheikh Maâ El Ainine gouverneur du Sahara.



Le Roi Moulay Hassan 1^{er} effectua en 1882 et 1880 deux visites dans le Sous, à Oued Noun et à Sakiet El Hamra dans le but de mettre fin aux visées étrangères sur le Sahara.



Le Sultan Moulay Slimane, Sous son règne, l'Espagne envisageait la conquête de la région de Oued Noun et de Sakiet El Hamra.



Le Sultan Moulay Abdelaziz. Son représentant au Sahara, Maâ El Aïnine, lui rendit sept visites: quatre à Marrakech et trois à Fès.



Ce document historique montre l'arrivée du Cheikh Maâ ElAmine à Fès

Dates inoubliables

Nous dénonçons les manœuvres colonialistes



Dans les pays souverains, des parties entières de leurs territoires continuent à être occupées par les colonialistes. Souvent, ces derniers procèdent à la création d'Etats artificiels. Cette atteinte à l'intégrité territoriale de pays indépendants et membres des Nations Unies crée un climat d'irritation et de provocation et constitue de la part des pays colonialistes, une menace permanente pour la sécurité à la paix.

C'est ainsi qu'au Maroc, par exemple, les colonialistes espagnols continuent à occuper des régions entières au sud de notre territoire, Séguia El Hamra, Ifni, Rio de Oro, et maintiennent des enclaves et des bases dans le nord, à Ceuta et Melilia.

Nous dénonçons ces manœuvres des pays colonialistes qui n'ont pour but que de maintenir leur présence sous une forme nouvelle. Le Maroc n'est pas le seul pays à être victime de ces manœuvres

machiavéliques : d'autres pays, tels que l'Indonésie, l'Arabie Séoudite, le Yémen, l'Inde connaissent le même problème. Ils ont notre entière sympathie, et nous nous déclarons solidaires avec eux dans la lutte légitime qu'ils mènent pour assurer la sauvegarde et l'intégrité de leur territoire.

(Belgrade – 3 septembre 1961).

Nos villes spoliées réintégreront la mère patrie



La lutte impose la persévérance et la patience, et nous, Marocains, nous nous devons d'œuvrer dans ce sens jusqu'à la récupération de nos territoires spoliés.

En 1930, les fondateurs du mouvement nationaliste ne s'attendaient pas à la reconnaissance immédiate de l'indépendance du Maroc. Ce n'est que le 20 août 1953, quand S.M. Mohammed V a été victime de l'agression colonialiste, que nous avons entrevu la lueur de l'indépendance. Ce qui est important pour chaque citoyen marocain, homme de la rue, responsable, ministre ou roi, c'est d'œuvrer pour avoir la conscience tranquille. Notre action aura ainsi une résonance dans les cœurs de nos frères du Sahara qui luttent en même temps que Nous pour la victoire de la cause arabe et islamique. Au moment où Nous renouvelons notre solidarité avec le peuple algérien combattant, Nous saluons les combattants marocains du Sahara.

(Journée de la solidarité avec l'Algérie – 1er Novembre 1961).

Nous poursuivrons l'action de libération



En ce qui concerne nos relations avec l'Espagne, Nous avons envoyé à Madrid Notre représentant personnel et ministre des Affaires étrangères au cours du mois d'octobre dernier. Il a été l'objet, aussi bien de la part de Son Excellence le général Franco, chef de l'Etat espagnol, que de la part des autres responsables du gouvernement d'un accueil amical. L'amélioration de nos rapports a été aussi affirmée par la visite rendue au Maroc par le général Munos-Grandes, vice-président du gouvernement espagnol. Tous ces éléments constituent des pas encourageants vers le règlement des séquelles du passé, l'édification des rapports maroco-espagnols sur des bases nouvelles.

(Discours du Trône – 3 Mars 1963)

Si Sa Majesté Notre Père n'a ménagé aucun effort depuis l'indépendance pour l'évacuation des troupes étrangères, Nous avons, pour Notre part, poursuivi son action et inauguré Notre règne par l'annonce de l'évacuation totale. Néanmoins, le succès ne nous détournera pas de notre détermination de libérer toutes les parties spoliées de notre territoire. Et bien que le colonialisme poursuive ses entreprises contre les parties arrachées à notre patrie, entreprises visant à les soustraire à notre pays, ces manoeuvres n'entameront en rien Notre ferme volonté et celle de nos compatriotes habitant ces régions de poursuivre l'action en vue de les libérer.

(Discours du Trône – 2 Mars 1962)

Aucun Marocain digne de ce nom ne saurait évoquer Tarfaya sans que sa pensée ne s'étende au-delà des frontières artificielles pour scruter cette terre spoliée ou éprouver une certaine nostalgie à l'égard de nos sujets, les habitants du Sahara marocain.

Ils ne sont pourtant ni oubliés, ni négligés. Ils sont présents dans Notre cœur et dans Notre esprit.

Mais la politique que Nous avons choisie et la méthode adoptée ne sont pas en contradiction avec Notre ferme détermination de renouer avec Nos sujets qui habitent au Sahara.

(23 Mai 1972)



*S.M Hassan II Guide suprême, garant de la liberté
et de l'unité du territoire national.*

**LA LUTTE DU TRONE ALAOUITE
POUR LA LIBERATION DES
TERRITOIRES MAROCAINS
SPOLIES**

Lettre de Sa Majesté le Roi au Général Franco

Le 6 Juillet 1974, S.M. Hassan II adressait un avertissement solennel au gouvernement de Madrid.

Voici le texte de ce message :

« A Son Excellence Généralissimo Francisco Franco Bahamande, Chef de l'Etat espagnol.

« Excellence.

« L'entretien que M. Cortina, ministre des Affaires Etrangères a eu avec Notre ambassadeur auprès de Vous Nous laisse présager que l'Espagne est sur le point d'entreprendre une nouvelle politique au Sahara qu'elle administre.

« Nous ne pouvons vous cacher que si cela s'avérait exact, il s'en suivrait une détérioration de nos rapports, chose que Nous avons toujours évitée, vue Notre conviction qu'entre l'Espagne et le Maroc, les impératifs du voisinage, ainsi que les intérêts supérieurs qui nous sont communs devraient nous épargner les malentendus et les heurts.

« Toute action unilatérale entreprise par l'Espagne sur le territoire saharien ne manquerait pas de nous mettre dans l'obligation de préserver nos droits légitimes, Notre gouvernement et Nous-même nous réservant le droit d'agir en conséquence.

« Nous demeurons convaincu que Votre Excellence saura, encore une fois, de concert avec Notre Majesté, préserver l'amitié séculaire qui lie nos deux pays et qui constitue pour l'Espagne,

autant que pour le Maroc, un patrimoine digne d'être le garant de notre avenir commun.

« Nous vous prions d'agréer. Excellence, l'expression de Notre très haute considération.

« Fait au Palais Royal à Rabat, le Jeudi 3 jourmada II 1394 (4 juillet 1974) ».

Hassan II – ROI DU MAROC

8 Juillet 1974 à Fès (Fête de la jeunesse)

S.M le Roi : « pour le parachèvement de notre liberté et de notre intégrité territoriale ».

Mais tu n'es pas sans savoir, cher peuple, que toute œuvre entreprise à l'intérieur qui n'est pas parallèlement soutenue par une volonté farouche, et qui ne jouit pas du respect à l'extérieur ainsi que de la confiance en l'avenir, ne saurait durer.

Aussi, en raison de la gravité de la situation, Nous voudrions, Cher peuple et chers jeunes, placer cette année sous le signe du parachèvement de notre liberté et de notre intégrité territoriale. Tu sais, en effet, cher peuple, qu'au lendemain de notre indépendance, Nous avons signé avec le gouvernement espagnol, en date du 7 avril 1956, un accord aux termes duquel il s'engageait à reconnaître l'indépendance du Maroc et à lui garantir son intégrité territoriale.

Malheureusement, en dépit de nos multiples démarches et de l'attitude empreinte de souplesse, de bon sens et d'esprit pacifique dont a fait preuve le Maroc pour résoudre le problème, ce droit



de notre pays n'a pas été reconnu, de même que le Maroc n'a pas trouvé en face de lui un interlocuteur faisant preuve de la même bonne volonté.

Les consultations et les entretiens se sont poursuivis, malgré tout, au point qu'en 1966, à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de notre indépendance, Nous avons reçu le 2 mars de la même année et dans cette même ville de Fès, un important ministre espagnol qui venait justement représenter son gouvernement à ces festivités. Nous lui avons alors tenu textuellement les propos suivants :

« Nous vous demandons de restituer le territoire spolié et le Sahara que vous administrez. Mais comme Nous ne voulons pas rééditer des malentendus avec certains Etats africains, et au cas où l'Espagne se refuserait à accéder à notre droit, Nous aurons recours, pour ce faire, à l'organisation des Nations Unies, afin de faire prévaloir le principe de l'autodétermination ».

La question devait donc être clairement posée aux populations :

« Désirez-vous rester sous la tutelle du pays qui vous occupe ou réintégrer la Mère-Patrie ? ».

Nous avons demandé alors l'organisation d'un référendum sur cette base et dans le cadre de la question posée sous la garantie des Nation Unies et de la communauté internationale. Nous n'avons cessé depuis lors, de mettre en garde l'Espagne et son gouvernement contre la gravité qui pourrait résulter d'une décision unilatérale, tel que l'octroi d'une autonomie interne. Par la suite,

lors de Notre voyage en Espagne en 1970, Nous avons eu avec le généralissime Franco un entretien en tête-à-tête au cours duquel Nous avons exposé le problème d'une manière approfondie.

Notre position était empreinte encore de souplesse et Nous avons défini sans équivoque Notre politique, puis Nous avons soumis au gouvernement espagnol les propositions suivantes: sachant la position stratégique de El-Aioun et de Villa-Cisneros par rapport aux Iles Canaries, sachant aussi toute l'importance que vous attachez sur le plan militaire à ces Îles, Nous sommes disposés, une fois que vous aurez reconnu au Maroc sa souveraineté sur cette partie de son territoire, à mettre à votre disposition, pour une période déterminée des bases militaires sur lesquelles Nous nous serions entendus et qui vous auraient rassurés quant à la sécurité de l'archipel. Ce faisant, Nous savions pertinemment que les bases militaires ne profitent, en définitive, qu'au pays sur le territoire duquel elles sont établies et que l'évolution de la stratégie et des armements rend nécessairement ces bases en perpétuelle mutation.

Nous leur avons dit également que si les richesses du Sahara. Qu'elles proviennent du sous-sol ou des fonds marins, intéressaient les Espagnols, le Maroc était disposé à conclure avec eux un accord de coopération les associant à l'extraction et à la commercialisation de ces ressources. Nous avons pensé alors que de telles ouvertures étaient de nature à ramener les Espagnols à la raison pour tenir compte de leurs véritables intérêts sachant qu'il n'y a pas de place en Afrique pour un pays étranger. Cette règle prend, du reste, plus de signification au fil des jours.

Cependant, l'Espagne, derrière toutes ces tergiversations, ignorait notre revendication et semble vouloir appliquer aujourd'hui une politique tendant à l'installation d'un statut d'autonomie interne qui implique, comme nous le savons, toute la main-mise de l'Etat protecteur sur les Affaires étrangères et sur la défense. Alors, en Notre qualité de Garant de l'intégrité territoriale, d'une part, et de Protecteur contre tout danger qui menacerait le pays, d'autre part – et nous ne saurions trop recommander cette position à l'intention de chaque Marocain – Nous n'admettons en aucune manière de voir s'ériger dans la partie sud de notre pays un Etat fantoche.

Ce serait absolument impensable aussi bien sur les plans stratégique et idéologique que sur le plan des débouchés sur l'Atlantique. Car ceci constituerait non seulement une menace constante sur la sécurité et l'intégrité de notre pays mais également sur le sort de nos enfants et des générations futures.

Il ne s'agit pas, en effet, d'un problème d'ordre sentimental, mais bien d'une question vitale pour chaque Marocain, qu'il soit civil, militaire, fonctionnaire, employeur ou employé.

C'est pour cela que nous voudrions tenir certains propos à l'endroit, notamment des étrangers qui sont appelés à commenter ce discours – et tu sais, cher peuple, quel genre de sentiments nous réservent certains commentateurs animés par la jalousie et particulièrement ceux qui se sont complus dans l'ère coloniale et qui n'ont pas pardonné au Maroc d'avoir échappé à leur emprise ouvrant ainsi la voie à la décolonisation.

Ils n'ont pas oublié non plus que cette ère de libération a été inaugurée par la dynastie alaouite et plus particulièrement par Mohammed V et sa famille.

Nous disions donc que Nous connaissons la nature des sentiments persistants que vouent au Maroc certains commentateurs politiques qui ne manqueront pas d'interpréter cette action comme étant destinée à détourner l'attention de ses problèmes. Nous répliquons d'avance que nous n'avons, grâce à Dieu, aucun problème. C'est précisément l'ampleur de nos réalisations qui ont dépassé nos prévisions et nous honorent tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Nous avons été parmi les premiers à nous engager dans la bataille de libération sur le Golan et au Sinaï et les derniers à quitter le champ de bataille après le désengagement des forces.

Le soldat marocain, l'infirmier, le médecin, l'ingénieur, le technicien y ont eu un comportement exemplaire, tandis qu'à l'intérieur du pays le peuple marocain a fait preuve d'une générosité exemplaire. Nous en déduisons donc que nous n'avons, à vrai dire, aucun problème à dissimuler sur le plan de notre politique extérieure et de notre renom.

A l'échelon intérieur, nous n'avons également pas de problèmes puisque notre trésorerie est abondamment pourvue, nous disposons d'avoirs en devises probablement supérieurs à nos besoins, que notre production phosphatière est en constant accroissement et que notre récolte est excellente répondant ainsi à nos espérances. D'autre part, dans le domaine de la planification, jamais aucun de nos Plans n'a atteint un investissement de plus de quarante

milliards comme cela est le cas pour les quatre ou cinq premiers mois du début de l'exécution de l'actuel Plan. En effet, nous avons pu engager cette somme record au mois de mai.

A l'instar de tous les pays, nous avons nos propres problèmes, tel que la généralisation de l'enseignement, le manque d'enseignants, et la baisse du niveau de l'enseignement. Nous avons également le manque de cadres, le problème des dossiers en instance, la réforme administrative et la révision de l'échelle indiciaire. Tout cela ne constitue point des problèmes susceptibles de nous inciter à les dissimuler ou à en créer d'autres.

C'est pour ces raisons que Nous recommandons à tous de réfléchir avant de se heurter aux Marocains dans ce domaine. Car, il se peut que les Marocains ne soient pas d'accord quelques fois sur les programmes de l'enseignement, sur la réforme judiciaire, sur un système économique libéral ou dirigé, ceci n'est qu'une affaire intérieure et ne concerne de ce fait que les Marocains quels que soient nos points de divergence. Cependant, quand il s'agit de la question du territoire national, de l'intégrité territoriale et surtout – et Nous tenons à insister sur ce point – de l'avenir du Maroc, Nous prévenons nos détracteurs que les Marocains ne forment alors qu'un seul homme, qu'un seul corps face à cette question et ce quels que soient leurs tendances politiques ou leur niveau social.

Ici, Nous voudrions Nous adresser à Nos sujets au Sahara et les mettre en garde contre les leures et tromperies qui leur feraient adopter une voie qu'ils regretteront à l'avenir, Nous connaissons les ruses auxquelles a recours le colonialisme pour l'avoir combattu

depuis longtemps. Il viendra en effet un jour où les membres de l'assemblée saharienne qui sont tous issus de familles respectables, et que nous respectons, se rendront à l'évidence pour découvrir que leurs noms, réputés pour leur arabisme, leur patriotisme et leur attachement aux valeurs de l'Islam, sont inscrits sur des documents qui ne sont guère à l'honneur du patriotisme des Sahariens ni de leur foi et de leur dignité.

Faisons donc en sorte que cette année soit une année de mobilisation à l'intérieur et à l'extérieur pour récupérer nos territoires. Nous ne devons pas cependant désespérer de voir maintenir le dialogue, convaincu que Nous sommes de l'évolution inéluctable des circonstances et des données et que demain ne sera pas aujourd'hui comme aujourd'hui diffère d'hier. Mais le dialogue seul ne suffit guère, car l'interlocuteur espagnol doit savoir qu'il a devant lui une volonté unifiée et que les amis du Maroc : Arabe, Musulmans, Africains et autres se tiendront à ses côtés. Le colonisateur doit savoir aussi tout comme le Maroc, que c'est là l'occasion qui nous permettra de discerner entre nos amis et nos ennemis.

Cher Peuple,

Nous tenons à t'adresser Nos vifs remerciements pour toutes les manifestations de ta joie à l'occasion de chacun de Nos anniversaires d'autant plus que Nous ressentons que les manifestations et réjouissances sont empreintes de spontanéité et de sincérité profonde.

Car tu n'es pas un peuple qu'on peut contraindre à sortir dans la rue, à chanter, à exulter ou à jubiler. Si tels n'étaient pas tes

sentiments, jamais tu n'aurais pu les extérioriser de cette manière éclatante, qui chaque année, M'incite à te servir davantage.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer Nos remerciements à tous, femmes et hommes, de Notre cher peuple, qui Nous ont présenté par téléphone leurs félicitations à l'occasion de Notre anniversaire. A Notre tour, Nous tenons à leur souhaiter, ainsi qu'à leurs familles, santé et bien-être.

Nous implorons, également, le Très-Haut de Nous assurer gloire et triomphe comme Nous ne cessons de le glorifier et de faire triompher les préceptes de Sa religion et les enseignements de Son Prophète.

Dieu, récompense les hommes à la mesure de leurs bonnes intentions ».

Réunions présidées par Sa Majesté le Roi sur la question du Sahara marocain spolié.

S.M le Roi Hassan II a présidé au Cabinet Royal la réunion du Comité Supérieur de la Défense Nationale.

Le Souverain a reçu ensuite le Dr Ahmed Laraki, ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères qui a regagné le Maroc venant d'Alger où il a rempli la mission dont il a été chargé par Sa Majesté le Roi auprès de Son Excellence le Président Houari Boumédiène, Président du conseil de la révolution et du gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

SM. Le Roi a présidé en outre une séance de travail à laquelle ont



assisté MM. Ahmed Osman, Premier ministre, M. Hadj M'Hamed Bahnini, ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, le Dr Mohamed Benhima, Ministre d'Etat chargé de la Coopération et de la Formation des Cadres, le Dr Ahmed Laraki, ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, M. Ahmed Taïbi Benhima, ministre d'Etat chargé de l'Information, M. Mohamed Haddou Echiguer, ministre de l'Intérieur, le général Moulay Hafid Alaoui, ministre de la Maison Royale, de la Chancellerie et du Protocole, M. Hassan Zemmouri, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Tourisme et de l'Environnement, M. Mohamed Larbi Khattabi, ministre du Travail et des Affaires Sociales, M. Ahmed Bensouda, directeur du Cabinet Royal, M. Driss Basri, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le colonel Ahmed Dlimi, Directeur des aides de camp de Sa Majesté le Roi.

Ont assisté également à cette séance de travail M. Abderrahim Bouabid, de l'Union Nationale des Forces Populaires (branche de Rabat), M. M'Hamed Boucetta et M. Boubker Kadiri, du Parti de l'Istiqlal, le Dr Abdelkrim Khatib, du Mouvement Populaire Démocratique, M. Mahjoubi Ahardane, du Mouvement Populaire et M. Ali Yata.

S.M. le Roi a rappelé, au cours de cette séance, la position récente du Maroc à l'égard du Sahara marocain conformément au discours royal prononcé à l'occasion de la fête de la Jeunesse et a réaffirmé la volonté du Maroc de parfaire son intégrité territoriale et de recouvrer sa souveraineté sur ses territoires spoliés.

Le Souverain a donné à cette occasion Ses hautes directives

et prodigué Ses conseils éclairés aux personnalités précitées auxquelles il a confié la mission d'expliquer aux responsables des pays frères et amis en Afrique, en Asie, en Europe, et en Amérique la position du Maroc à l'égard de son Sahara encore sous contrôle de l'administration espagnole.

L'assistance, représentant toutes les tendances politiques, a exprimé à S.M. le Roi sa profonde gratitude pour la confiance qu'Il a bien voulu placer en elle et a réaffirmé au Souverain la ferme volonté de remplir pleinement la mission dont Il l'a chargée et le soutien total à sa Sage politique. Elle s'est engagée à œuvrer derrière S.M. le Roi afin d'atteindre cet objectif national auquel aspire toute la Nation.

Sa Majesté Hassan II reçoit une délégation représentant les tribus Sahraouis

Sa Majesté le Roi Hassan II a reçu le 25 Juillet 1974, une importante délégation représentant les différentes tribus du Sahara marocain spolié.

Cette délégation se compose de MM. Le Caporal Ba Ali Ba Cheikh. Ba Ali Hamdi Ben Essalek, Hadj Mohamed Laaraibi, Myar Ali Bouya Ben Amar, Sellam Ben El Khalil, Dah Ben Ennajem, le lieutenant Habbouha Ben Abid et Selma Ould Hiba, de la tribu Rguibat, Chekkaf Sidi Ahmed, Anfal Ben Taleb, Omar et Maychan Mohamed Chayba Ben Brahim Essalem, de la tribu Ouled Dlim, le colonel Abou Zaid Ahmed Salek Ben Dahmane, Hammaid El Kaouri Ben Baba Ahmed, Sidi Ahmed Ben Lahcen, Ahmadi Ben



Haydar, Eddahha Ben Ali Ben Berrak, le lieutenant Bouya Ahmed Ben Moulay, El Bachir, Abdellah Ben Aabayral, Ali Ben Haydar et Bouzid Ali Salem Ahmed, des tribus Takenna, Maa El Aynain, Sidati Ben Ahmed El Hiba. Le Chaikh Maa El Aynain Larabas Ben Cheikh Mohamed Laghdfa, Maa El Aynain Ahmaddou Ben Cheikh Maa El Aynain, Maa El Aynain Ennaama Ben Cheikh Abdati et Maa El Aynain Ben Mohamed Bouya, de la famille Maa El Aynain, Abdelwahab Ben Sidi Abdallah et Sibaouayh Abdallah Ben Abdelbaki Sbai, de la tribu Filala, et Battahi M'Barek Essamhri et Yahdih Ben Abdellah Anjouaa, de la tribu Aît Ba Amrane.

Sa Majesté Hassan II s'adresse à une délégation représentant les habitants du Nord du Royaume

S.M. le Roi Hassan II a reçu le vendredi 2 août 1974, au Palais Royal de Skhirat, trois délégations représentant les provinces de Tétouan, Al-Hoceima et Nador, venues réaffirmer la fidélité et l'attachement des populations de ces provinces au Souverain et au Trône alaouite et leur détermination de se mobiliser derrière Son Auguste personne pour le parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume.

En recevant la délégation représentant les provinces de Tétouan, Al-Hoceima et de Nador. S.M le Roi a déclaré :

« Nous remercions Nos fidèles sujets habitants des provinces de Tétouan, d'Al Hoceima et de Nador pour leur déplacement à Rabat afin de Nous exprimer une nouvelle fois leur ferme volonté de livrer la bataille libératrice aux côtés de leurs frères, les habitants des provinces sahariennes.

« Cela est d'autant plus significatif qu'il concrétise la communication de la nation marocaine tout entière. Il prouve ainsi que dans le domaine du sacrifice et de la mobilisation, les Marocains, qu'ils soient jeunes ou âgés, sont non seulement égaux mais surtout totalement solidaires et disposés à écrire des pages de gloire dans l'histoire de leur pays comme l'avaient fait leurs ancêtres.

« A vous, Nous exprimons Notre satisfaction. Nous vous demandons de faire part à vos frères les habitants des provinces de Tétouan, d'Al-Hoceima et de Nador, de Notre affection paternelle et de Notre souci constant de réaliser votre bien-être, de promouvoir vos provinces et de vous assurer un avenir prometteur.

« Soyez convaincus que Nous n'oublierons jamais nos provinces du Nord. Nous avons décidé que toutes Nos visites dans les provinces soient l'occasion de lancement ou d'achèvement de projets.

« Nous entreprenons actuellement l'examen de grands projets qui intéressent les provinces de Tanger, de Tétouan, d'Al Hoceima et de Nador.

« Après le Ramadan, Nous vous rendrons visite pour Nous enquérir de votre condition. Notre rencontre sera une occasion pour vous doter de moyens susceptibles d'améliorer votre condition de vie ».



Discours du Souverain à l'occasion de l'anniversaire du 20 août

« Nous devons rester unis en ce qui concerne nos revendications territoriales parce qu'elles sont la base de notre avenir ».

« Louange à Dieu,

« Cher Peuple,

« Te voilà commémorant de nouveau aujourd'hui l'anniversaire du 20 Août qui demeurera pour les générations futures un bel exemple à suivre et un phare qui illuminera notre chemin, car il constitue un événement qui a démontré au monde entier que le Roi et le peuple du Maroc ont été et demeureront l'exemple du courage et de la bravoure et n'accepteront jamais l'avilissement et l'humiliation.

« Cher Peuple,

« Tu as donné depuis 21 ans la preuve de ton dynamisme, de ta maturité, de la vitalité de ton attachement aux valeurs sacrées et au patriotisme authentique. Grâce à ces qualités que tu possèdes, le droit a été rétabli : le Roi légitime a retrouvé Son trône et le peuple a recouvré sa souveraineté et son indépendance.

« Depuis ce jour, Nous n'avons cessé de Nous remémorer les paroles du Prophète après la conquête de La Mecque et maintes fois reprises par notre regretté père S.M Mohammed V à Son retour d'exil : « Nous revenons de la petite bataille pour entamer la grande bataille ».

« Depuis ce jour, nous réaffirmons tous, chaque année, notre volonté d'édifier chaque année davantage, et ensemble, la main dans la main, afin de pouvoir remporter la victoire dans la grande bataille. Et chaque année nous rendons grâce à Dieu pour les bienfaits dont Il nous comble et pour les résultats qu'il nous a permis d'obtenir dans les domaines économique, social, culturel et politique.

« Tu dois certainement te rappeler, cher peuple, que depuis l'acquisition de notre indépendance et le recouvrement de notre souveraineté, Nous n'avons cessé d'exprimer les réserves les plus expresses sur nos droits concernant notre intégrité territoriale et de fournir des preuves juridiques à leur appui et ce, tant devant les instances des Nations Unies que devant nos adversaires.

« Cher Peuple,

Nous Nous sommes adressés à toi à l'occasion du 9 Juillet de cette année pour t'entretenir d'une question importante et vitale, à savoir la récupération du Sahara encore sous administration espagnole.

« Nous estimons que l'événement que nous commémorons aujourd'hui constitue l'occasion propice pour évoquer de nouveau cette question, qui a d'ailleurs un lien étroit avec le sacrifice, la résistance et l'exil que Nous avons enduré pour l'indépendance.

« Au cours des deux derniers mois, le Maroc a entamé une action de grande envergure sur le plan diplomatique.

« C'est ainsi que Nous avons envoyé des missions ayant à leur

tête soit des personnalités gouvernementales, soit des personnalités occupant une place de choix dans les partis politiques marocains que Nous avons chargées d'expliquer le problème et de défendre le dossier auprès des sphères avec lesquelles nous sommes liés par des liens d'amitié. Il s'agit de la famille africaine, de la famille arabe et de la famille asiatique, de la famille islamique, de la famille des pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest avec lesquelles nous avons des relations séculaires outre les deux grandes puissances, en l'occurrence les U.S.A et l'U.R.S.S.

« L'objet de notre action consiste à éviter de nous trouver un jour devant le fait accompli avec un Etat fantôme au Sud de Notre Royaume, et de nous heurter militairement à l'Etat espagnol avec lequel nous sommes liés par une amitié séculaire et traditionnelle.

« En plus de cette action, Nous avons toujours informé leurs Majestés et Leurs Excellences les Chefs d'Etat auprès desquels Nous avons dépêché Nos délégations que le Maroc préfère s'engager dans la voie diplomatique, politique et pacifique au lieu de recourir à n'importe quel autre moyen. Cependant, si le Maroc constate que cette voie ne le conduirait pas à la récupération de ses territoires, il est certain qu'il n'hésitera pas à retrouver cet autre moyen. A son grand regret, il serait amené à prendre, à son corps défendant, sa décision quel que soit le prix et les sacrifices que cela lui coûterait.

« Dieu merci, le capital de notre pays est florissant et son audience est certaine auprès des pays où se sont rendus Nos émissaires.

« Ils ont constaté les bonnes dispositions des dirigeants qu'ils

ont rencontrés, d'apprécier le bien-fondé de nos arguments.

« Tous ces pays, convaincus de la légitimité de nos droits, ont promis de nous apporter leur soutien.

« Nous ne te cachons pas, cher peuple, que Nous avons préparé ce discours dans un autre esprit. Mais des renseignements Nous sont parvenus, recueillis par Nos propres moyens, renseignements extrêmement sûrs, indiquant que l'Etat espagnol a décidé de saisir l'Organisation des Nations Unies pour lui demander officiellement d'entamer le processus de l'autodétermination.

« D'après certaines précisions et certains renseignements confidentiels qui Nous sont parvenus, l'Espagne demandera également à l'Organisation internationale de fixer une échéance ne dépassant pas les six ou sept mois au plus pour organiser le référendum.

« Nous n'appréhendons nullement le référendum et l'autodétermination et Nous n'essayons pas de Nous y soustraire. Au contraire Nous l'avons Nous-même préconisé. Comptant avant tout sur deux éléments : d'abord Notre foi et Notre conviction que ces Marocains qui demeurent encore sous domination espagnole n'ont d'autre désir que leur retour à la mère-patrie. Ensuite, un tel référendum doit nécessairement se dérouler dans une atmosphère propice, avec des garanties internationales et sous contrôle international, après évacuation des troupes et le retrait de l'administration espagnole.

« Comme Nous l'avons dit, Nous n'appréhendons pas le

référendum et Nous maintiendrons Nos conditions. La première de ces conditions est l'application des règles internationales en matière de référendum, car formulée de cette manière, la question intéressera alors l'ensemble des Sahraouis, vivant au Maroc, en Mauritanie, en Algérie, au Mali et au Sénégal. Si l'indépendance est accordée alors que le problème concerne un groupe ethnique, Nous devons également poser la question aux peuples anglo-saxons et latins s'ils désirent l'indépendance. Ne serait-il pas paradoxal, en effet, d'appliquer l'indépendance aux vingt-cinq mille habitants du Sahara marocain seuls et non aux autres Sahraouis.

« Si donc la question est ainsi formulée, il est évident que le Maroc, non seulement il la rejettera mais ce sera bien la première fois qu'il reniera une décision émanant de l'Organisation des Nations Unies.

« Le Maroc ne sera pas le premier à renier, au besoin une telle décision, encore que Nous considérons personnellement l'Organisation des Nations Unies et ses responsables sont loins de tomber dans un tel piège. Mais Nous disons également à l'intention de l'O.N.U., de son assemblée générale et de ses différentes commissions et organes qui ont tant de problèmes et de préoccupations en ce moment, tels la crise du Proche-Orient, le problème chypriote, celui du désarmement, les problèmes économiques à caractère régional ainsi que celui posé donc à l'O.N.U. qu'elle peut, en se référant à un précédent, sortir de cette impasse et s'épargner les efforts de l'examen d'un dossier dont elle n'a pas besoin, en appliquant au Maroc et à l'Espagne ce qu'elle

a déjà appliqué à l'Indonésie et à la Hollande à propos de l'Irian Occidental.

« En bref, Nous tenons à attirer l'attention de Notre cher peuple sur les deux faits concernant le problème de l'Irian Occidental. En effet, lorsque l'Indonésie accéda à l'indépendance du temps du président Sokarno, une partie de son territoire, resta sous domination hollandaise. Cette partie s'appelait l'Irian Occidental. L'Indonésie ayant revendiqué la récupération de ces territoires, la Hollande lui répondit qu'elle organiserait un référendum pour permettre à l'Irian de disposer de sa destinée.

« Après une polémique entre l'Indonésie et la Hollande, les deux parties s'affrontèrent, ce qui avait amené les Nations Unies à charger M. Dunker d'entreprendre une mission de bons offices auprès d'elles. Les Nations Unies, qui avaient décidé d'examiner le problème à la demande hollandaise sur l'autodétermination, invitèrent les parties hollandaise et indonésienne à entrer dans les négociations en vue d'aboutir à un accord à la suite duquel l'Irian Occidental fut effectivement et définitivement restitué à l'Indonésie sans qu'il y eut de référendum ou de retard à la rétrocession de ce territoire à l'Indonésie et sans aussi que les Nations Unies eussent à prendre une position qui aurait gêné et l'Indonésie et la Hollande.

« Les Nations Unies seraient éventuellement embarrassées vis-à-vis de l'Espagne en raison de ses amitiés dans le monde arabe, en Amérique Latine, ou en raison des intérêts qu'elle possède dans le monde. Mais le Maroc a aussi ses amitiés dans le monde arabe, dans le monde africain, européen et en Amérique du Sud, et avec lesquelles nous avons des relations amicales et culturelles.

« En somme, les personnes qui seraient appelées à trancher, se trouveraient devant un pénible dilemme d'autant plus, cher peuple, que le Maroc fait, d'ores et déjà des réserves en ce qui concerne la façon dont serait posée la question du référendum.

« Si le terme « indépendance » est évoqué dans la formulation du référendum, Nous demanderons que le référendum soit appliqué à tous les Sahraouis quel que soit le pays où ils se trouvent et quelle que soit leur origine à travers l'histoire.

« Il est inconcevable que l'appellation «Sahraoui» ne soit applicable qu'en ce qui concerne un groupe estimé à 25 ou 30 mille personnes pour la seule raison qu'ils vivent sur une terre donnant sur l'Océan Atlantique et suscitant la convoitise de plusieurs pays qui chercheraient à y avoir des ports et des points stratégiques.

« Le Maroc n'est plus disposé à consentir davantage de sacrifices. S'il est un Etat qui a fourni autant de preuves de son attachement à l'unité africaine, à la famille africaine, et qui a facilité la tâche à l'Afrique en donnant l'exemple en matière de sacrifices, c'est bien le Maroc. Nous ne connaissons pas d'Etat africain ayant donné autant de preuves de bonne volonté, d'établir les meilleures relations avec tous les Etats du continent.

« Toutefois, Nous ne voudrions pas qu'un jour, Notre famille africaine soit surprise ou qu'elle considère que Nous lui avons opposé un refus. Nous disons dès à présent à cette famille qu'elle doit faire la distinction entre la tolérance et la faiblesse, car le Maroc n'est nullement faible.

« C'est pourquoi J'en appelle, en ton nom, cher peuple, à l'Organisation des Nations Unies devant laquelle sera portée cette question pour qu'elle applique, en ce qui concerne le Maroc, ce qu'elle a déjà appliqué dans le cas de l'Irian Occidental.

« Cela étant, tu dois savoir, cher peuple, que tout ce qui facilitera la solution du problème, tout ce qui donnera le résultat escompté et nous rapprochera des buts – d'autant plus que le peuple marocain est résolu à résister des mois et même des années sans renoncer à ses revendications – réside dans le fait, quelles que soient Nos options à l'échelon intérieur ou autre, de demeurer unis comme un seul homme en ce qui concerne nos revendications territoriales qui constituent les fondements même de notre devenir.

« Le meilleur legs que nous devons laisser à nos enfants et à nos petits enfants, c'est de faire en sorte qu'ils vivent dans un monde libre.

« Nous devons, outre ces préoccupations, agir de telle sorte que cette affaire nous donne l'occasion d'ouvrir un registre sur lequel nous inscrirons, d'un côté, ceux qui nous ont appuyé dans notre cause et, de l'autre, ceux qui se sont opposés à nous. Cela nous permettra également de distinguer nos alliés de nos adversaires, car, quiconque contestera nos revendications sur le Sahara, ne le fera que par malhonnêteté et en ennemi déclaré du Maroc.

« Voilà pourquoi, cher peuple, Nous n'avons trouvé d'occasion plus solennelle, plus chère et plus sacrée que celle du 20 Août qui fut le point de départ du Maroc indépendant et qui sera celui des générations marocaines futures, cette occasion qui a ouvert

une page historique de combat, pour Nous adresser à toi afin d'ouvrir une nouvelle page de lutte dans le but de compléter notre indépendance et d'assurer notre dignité. Nous sommes convaincu que la jeunesse qui a vu le jour en 1953 n'a d'autre rêve aujourd'hui que de participer, à l'instar de ses pères et de ses aïeux, à cet édifice de gloire et de sacrifices.

« Nous avons lutté et nous sommes prêts à lutter encore, mais nous sentons qu'il y a des jeunes, à côté de leurs aînés qui, eux, sont toujours prêts, ces jeunes qui ont entendu parler des épopées de l'indépendance, menées par leurs pères et leurs ancêtres qu'ils envient, rêvent, à leur tour, de vivre leur propre épopée.

« Je tiens à te dire que dans l'œuvre d'édification de la gloire du Maroc, il y a de la place pour tous, pour ceux qui veulent contribuer par leur sang, leur plume, leurs activités et leur pensée, au parachèvement de notre indépendance et de notre grandeur.

« Ainsi, nous satisferons notre conscience et nous nous montrerons dignes de nos martyrs. Nous mériterons alors la grâce du Tout Puissant car ce faisant, nous contribuerons à la gloire de la Nation musulmane. Nous satisferons également les aspirations de nos générations futures qui trouveront dans notre œuvre un motif de plus pour persévérer dans la voie que Nous leur avons tracée.

« Cela n'est possible que dans la mesure où nous plaçons notre espoir en Dieu qui nous a nantis de preuves à un moment où le Maroc était faible, sans armée, ni finances, ni administration, mais qui comptait sur l'aide de Dieu et qui est encore sûr de la victoire.

« C'est pourquoi nous devons respecter les enseignements divins et les préceptes de l'Islam qui constituent les règles du patriotisme. Ces préceptes sont avant tout basés sur le bon voisinage et les bonnes relations.

« Si nous nous comportons en bons citoyens et comme des serviteurs de ce pays, et si nous empruntons le droit chemin et respectons les instructions de notre religion sacrée, nous avons la certitude que Dieu nous accordera la victoire.

« Puisse Dieu Nous assister et guider Nos pas afin qu'il voit, à travers ce peuple, ce qu'il a voulu de bien pour Sa Nation musulmane et afin de consolider la religion musulmane et de répandre la tradition de Son Prophète ».

Allocution de Sa Majesté le Roi à Agadir devant deux délégations représentant les Tribus Rguibat

S.M. le Roi a reçu le lundi 2 septembre 1974 au Palais royal une délégation représentant les habitants du Réguib Sahel et du Réguib Chark qui appartiennent à la tribu Oulad Sidi Abdellah Réguibi, descendant du grand bienfaiteur Moulay Abdeslam Ben M'Chich, dont le mausolée se trouve à Beni Arous.

Le Souverain a prononcé à cette occasion l'allocution suivante :

« Nous aurions voulu envoyer le plus grand nombre possible de Nos sujets, les habitants de la province du Sahara, au moussem de Moulay Abdesslam Ben M'Chich. Mais les moyens de transport ont fait défaut.

« Compte tenu de cette circonstance, Nous leur avons demandé de désigner leurs représentants pour se rendre au moussem de ce grand bienfaiteur.

« Ce qui nous comble de bonheur, c'est que Nous constatons que devant Nous se trouvent des représentants des tribus du Sahel, du centre du Maroc, du Sahara et d'El Ayoun. Cela est d'autant plus significatif que malgré le découpage géographique, Dieu soit loué, les Marocains ont le même sang, descendent de la même race, sont animés de la même volonté et aspirent aux mêmes objectifs.

« Notre espoir est que, une fois recueillis sur la tombe de ce grand bienfaiteur, vous prierez pour Nous et pour l'ensemble de vos frères marocains afin que Dieu le Très-Haut couronne de

succès Notre action, approche la date des retrouvailles avec Nos sujets, les habitants de Sakiet El Hamra et de Ouadi Addahab.

« Le fait de vous rendre à Tétouan concrétise la symbiose qui existe entre toutes les régions de Notre Royaume, car il est des habitants du nord parmi les leaders et les bienfaiteurs qui sont originaires du sud. Il en est de même pour ceux du sud dont les ancêtres sont du nord de Notre Royaume. Cela, à vrai dire, prouve que la sécurité et la quiétude ont toujours régné dans Notre Royaume, les gens ont toujours eu la possibilité de circuler librement du nord au sud, de l'est à l'ouest, d'élire domicile çà et là, d'ériger des civilisations et de fonder des foyers.

« Nous souhaitons que cela puisse se poursuivre dans notre Royaume avec l'aide de Dieu et grâce à l'union de Notre peuple autour de Nous afin que ce pays vive dans la quiétude et l'union ».

**Allocution de Sa Majesté Hassan II devant les
conseils municipaux et les bureaux des chambres
professionnelles des provinces d'Agadir et Tarfaya**

**« Le Sahara a toujours été et demeurera Marocain
»**

S.M le roi a présidé le lundi 2 septembre 1974 au siège de la Municipalité d'Agadir une importante séance de travail à laquelle ont assisté les présidents des Conseils Municipaux et Communaux et des chambres professionnelles des provinces d'Agadir et de Tarfaya.

Ont assisté également à cette réunion le Premier ministre, les ministres de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie, le ministre de l'Intérieur, le Ministre des Travaux Publics et des Communications, le directeur du cabinet Royal, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Industrie, aux Mines et à la Marine Marchande et le directeur de l'Hydraulique au ministère des Travaux Publics, ainsi que les autorités provinciales et locales.

Au cours de cette séance, le Souverain a prononcé l'allocution suivante :

« Louange à Dieu,

« Messieurs,

« Dans le cadre des visites que nous entreprenons de temps à autres à travers cette fois la province d'Agadir pour Nous rendre

compte sur place de l'action que mène l'administration d'une part et des activités des habitants d'autre part.

« Nous sommes heureux de constater que les problèmes sont traités avec sérieux et que les responsabilités sont assumées pleinement à tous les niveaux.

« Nous avons espéré que Notre visite concerne également la province de Tarfaya, mais cette visite ne pourrait être inopinée du fait que l'ensemble des habitants de cette région doivent disposer des moyens de transport afin que notre contact nous permette de resserrer nos liens et d'échanger des sentiments d'affection.

« Tout cela ne peut avoir lieu en l'espace de 24 heures. Nous annonçons cependant que la visite que Nous leur rendrons prochainement ne sera pas inopinée mais revêtira un caractère officiel.

« De même que le Très-Haut a favorisé cette rencontre, Il Nous offrira l'occasion de reprendre contact avec vos frères qui se trouvent sous le joug du colonialisme.

« Cependant, Nous nous rendons compte que les visites et les rencontres ne suffisent pas, car nous devons d'abord poursuivre la construction de la province de Tarfaya afin qu'elle devienne, au moment où nos frères du Sahara retrouveront la mère-patrie, une région convenable à l'établissement et à l'hébergement, une région qui puisse refléter les richesses et les possibilités que possède Notre Royaume.

« Aussi, avons-Nous l'obligation d'élaborer, tant au niveau

régional qu'à l'échelon national, un plan exceptionnel d'urgence destiné à promouvoir et à développer la province de Tarfaya afin qu'elle puisse jouer valablement son rôle social et économique.

« Nous voulons que ce rôle soit un lien solide entre la mère patrie et le Sahara spolié une fois récupéré.

« Nous voulons aussi que cette province nous permette d'éliminer les séquelles du colonialisme et d'offrir aux habitants de Sakia El Hamra et de Ouadi Eddahab les moyens pour tourner définitivement la page sur la période de leur isolement de leurs frères du nord du Maroc.

« Comme vous le savez, l'action gouvernementale ou l'action individuelle ne suffit pas. C'est pourquoi elle doit intéresser à la fois l'ensemble des habitants des provinces d'Agadir et de Tarfaya, le gouvernement, l'administration et les bonnes volontés.

« Si la volonté commune est concrétisée par cet élan national qu'a manifesté le Maroc pour revendiquer, comme un seul homme, la récupération de cette région amputée du pays, si cette marche exprime la volonté commune, il nous incombe de traduire cette volonté dans l'action constante et continue afin que la volonté de l'Etat et celle de la Nation convergent.

« Nous ordonnons par conséquent aux gouverneurs des provinces d'Agadir et de Tarfaya d'entreprendre l'étude minutieuse et profonde du projet de ce plan exceptionnel d'urgence concernant la province de Tarfaya et de la soumettre à Notre gouvernement avant la fin de cette année pour Nous permettre de l'examiner utilement et de procéder à son exécution au début de l'année prochaine.

Nous demandons également aux fonctionnaires et à tous les cadres concernés d'accorder une importance particulière à la province de Tarfaya, de remplir convenablement leur devoir convaincus que cette région est dorénavant considérée comme un vaste camp où nous nous préparons humainement et matériellement à entreprendre notre marche politique, militaire, économique et sociale qui, une fois lancée, devra être totale.

« Nous espérons que nous ne serons pas contraints à recourir à la violence et que nous trouverons auprès des responsables avec lesquels le dialogue est engagé suffisamment de sagesse, de clairvoyance et de souci de préserver les relations d'avenir. Nous espérons également que les forces du mal ne trouveront pas l'occasion pour semer la discorde entre les frères.

« Ces tapageurs qui renient les valeurs musulmanes sont manipulés par les vils intérêts étrangers pour pêcher dans les eaux troubles et permettre au colonialisme masqué d'amputer un vaste territoire du continent africain au détriment du Maroc.

« Nous espérons que ces éléments subversifs mettront fin à leurs activités néfastes. Qu'ils sachent que le Sahara a été et demeurera marocain. Nous n'hésiterons pas un seul instant à les punir.

« Comme un seul homme, nous les combattons. Et ce combat que nous engagerons contre eux sera dicté par le devoir comme nous avons mené le combat contre le colonialisme

« Tout cela, messieurs et à travers vous, cher peuple, exige de nous une connaissance, parfaite des conjonctures internationales

et suppose que nous fassions preuve à la fois de fermeté et de souplesse.

« Nous possédons des armes redoutables qui résident dans notre solidarité avec les pays islamiques, arabes et africains, européens et latins. Mais cette solidarité doit être renforcée par la nécessité impérieuse de permettre à ces amis de connaître nos problèmes afin de comprendre le bien fondé de nos droits et de nos arguments et afin de ne pas contredire au cas où ils seraient appelés à émettre leur avis.

« Nous demandons à l'ensemble des habitants de ce Royaume de faire preuve, en ce moment crucial de notre Histoire, de circonspection, de courage, de bravoure, de prudence et de décision afin d'être dignes de notre glorieuse Histoire et de prouver au monde entier que nous sommes un Etat sage et responsable sachant ce qu'il veut et s'engageant dans la voie du bien et de la gloire.

« Nous prions Dieu le Très-Haut de Nous inspirer, de perpétuer Sa bénédiction sur Nous, de Nous combler de Ses bienfaits, de nous aider à remporter la victoire, à défendre sa parole et à faire rayonner l'Islam ».

Allocution du Commandant Suprême des Forces Armées Royales devant la promotion « Sahara Marocain »

S.M. Hassan II a reçu le vendredi 20 septembre 1974 les nouvelles promotions de l'Académie militaire de Meknès, de l'Ecole de l'aviation de Marrakech, de l'Ecole de la marine de Casablanca et de l'Ecole des perfectionnements des cadres de Kénitra qui ont prêté serment devant le souverain.

Le souverain a baptisé la nouvelle promotion de l'Académie militaire de Meknès « Promotion Sahara marocain ».

A cette occasion, le Souverain a prononcé l'allocution suivante :

« Officiers et officiers de réserve lauréats de l'école de formation des cadres,

« Nous avons tenu à vous recevoir en ce jour de vendredi du mois sacré du Ramadan pour prendre acte de votre serment.

Puisse Dieu, en ce jour mémorable, bénir votre promotion et couronner vos efforts de succès.

« Il ne faut pas perdre de vue que le pays a désormais besoin de tous ses fils, qu'ils soient civils ou militaires ou quel que soit le degré des responsabilités qu'ils assument.

« Le pays a besoin de tous ses fils pour œuvrer tant à l'intérieur qu'à l'étranger en vue d'assurer son développement et de renforcer son prestige. Ce besoin n'est pas l'apanage d'une génération au

détriment des autres mais plutôt celui de toute la nation marocaine.

« Notre peuple a besoin en effet de toutes les générations quels que soient leur âge et leur condition.

« C'est pourquoi Nous vous invitons à être dignes de Notre confiance.

« Sachez cependant que vous représentez le Maroc en marche. Bien que cette marche soit quelquefois ardue, il n'en demeure pas moins qu'elle reste sacrée, en raison du fait qu'elle procure la satisfaction morale.

« Sachez en outre que le niveau intellectuel de vos concitoyens s'améliore constamment et que les citoyens que vous allez administrer auront tendance à l'avenir à critiquer et à rechercher les points faibles ou à dégager les motifs de satisfaction.

« Sachez donc que vous appartenez à un peuple qui se caractérise par sa sagacité et son intelligence.

Sachez encore que vous faites partie d'un peuple dont le niveau intellectuel se développe sans cesse, qui vous critiquera, qui vous jugera sans indulgence mais qui honore son engagement lorsqu'il constate que ceux qui assument les responsabilités l'entourent de leur sollicitude et s'acquittent convenablement de leur mission.

« Puisse Dieu vous mettre à l'abri du mal vous assister et vous engager dans sa voie ».

**Conférence de Presse
du Souverain Sur
le Sahara Marocain**

S.M. Le Roi Hassan II a donné, le mardi 17 septembre 1974,
une conférence de presse, en voici le texte.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie tout d'abord d'être venus aussi nombreux et je suis certains que vous être animés principalement du désir de comprendre au mieux les propos que je vais tenir et de les interpréter dans la mesure où vous pensez qu'ils conviennent à votre éthique, à votre philosophie de la vie et à ce que vous entendez par votre métier de journaliste.

Ça fait déjà quelque temps que nous ne nous sommes pas vus.

Depuis 1972, beaucoup d'événements se sont produits et le monde a connu un faisceau de problèmes, un magma de difficultés et toute une série de crises tant sur le plan financier que sur le plan énergétique, entraînant par la même des déséquilibres profonds dans l'écologie humaine.

Dans toutes ces péripéties de l'histoire, le Maroc a essayé selon ses moyens et dans la mesure de ses possibilités, de jouer le rôle qu'il se devait de jouer, sans orgueil, sans fierté, mais avec une ambition conforme non seulement avec son passé et ses traditions, mais surtout conforme avec les projections et les potentialités dont il voudrait voir se caractériser sa politique et sa présence tant sur le plan régional que sur le plan international.

Certes, vous vous attendez tous à ce que j'aborde le problème qui nous préoccupe tous, Eh bien, je vais l'aborder en premier, vous laissant le soin de poser par la suite les questions sur d'autres affaires.

Lorsqu'en 1964, le Maroc a demandé officiellement à l'Espagne de soulever le problème du Sahara devant les instances internationales, nous partions de deux faits principaux :

Le premier, c'est d'obliger l'Espagne à ouvrir ce dossier qu'elle avait toujours considéré comme une affaire intérieure.

Le second, c'était de poser clairement la question aussi machiavéliquement dans le fond et aussi simplement dans la forme que celle qu'avait posé le général de Gaulle aux algériens : voulez-vous rester français ou être indépendants ? C'est dans notre esprit la façon dont nous voulions aborder ce problème en posant la question bête stupide aux gens du Sahara voulez-vous demeurer colonisés ? Ou voulez-vous revenir au Maroc ? Et à aucun moment il ne s'est agi pour nous de leur donner le choix entre tel ou tel pays.

Pour eux, le choix était entre telle ou telle situation juridique et non pas le choix entre tel ou tel pays, la procédure a été entamée et poursuivie aux nations-unies avec les péripéties que vous savez, les réserves chaque année de nos ministres des affaires étrangères jusqu'au jour où l'Espagne introduisit l'élément des parties concernées ou intéressées. Très bien, nous considérons que le monde entier pouvait être concerné, après tout, nous étions bien concernés par la guerre du Viêt-Nam. Pourquoi donc empêcher que des pays africains ou aux antipodes, pourquoi donc empêcher la France par exemple qui avait commencé la décolonisation, pourquoi empêcher le Canada, pourquoi empêcher l'Angleterre d'être concernés ? Dans ce domaine, la concernation était dans la

mesure où ce mot existe, une concernation philosophique et non pas une concernation d'intérêts ou de prétentions.

Lors de l'entrevue que j'eus avec Leurs Excellences M. le Président de la République Algérienne Ssi Houari Boumediene et M. Mokhtar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie à Nouadhibou, et là le communiqué était extrêmement simple et très explicite, il s'agissait de décolonisation et de libération et il était tout à fait normal que les trois pays qui enserraient le Sahara soient dégagés de l'empire colonial, mais les choses n'évoluèrent pas de cette façon, malheureusement, cette concertation à trois pour la décolonisation commençait à laisser percevoir du côté de nos amis Mauritaniens un sentiment de revendication et à partir de ce moment là nous avons mis le frein.

J'ai convoqué la conférence d'Agadir et j'ai tenu le langage suivant à mes deux amis que je respecte et que j'aime et c'est bien parce que je les respecte et que je les aime que j'ai tenu à être franc avec eux en leur disant : j'ai eu trop de mal à normaliser mes rapports avec vous deux s'il y a un pays en Afrique qui a fait de grands sacrifices pour la normalisation de ses rapports avec l'Algérie et avec la Mauritanie, c'est bien le Maroc. Eh bien, je ne tiens pas à ce que ces efforts soient vains à ce que tout cela s'écroule à cause du Sahara. Nous reprenons notre liberté d'action pour ce qui est de la libération de ce territoire.

Résultat : cette année même, notre représentant aux Nations Unies a reçu l'ordre formel de s'abstenir concernant, le vote sur

la résolution de l'autodétermination, car pour moi, les parties concernées ne l'étaient pas idéologiquement, mais cela pouvait laisser apparaître en filigrane et même maintenant en clair, que ce n'était plus de la libération et de la décolonisation, mais c'était de la revendication. Bref, tout ceci c'est de l'histoire, qu'allons-nous faire, et alors là il n'y a pas trente-six solutions. Il y a le dialogue et encore le dialogue et toujours le dialogue et il y a ce qui n'est pas dialogue.

Je vous dirais très franchement que Je connais trop, je sais trop les sentiments du peuple marocain, pour risquer de mettre le feu aux poudres, car, dans ce cas, ce ne sont pas des analyses d'homme politique, ce ne sont pas des supputations, non c'est une auscultation quotidienne que j'ai du pouls de mon peuple en me suffisant de tâter le mien, car dans ce domaine nous sommes tous comme un seul homme. Ce serait extrêmement grave ce serait presque irréversible si le feu était mis aux poudres, car ce seraient seize millions d'habitants qui iraient au génocide, heureux d'y aller, certains de gagner. Et ma foi, si l'on peut parvenir au même résultat en économisant des vies humaines et en économisant surtout une amitié qui a encore plus de potentialités qu'elle n'a de passé et de mémoire, si l'on peut conserver et préserver cette amitié hispano-marocaine pour la région, pour l'Europe, pour l'Afrique, pour la civilisation, nous aurons rendu et l'Espagne, et le Maroc, un grand service à tous.

Et c'est pour cela que dans ma recherche constante et continuelle, opiniâtre d'une solution, d'une solution de négociations directes. Je

fais à l'organisation des nations unies, aujourd'hui, et à l'Espagne la proposition suivante : vous prétendez, Gouvernement Espagnol, que le Sahara était « Res Nulius ». Vous prétendez que c'était une terre ou un bien qui était en déshérence. Vous prétendez qu'il n'y avait aucun pouvoir ni aucune administration établis sur le Sahara. Le Maroc prétend le contraire. Alors nous demandons, l'arbitrage de la cour internationale de justice de la Haye. Elle va dire le droit c'est une cour qui est un organisme dépendant directement des nations Unis. Elle dira le droit sur titres et elle pourra à ce moment-là éclairer l'organisation des nations unies pour recommander au Maroc et à l'Espagne la voie à suivre. Si effectivement la cour internationale de justice déclare que c'était une « Res Nulius » que c'était un bien en déshérence, alors j'accepte le référendum en disant bon, il n'appartenait à personne, je peux faire même le référendum avec dix pays s'ils le veulent, tous ceux qui sont tout autour.

Mais si la cour de justice dit : le Maroc a des titres de propriété et des titres juridiques. A ce moment-là, je demande à l'organisation des nations unies de nous dire avec l'Espagne : négociez directement, car au fond, l'organisation des nations unies sera très heureuse de se débarrasser du dossier de ce problème car nous savons que dans ces problèmes-là, rien ne vaut la négociation directe et je compte beaucoup sur la sagesse de tous les membres de l'organisation des nations unies et à leur tête, d'une part, le secrétaire général, M, WALDHEIM, qui a vraiment démontré tout au long de sa carrière la volonté qu'il avait de régler les problèmes par le dialogue. De même que je compte sur le président de la

future session qui est un maghrébin, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères du gouvernement algérien, qui voudra, lui le premier, sortir son pays de ce choix qu'il a : dois-je soutenir la Mauritanie ? Dois-je soutenir le Maroc ?

C'est un petit peu le cas de beaucoup de pays, de pays arabes, de pays africains, de pays européens, de la CEE, des grandes puissances. Bien qu'ils me renvoient devant la cour internationale de Justice et J'irai même plus loin : pour que le dossier puisse passer, il faudrait que l'Espagne acceptât, mais même si l'Espagne n'acceptait pas, l'Organisation des Nations Unies a le droit de demander une consultation à la Cour Internationale de Justice. Il y a donc deux voies. Ou bien nous formulons la demande conjointement parce que nous l'acceptons, l'Espagne et le Maroc, ou bien le Maroc demande à l'Organisation des Nations Unies de surseoir à statuer et de vouloir bien s'éclairer au maximum de toutes les indications que pourra lui donner la Cour Internationale. Ce faisant alors, si vraiment il apparaît que personne d'autre n'est intéressée que le Maroc et l'Espagne et bien nous parlerons en premier lieu avec l'Espagne et en second lieu nous parlerons avec nos amis mauritaniens, parce qu'en tout état de cause, nous deviendrons voisins.

« Devenant voisins directement , il est tout à fait normal que nous engagions le dialogue avec nos amis mauritaniens pour pouvoir savoir quels vont être nos rapports, quelles vont être nos frontières, quel va être le nouveau régime de nos relations, car n'ayant plus ce No man's land, nous pourrions parfaitement envisager une intimité

plus proche, nous pouvons parfaitement ne pas faire les égoïstes et nous pouvons parfaitement nous associer et les uns et les autres, pour la mise en valeur de toute cette région qui ne peut être mise en valeur valablement que par les Africains, tout problème de souveraineté ayant été réglé, et tout problème de susceptibilité l'ayant été aussi, donc Je ne pense pas qu'en proposant un dossier pareil, et de cette façon à l'Organisation des Nations Unis, et surtout je ne pense pas qu'en présentant notre animus de cette façon, car après tout notre animus est animus de paix animus de préservation du lendemain et Je ne sache pas que l'on puisse nous opposer une fin de non recevoir ou une réponse dilatoire.

« Beaucoup pensent que le Maroc est très intéressé par les phosphates de cette région. Je leur dirai que le Maroc a commencé à revendiquer cette région bien avant que les phosphates n'aient été découverts puisque la première fois où nous en avons parlé, en plus des documents de l'indépendance, c'était en 1957, lors des événements d'Ifni alors que S.M Mohammed V, Mon vénéré Père, se trouvait en voyage aux Etats-Unis et Je me rappelle même que notre actuel ministre des Affaires Etrangères qui était à ce moment-là au Cabinet du ministre des Affaires Etrangères, avait été chargé de porter une note à M. Foster Dulles dans laquelle nous faisons les plus expresses réserves concernant ce problème, et Je crois que si le State Departement voulait faire des recherches il retrouverait cette note dans laquelle nous faisons des réserves en 57 sur le Rio de Oro et sur Saquiet El Hamra. Mieux que cela, lorsque les phosphates commencèrent à être découverts, beaucoup de firmes américaines ont voulu concourir à la recherche de ces phosphates.

Immédiatement, nous avons touché les Américains en leur disant: faites très attention, nous faisons des réserves. Eh bien, Je crois que nos réserves étaient assez solides parce que le Gouvernement américain a imposé à toutes les sociétés américaines de ne pas y aller directement. Il a fallu que ce soient des sociétés européennes qui y aillent.

« Donc, ce n'est pas le phosphate qui nous intéresse, et ce phosphate nous intéresse d'autant moins que le Maroc, pour sa part, ne veut pas avoir mauvaise conscience en gagnant de l'argent sur le dos des pays non nantis. Et c'est pour ça que nous avons pris la décision de ne pas toucher aux prix du phosphate, mais d'adopter une attitude spéciale à l'égard des pays non nantis. C'est dans ce sens, que le Maroc continuera à approvisionner ses clients traditionnels, mais lorsqu'il s'agira de pays non nantis, nous ne demanderons le paiement que de 50% Cash, quant aux 50% nous accordons un différé entre 5 et 10 ans qui sera discuté avec un taux d'intérêt à discuter et si ces pays non nantis, au lieu de nous payer pour rembourser leurs prêts, veulent qu'avec cet argent nous les aidions à mettre sur pied des industries de transformation du phosphate, le Maroc est prêt à le faire. Je ne veux pas faire du dumping sur le marché du phosphate, Je ne vais ni élever les prix ni les baisser, Je reste pour l'instant aux prix internationaux, mais en ce qui concerne les pays non nantis, Je ne veux pas avoir mauvaise conscience en disant que Je gagne de l'argent sur des pays qui meurent de faim comme le Bengladesh, comme l'Inde, comme le Pakistan, comme beaucoup d'autres pays.

« Mieux que cela, Je voudrais que le Maroc aide les pays africains, particulièrement ceux qui ne font que de la monoculture, à employer de l'engrais pour pouvoir faire de la polyculture, de la culture riche, de la culture qui leur permettra de se créer un marché intérieur s'ils veulent s'industrialiser valablement. Donc le phosphate ne m'intéresse pas, le phosphate de Boucrâa m'intéresse, mais pas principalement. Il m'intéresse dans la mesure où il pourra apporter du travail, distribuer de la richesse et surtout, et surtout, créer une confiance des plus profondes entre nos futurs voisins et nous-mêmes, car Je crains que les troubles ou des éléments néfastes portent dans l'esprit de nos amis mauritaniens le doute chaque fois qu'ils le peuvent. Je leur dis tout de suite : rien ne m'obligeait à les reconnaître pour le Sommet Islamique et, ne pouvant changer notre pays de place, ni le leur de place, nous sommes condamnés, que nous voulions ou non, à vivre en frères. Et Je ne demande qu'une chose, c'est que l'occasion nous soit donnée au plus tôt d'avoir des frontières communes pour qu'ils mettent à l'épreuve la parole et l'engagement du Maroc.

« Je crois que certains parmi vous comptent me poser une question concernant mes engagements et mes rapports avec les pays qui me soutiendraient ou qui ne me soutiendraient pas. Le Maroc ne revient jamais sur ses engagements. Il peut changer ses rapports mais il ne dénature jamais ses engagements. C'est là une éthique et c'est là une vertu auxquelles nous tenons. Certes, beaucoup d'autres problèmes se posent sur lesquels je pourrai disserter longuement, et peut être même fastidieusement pour beaucoup d'entre vous qui sont intéressés par des questions bien spécifiques. Aussi vais-je clore la

cet exposé en me laissant le soin d'apporter le maximum de lumière à travers les questions que vous voudrez bien poser.

« Alors, à vous Messieurs...

- QUESTION :

- Majesté, quelques leaders d'un front d'opposition au régime de M. Mokhtar Ould Daddah ont demandé l'union entre le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal. Que pense Votre Majesté de cette proposition ?

- REPONSE :

- Je dois vous dire que les fédérations ne sont plus intéressantes. Elles ne sont plus intéressantes ni politiquement, ni économiquement ni idéologiquement. Par contre, des groupements régionaux ayant une unité monétaire, douanière, ayant une spécificité de production pour qu'il n'y ait pas de concurrence sur le plan d'industrialisation et d'expansion, répondraient plus aux vœux et aux nécessités du XXème siècle. Certes, il est certain qu'une société allant de Tanger jusqu'au Sénégal représenterait, sur le plan économique, sur le plan humain, sur le plan des potentialités halieutiques et du sous-sol, une richesse incommensurable. Je ne parlerai pas du côté humain ni des richesses humaines et ethniques, mais les fédérations, je trouve que c'est plus des sources de friction que des sources de rapprochement.

- QUESTION :

- Votre Majesté, Vous avez justement tenu de Vous adresser à

la Cour Internationale de La Haye. Mais les délibérations peuvent durer longtemps.

- REPONSE :

- C'est-à-dire que lorsqu'on va à La Haye, on se met d'accord tous les deux si on veut enterrer la chose ou pas. Et c'est une affaire qu'on ne peut pas enterrer.

Ni nous, ni les Espagnols, ni le Continent africain. Je vais vous donner un exemple : l'affaire de l'enlèvement de Ben Bella et de ses compagnons dans l'avion. Il n'était ni de l'intérêt de la France ni du Maroc que l'un des deux soit condamné. On l'a porté pour pouvoir enjamber le problème et laisser l'Algérie aller vers son destin avec la France et laisser le Maroc aussi aller vers son destin avec la France. Mais dans un cas comme celui-là, les Nations Unies et la Société Internationale ont tout intérêt à ce que la Cour Internationale de Justice dise le droit car il ne s'agit pas d'un contentieux normal. Il s'agit quand même d'une décolonisation.

- QUESTION :

- Majesté, pensez-vous poser la question du Sahara devant les Chefs d'Etat arabes qui se réuniront à Rabat le mois prochain. Pensez-vous également demander une aide militaire dans le cas d'affrontements avec l'Espagne ?

- REPONSE :

- Je ne compte pas poser le problème du Sahara officiellement à l'ordre du jour du Sommet Arabe. Il sera certainement évoqué,

mais je ne voudrais pas que le fait d'évoquer ce problème gêne un certain nombre de Mes hôtes car ils seront quand même les hôtes du Maroc. Ceci dit, nous savons aussi que la Ligue Arabe possède un organisme spécifique pour régler les litiges juridiques. C'est ce même organisme qui avait essayé de régler le problème du Yémen entre l'Arabie Saoudite et la République Arabe Unie. Et c'est nous qui avons été à ce moment-là les avocats de l'Arabie Saoudite. On pourra parfaitement poser à la ligue Arabe ce problème là en demandant à l'Arabie Saoudite d'être notre avocat et de défendre notre dossier. Je n'exclue rien Toujours est-il que nous ne poserons pas le problème, nous Maroc dans le cadre de l'ordre du jour de la conférence, par courtoisie. Maintenant, si un autre pays veut le poser, on ne peut pas l'en empêcher.

Pour ce qui est de la deuxième question, comme je vous l'ai dit nous espérons ne pas en venir aux mains avec nos amis espagnols. Mais, si cela était et si cela devait se faire, je puis vous dire que le Maroc pourra compter sur la solidarité des pays arabes et sur la solidarité effective du Golfe jusqu'à l'Atlantique. Et pas seulement une solidarité de parole, mais une solidarité effective. Je crois que, pour une fois on verra, à peu près, plus de vingt drapeaux de nationalités différentes sur une même ligne de belligérance. Mais Je souhaite, Je souhaite fermement ne pas en arriver là.

- Question :

- Majesté, la campagne que Vous avez entreprise personnellement et Votre gouvernement également, pour la récupération par le Maroc du Sahara semble d'abord entraîner

une sorte de consensus général national dans Votre pays autour de Votre personne. Est-ce que Vous allez mettre à profit ce consensus pour une ouverture politique qui pourrait être un gouvernement d'union nationale et par la même, prochainement, des élections et la formation d'un parlement ? Est-ce qu'il y a là une sorte de « Timing » qui a pu être établi ?

- REPONSE :

- Monsieur Mauriac, Je savais qu'une question aussi pertinente et aussi profonde serait posée par vous. Elle est pertinente parce qu'elle découle du processus politico-biologique qui a été jusqu'ici suivi.

Voyez-vous, Je fais, une grande différence entre l'unité nationale et l'union nationale. L'unité nationale, grâce à Dieu, dans ce pays n'a jamais fait défaut. C'est ce qui lui a permis de rester ce qu'il est 13 siècles durant. Cette unité nationale doit se concrétiser. Je ne voudrais pas qu'il soit dit que cette unité nationale ne se concrétise qu'au cours des accidents de l'histoire. Cette concrétisation doit avoir quand même une pérennité, ou tout au moins, un rythme d'apparition un peu plus rapide et plus probant. C'est pour cela que logiquement, politiquement, juridiquement, tout cela ne peut pas s'arrêter là. Ça ne peut s'arrêter, car il faut absolument que ce pays se gouverne et apprenne à s'autogouverner. Or, on ne gouverne pas tout seul du jour au lendemain.

Nos jeunes générations, qui vont avoir à triturer quotidiennement des problèmes de grande envergure, doivent dès maintenant apprendre à manipuler la responsabilité soit à l'échelon de la décision

soit à l'échelon de la réflexion et ceci ne peut se faire qu'à travers les organismes élus. Mais ces organismes élus nécessitent aussi une condition il faut qu'ils soient authentiquement représentatifs des gens qui les ont élus. C'est pour cela que toute légitimité n'est valable que dans la mesure où, en gouvernant démocratiquement, elle se base sur l'authenticité. Or, nous avons la légitimité, Je veux la représentativité avec l'authenticité.

Nous pensons que d'ici octobre 1975, nous pourrons alors rouvrir le tome qui, jusque-là manquait à la trilogie, à savoir le tome parlementaire. Je souhaite que pour octobre 1975, le Maroc soit doté d'un parlement mûr, conscient et authentique, car seule l'authenticité peut mener à bien avec la légitimité la tâche qui incombe à tous particulièrement au XXème siècle.

- Question :

- Majesté, je voudrais savoir si vous êtes satisfait de l'attitude de vos voisins arabes, et particulièrement du Gouvernement algérien.

- Réponse :

- Oui, à partir du moment où il ne revendique pas ce qui m'appartient, Je suis satisfait. Le Gouvernement algérien, officiellement, et à Moi-même le Président Houari Boumedienne me l'a dit, me l'a déclaré. C'est un homme qui, jusqu'ici, je dois le dire, a toujours tenu ses engagements. Il m'a dit : « L'Algérie n'a aucune prétention sur le Sahara ». Mieux que ça, il m'a dit : « Prévenez-moi tout simplement quarante-huit heures si jamais il

y avait, qu'à Dieu ne plaise, un incident militaire, prévenez-moi quarante-huit heures à l'avance que je puisse arriver à vos côtés ». Textuellement. Donc Je ne peux être que satisfait.

- Question :

- Majesté, pourrait-on comprendre de la déclaration de Votre Majesté que le Maroc portera simultanément la question du Sahara devant la Cour Internationale de justice et devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U et d'autre part, le fait de soumettre cette question à la Cour de La Haye suppose-t-il que les deux parties, l'Espagne et le Maroc, tombent d'accord pour soumettre cette question à l'Assemblée Générale. Quelle est exactement la revendication du Maroc ? ».

- Réponse :

- Je crois avoir répondu à cette question, à savoir que le Maroc qui est allé devant les instances internationales, a toujours tenu ses engagements. Le Maroc a toujours essayé d'épauler au maximum les Nations Unies dans leur œuvre considérant que les Nations Unies sont une garantie et une sécurité pour les Nations en voie de développement. Il ne faut pas maintenant, du jour au lendemain, dire aux Nations Unies c'est une affaire qui ne vous regarde pas. Mais disons simplement c'est une affaire qui vous regarde, mais avant qu'elle ne vous regarde nous vous demandons de la décortiquer et de la voir sous son vrai jour et c'est pour ça que nous n'allons pas dessaisir les Nation Unies. Nous allons lui dire tout simplement : au lieu de porter la question devant la quatrième commission, avant que la quatrième commission ou avant que

l'Assemblée Générale ne recommandent quelque chose, allez chez votre consultant juridique qui est la Cour Internationale de Justice qui va dire le droit et le droit strict. Nous ne dessaisissons pas. De la manière dont vous avez posé votre question, de deux choses l'une : ou l'Espagne accepte et à ce moment-là nous faisons tous les deux le dossier, la demande et toutes les procédures, ou l'Espagne n'accepte pas et à ce moment ce n'est pas le Maroc qui ira seul devant la Cour Internationale car il ne peut pas y aller seul, il demandera à l'ONU de demander, elle, en tant qu'ONU, la consultation à son organisme spécialisé. En tout état de cause, nous demanderons l'intervention de la Cour Internationale de Justice qui va dire le droit. Si le Sahara était une terre « Res Nullius » en déshérence, à ce moment-là le référendum s'impose. Mais si la Cour de Justice, en disant le droit, accorde des titres de propriété, il n'y a plus de référendum il n'y a plus de recommandations de l'ONU si ce n'est recommander à l'Espagne et au Maroc d'aller régler leur problème directement par voie de négociation.

- Question :

- Majesté, Vous avez révélé que vous avez fait des propositions au Général Franco concernant l'avenir du Sahara Marocain, une fois la décolonisation terminée. C'est-à-dire une fois que le Sahara sera réintégré à la Mère-patrie, que vous lui avez fait des propositions sur le plan économique et sur le plan militaire.

Est-ce que depuis ce discours, depuis les entretiens de Madrid ces propositions sont toujours valables ?

- REPONSES :

- Comme J'ai dit, les engagements du Maroc restent ce qu'ils sont. Mais il est certain que sans préjugés de l'arrêt de la Cour International, la façon dont vont se dérouler les débats entre l'Espagne et nous sur ce plan là, sur ce plan de procédure, la volonté qu'elle démontrera de vouloir recourir elle aussi avec nous à ce moyen, influenceront beaucoup sur la nature et sur la profondeur des relations que nous aurons à avoir avec elle. Si Nous sentons qu'il y a une volonté constante aussi sincère de la part de l'Espagne de dialoguer avec le Maroc, Mes propositions du 8 Juillet demeurent, in-extenso. Il est certain que si Je recouvre mon Sahara, mais après avoir vraiment croisé le fer, péniblement, longuement et après s'être essoufflé avec l'Espagne, à ce moment-là, Je suis libre de revoir ma position, mais pas seulement avec l'Espagne. Je le dis ici, particulièrement devant nos amis journalistes allemands, Je tiens à ce que les intérêts allemands qui ont investi au Sahara sachent que pour moi il n'y a pas que le respect des intérêts Espagnols, il y a les intérêts de tous les groupes financiers qui ont investi au Sahara et aux phosphates. Je ne veux voir comme preuve que la façon dont nous réglons nos différends, nos problèmes et nos contentieux avec le Gouvernement français, toujours par la voie du respect des engagements, de la propriété et des investissements. Mieux que cela, la souveraineté marocaine est reconnue sur ce territoire et elle le restera, J'en suis sûr, mais immédiatement les investissements qui auront été faits ne pourront qu'entrer dans le cadre du code des investissements et notre code des investissements qui est à la portée de tout le monde, est de nature à garantir tous les intérêts et

tous les investissements de tous les pays qui ont dépensé un peu d'argent dans cette région.

- Question :

- Majesté, alors que sur le plan économique général le Maroc décolle remarquablement, est-ce que vous ne pensez pas que l'arrivée du Sahara sur Votre territoire, avec tout ce qu'il comporte et tout ce qu'il y a à faire, peut comporter des risques pour l'économie marocaine ?

- REPONSE :

- Ça ne comportera pas de risque sur le plan de l'économie marocaine, mais ça nous posera d'énormes problèmes. D'abord, il faudra sédentariser les deux tiers de cette population, en les fixant, et on fixe les gens en leur donnant des activités valables et rentables. Il faudra les amener petit à petit, Je dis bien petit à petit, et non pas brutalement, à vivre complètement la vie de leurs compatriotes ici. Je ne vais pas me lancer immédiatement dans l'application de toutes les réformes qu'elles soient judiciaires ou qu'elles soient foncières ou qu'elles soient de tout autre ordre, les appliquer immédiatement à cette population du jour au lendemain. Elle a ses traditions, elle a ses valeurs, elle a ses habitudes. Je ne veux pas qu'ils aient l'impression d'avoir été punis que d'être revenus au sein de la mère-patrie, au contraire. C'est un de ces cas où la monarchie doit procéder par pragmatisme et par une sorte d'empirisme organisateur comme l'ont dit beaucoup d'historiens.

Et là, je pense que les problèmes que nous aurons seront plutôt des problèmes d'ordre humain, d'adaptation plutôt que d'ordre économique.

- Question :

- Majesté, Vous semblez insister beaucoup moins sur le cas de Sebta et Mellilya que sur celui du Sahara. Est-ce que Vous pourriez expliquer pourquoi vous faites cette distinction et si Vous avez l'intention de demander à la Cour Internationale de statuer sur ce problème ?

- REPONSE :

- Je vous dirai que les messages que J'ai adressés à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernements par l'intermédiaire de Mes émissaires – Je regrette même qu'on ne les ait pas publiés – le problème de Sebta et de Mellilya est soulevé. Il est soulevé pour deux raisons : la première, parce que nous avons le droit de le soulever et la deuxième c'est qu'on ne mobilise pas deux fois ses amies. Les mobilisant une fois pour toute, J'ai préféré poser le contentieux dans son ensemble. Etant entendu que la prise de position est une chose et le « Timing » dans le règlement des contentieux en est une autre. Le temps viendra où Nous parlerons publiquement de Sebta et Mellilya. Pour l'instant, le problème est posé officiellement par écrit auprès de tous les Chefs d'Etat que Nous avons contactés.

- Question :

- Il y a deux questions importantes devant l'ONU, la question palestinienne concernant la reconnaissance de l'Organisation de Libération Palestinienne comme seul représentant pour décider du devenir du peuple palestinien, il y a également notre cause, qui n'est pas seulement la Votre, c'est à dire la question du Sahara.

- Ne craignez-Vous pas que l'inscription de ces deux affaires en même temps à l'ordre du jour ne dilapidera pas les efforts arabes et empêchera par conséquent l'aboutissement à l'objectif escompté?

- REPONSE :

- Je ne pense pas que le problème du Sahara et celui de la Palestine, s'ils s'étaient posés ensemble, soit de nature à diminuer ou à disperser les efforts des Etats Arabes, parce que les problèmes sont totalement différents. Dans l'un, le problème géographique est posé, c'est-à-dire le Sahara, la population qui y est connue, il ne s'agit de faire sortir personne pour y remettre personne à sa place, il ne s'agit pas de créer ex-nihilo quelque chose ou d'enlever quelque chose à quelqu'un pour le donner à un autre. Il s'agit tout simplement que sur les bâtiments administratifs, on change un drapeau, mettre un drapeau marocain à la place du drapeau espagnol.

- Là le problème est simple. Donc ça n'a pas à disperser les efforts. Le problème palestinien est un problème palestinien, Je suis palestinien de cœur et Je serais presque prêt à dire : Oh Anges

du Paradis, aidez-moi, mais ne m'aidez pas tous à la fois. Trop de pays arabes veulent chacun directement aider les Palestiniens. Moi je serais, si j'étais Palestinien en fait et concerné comme il le sont, soit par tirage au sort, soit par choix, Je choisirais trois, quatre pays uniquement auxquels Je donnerais mandat exclusif perpétuel et complet pour suivre mon affaire devant les instances internationales et devant les groupements régionaux. A eux de choisir leurs avocats et de faire avaliser ce choix par la Ligue Arabe. A ce moment-là tous les anges du Paradis ne seront pas en même temps en train de les aider, il y en aura quelques-uns. Mais pour eux, le choix de deux ou trois supporters, le choix d'un lobby qui travaillerait avec réalisme et désintéressement, c'est à mon avis la voie la plus sûre et la plus rapide pour concrétiser, parce que le problème palestinien est connu maintenant, ses contours sont connus, sa densité est connue, mieux que cela, son déterminisme, sur le plan historique, est lui aussi connu. Tout le monde sait que sans le règlement de ce problème rien ne sera réglé au Moyen-Orient, Comment le régler ? Par quelle étape passer ? Eh bien, Je pense qu'un dialogue doit s'ouvrir, ils ont déjà commencé à ouvrir le dialogue avec l'URSS, car il faut se dire une chose, c'est que tout règlement qui doit intervenir au Moyen-Orient doit tenir compte des deux grandes puissances, il ne peut pas ignorer une puissance plutôt qu'une autre. Ils viennent d'engager le dialogue avec l'URSS, Je ne peux que les encourager à engager le dialogue avec les Etats-Unis. Comment ? par l'intermédiaire de qui ? Où ? cela les regarde mais en tout état de cause il faut qu'ils y aillent.

- Question :

- Dans l'objectif d'octobre 75 que Vous avez fixé, est ce que Vous avez établi un autre objectif concernant la création d'un cabinet d'Union Nationale? Ma seconde question concerne le Sahara : Dans le cadre de Votre initiative auprès des Nations-Unies, est-ce que dans le cas où l'Espagne rejetait la demande de recours à la Cour Internationale de Justice. Avez-vous envisagé de demander aux Nations Unies de geler le référendum envisagé par l'Espagne l'année prochaine ?

- REPONSE :

- Je vais commencer par la première question. Il est certain que lorsqu'on parle d'élections on parle aussi de la préparation des élections, du découpage. Du reste, nous sommes en train de découper le Royaume en plusieurs autres provinces, donc le découpage électoral va subir des changements.

On est aussi obligé de parler de la loi électorale, on est aussi obligé de parler de listes électorales, tout cela pour ne pas être mis en cause, nécessiterait au moins un Gouvernement d'Union Nationale pendant les six ou sept mois qui précéderaient les élections. Certes, pour ne pas être amené à des dosages, ou à des attributions de responsabilités qui n'auraient aucun critère tant que les élections ne sont pas là, eh bien, la sagesse, le réalisme voudraient que ces messieurs, les chefs des partis marocains fussent appelés à siéger sous forme de ministres d'Etat sans portefeuille, ayant part entière, naturellement, au conseil du Gouvernement et au conseil des ministres et devant suivre quotidiennement, non

seulement la gestion des affaires, mais l'orientation de la politique, car un gouvernement ne prépare pas seulement les élections, il a sa participation sur le plan international et seront là aussi pour voir un petit peu comment tout cela se passe. C'est tout à fait normal, du reste, ça a toujours été mon vœu et lorsqu'on parle d'ouverture. Je dirai un petit peu comme disait le grand vizir, El Mokri, pendant la conférence d'Algésiras qu'il ne comprenait rien à « la porte ouverte » : « Ils s'étaient réunis à la conférence d'Algésiras et tout le monde parlait de « porte ouverte », alors que toutes les portes étaient fermées, alors il se tourne vers eux et que toutes les portes étaient fermées, alors il se tourne vers eux et dit : « Je ne vois aucune porte ouverture, pourquoi parlez-vous de porte ouverte ? ». Parce qu'il ne comprenait rien.

Donc. Je ne parlerai pas d'ouverture, l'ouverture est constante chez nous, et du reste vous avez remarqué que notre opposition au Maroc revêt des formes assez particulières. C'est une opposition sui generis. On s'oppose sur les journaux, mais on va aux baptêmes des uns et des autres, on va aux mariages de l'un, on se rencontre dans le congrès, le 9ème ou le 11ème.

On ne peut pas appliquer le mode de vie marocain à un critère européen ou à un critère américain. Ce sui generis, comme les vieux pays, comme disait le Général De Gaulle quand on a 300 marques de fromages, c'est qu'on est un pays sui generis, c'est la France, c'est aussi un pays spécial, ce n'est pas comme les autres.

Bon, pour la deuxième question, nous ne demanderons pas, à nous de demander aux Nations Unies, avant de se lancer dans ce

référendum de savoir exactement si elle ne va pas commettre une erreur. Car Je suis en train de dresser la liste – pour être correct, Je dirais des référendas, la liste des référendas qui ont tous échoué et la liste de ceux qui ont réussi. D’après le chiffre que J’ai et la liste n’est pas finie. Je crois qu’il y a un tiers de réussi pour deux tiers d’échec, et ça l’Organisation des Nations Unies en a la pratique, elle en a l’expérience. Elle n’aurait pas intérêt peut-être à se lancer dans une procédure qui pourrait atteindre un objectif inverse, et pour ça, qu’elle aurait tout intérêt – pour ne pas se fâcher ni avec l’Espagne ni avec le Maroc, pour ne pas créer de dissension dans la région. Faudrait pas qu’il y ait un nouveau problème de Chypre, eh bien, il faut qu’elle nous renvoie, tous les deux à la négociation et, on lui demandera de demander, elle, à la Cour Internationale de Justice de dire le droit.

- Question :

- Sire, Votre Majesté a reçu, récemment, maître Mokhtar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie, Est-ce que, à cette occasion, une base de compromis a été possible en ce qui concerne les revendications des uns et des autres sur le Sahara, ou, dans le cas contraire, Votre Majesté ne craint-elle pas que deux pays arabes et islamiques revendiquent du même coup et en même temps le même territoire, ne risquent de créer une situation embarrassante pour tous les autres membres de la Ligue des Etats Arabes.

- REPONSE :

- C’est pour ça que tout à l’heure J’ai répondu à cette question

d'une autre façon. Je ne compte pas mettre les pays arabes de la Ligue, particulièrement à ce Sommet, dans la gêne d'avoir à se prononcer entre deux pays. Tout au plus, leur demanderait-je que la commission juridique se penche sur ce problème. Il ne s'agit pas d'avoir pour eux un choix subjectif. Quand je demande un choix objectif, que l'on juge sur document que l'on juge sur titre. Mais J'ai vu le Président Mokhtar, nous avons parlé, nous avons parlé en nous projetant dans l'avenir et j'ai commencé à lui dire « mon cher voisin » parce que nous serons voisins, jusqu'où, je n'en sais rien, mais nous serons voisins, Dès lors, il faut qu'on s'y habitue.

A la question de savoir comment l'affaire du différend sur le Sahara pourrait être portée devant les instances de l'ONU et la Cour Internationale de La Haye à la fois, Sa Majesté a répondu :

« On peut demander la consultation de l'ONU de deux façons soit le demander à l'Assemblée Générale, soit le demander au Conseil de Sécurité.

« Le Conseil de Sécurité, qui est plus restreint, peut lui aussi saisir la Cour Internationale de Justice. En tout état de cause et d'après les sondages que J'ai faits et qui m'ont été rapportés, toute la sympathie du monde entier vient pour le Maroc, parce que les gens disent « nous avons tous pris des Atlas, et on n'a jamais vu une nation appelée Sahara ». Mais nous ne voudrions pas que cette affaire soit réglée en dehors de la communauté internationale. Nous sommes tous prêts à trouver avec vous une solution pour que ça reste avec nous. Si c'est vraiment là le consensus de la plupart des membres des Nations Unies et si vraiment l'Espagne comprend ses

intérêts véritables, eh bien, Moi J'attendrai de M. Cortina ce soir qu'il saisisse Mon Ministre des Affaires Etrangères en lui disant «Mon cher, le Roi du Maroc nous a tendu une perche, prenons-là et allons à La Hay tous les deux ». Voilà ce que J'attends vraiment du gouvernement espagnol s'il veut déboucher vers l'avenir et s'il veut s'entirer avec les honneurs de la guerre sans avoir à revenir en arrière, sans avoir à retirer ses troupes pour le référendum, sans avoir tous ces problèmes. Il devrait saisir la balle au bond, car, en la saisissant maintenant, il a deux intérêts : le premier comme Je l'ai dit tout à l'heure, Je ne changerai rien à mes propositions, le deuxième, il s'en tire en n'ayant pas perdu la face.

- Question :

- Majesté, Vous avez beaucoup parlé de négociations, et de droit, mais dans le même temps, certaines informations font état de renforcement substantiel des troupes marocaines aux frontières du Sahara.

- Je voudrais vous demander premièrement si ces informations sont exactes, deuxièmement si ça préfigure la politique future du Maroc en cas d'échec de votre proposition aujourd'hui ?

- REPONSE :

- Les troupes marocaines sont là-bas pour deux raisons : la première c'est que les troupes marocaines ont le droit d'être sur tout le territoire marocain et seul le Haut Commandement, c'est-à-dire Moi-même, édicte et la concentration des hommes et la concentration des moyens et l'emplacement de l'implantation. J'estime que c'est une

affaire de souveraineté que l'on peut interpréter. Vous avez le droit de l'interpréter. Mais, elles sont là-bas plutôt pour autre choses. Nous savons qu'une sorte d'internationale, financée par des individus dont le coefficient mental est extrêmement bas, est en train de créer des mouvement soi-disant séparatistes du Sahara « le Front séparatiste du Sahara », le « Morehob », le « Front de libération du Sahara », et ces gens-là s'infiltrèrent. Ils s'infiltrèrent, ils s'installent et Je me demande si l'Espagne sait ce qui se passe sur le plan de sa police à l'intérieur ou est-ce qu'elle ne le sait pas. Si vraiment des esprits machiavéliques voulaient vietnamiser le Sahara, alors là Je vous dis que Je ne les laisserai pas faire. Je n'admettrai pas qu'on laisse pourrir la situation jusqu'à vietnamiser nord et sud du Sahara. Alors, Je préfère être le plus près possible. J'ai déjà demandé aux Espagnols ou de faire la police chez eux, puisque c'est encore chez eux ou alors de me laisser la liberté d'empêcher les sécessionnistes parce que les gens du F.L.S, et Ouali particulièrement, qui était l'un des meneurs de grèves à la faculté de droit. Il a fait toutes ses études ici à Rabat. Et son père est encore fonctionnaire chez nous au Maroc. Ils sont quatre, pas plus. Seulement, tout ce que compte comme internationale, les déséquilibrés du monde entier qui prennent les avions, qui prennent les otages, qui envahissent les ambassades, tout ce monde-là, va, petit à petit, trouver son débouché dans cette région parce que Je vous dis, ils ont été aidés financièrement par des gens dont on connaît le coefficient mental, Je dirai assez bas, presque au degré zéro. Là, il n'est pas question pour moi de laisser pourrir une situation. Si elle doit pourrir, c'est à moi de provoquer le pourrissement en amenant les casques bleus à venir s'installer. C'est moi qui devrais provoquer le

pourrissement, et il sera en ma faveur. Mais laisser pourrir de cette façon, je ne l'admettrai pas. Et mes troupes sont, en grande partie là-bas, pour avoir à faire la police si le gouvernement espagnol ne le fait.

- Question :

- Majesté, Je ne crois pas que ma question soit en rapport avec la précédente, mais est-ce qu'il y a une explication pour le fait que vous avez envoyé des émissaires dans le monde entier sauf dans des pays assez proches, comme par exemple la Libye ?

- REPONSE :

- Je dois dire que c'est encore avec la Libye que J'ai le moins de problèmes dans ce domaine parce que pour lui le principal c'est que les Espagnols sortent, que ce soit la Mauritanie, ou que ce soit le Maroc, ça ne le regarde pas, Le principal c'est que les Espagnols sortent et naturellement qu'il puisse s'y mettre. Et puis Je pense que s'il vient au Sommet arabe, on en parlera. Et je souhaite qu'il vienne.

- Question :

- Puis-je Vous demander, Majesté, quels sentiments et quelles réflexions, la chute de l'avant-dernière grande monarchie d'Afrique, celle d'Ethiopie, a engendrés chez Vous.

- REPONSE :

- Je vous ferai la même réponse que celle que j'avais faite à Jean Daniel.

- En réalité, quand une monarchie est réellement représentative de son époque, quand son vecteur V marche parallèlement avec le vecteur V de son peuple, qu'il le précède un petit peu, eh bien, elle ne tombe que si elle veut tomber. Mais, à partir du moment où il y a la moindre distorsion, j'estime qu'il y a des monarchies qui, sans le vouloir, se font Hara-Kiri. Je crois que ce qui s'est passé en Ethiopie était prévisible, pas du vivant de S.M. Hailé Sélassié, mais après sa mort. Ce n'était prévisible qu'après sa mort. Franchement, très peu de Rois sont tombés de la faute des autres. La plupart sont tombés de leurs propres fautes.

- Question :

- Majesté, Il y a au Maroc des prisonniers politiques. Est-ce que dans la nouvelle atmosphère, placée sous le signe de la récupération du Sahara sous domination espagnole, est-ce que Vous pensez pouvoir prendre une décision dans ce domaine, par exemple une amnistie générale à leur égard ?

- REPONSE :

- Je voudrais savoir ce que l'on entend par détenus politiques. Nous avons des gens qui ont commencé par faire de la politique et qui ont commencé à faire du « grabuge », Je m'excuse du terme bombe au Théâtre Mohammed V, bombe au journal « Le Matin » cocktails Molotov et autres.

Donc, ces individus qui nuisent à la société, avec toute la qualification de l'acte criminel, non pas l'intention, non pas la tentative punissable, mais avec des commencements d'exécution.

Par contre, tous ceux contre lesquels nous n'avons rien retenu, je crois que ces derniers temps, les tribunaux ont prononcé beaucoup de mises en liberté provisoire. Mais en plus, parler d'amnistie générale, à Mon avis c'est un mot qui revient beaucoup dans la nomenclature française, parce qu'il revient tous les sept ans, en général à l'élection du président de la République.

Du reste, dans le dernier « Paris-Match » paru tout de suite après l'élection de M. le Président Valéry Giscard d'Estaing, un merveilleux article par deux jeunes du syndicat des magistrats qui se posaient justement la question sur ces grâces septennales, en se demandant sur quels critères on les prenait, pourquoi on les prenait pourquoi donc condamnait-on, si on savait que sept ans après les prisonniers allaient être relâchés.

Voyez-vous, pour le problème de l'amnistie générale, nous ne sommes pas un régime qui succède à un autre, mais quand c'est un régime qui continue, on amnistie ou l'on grâcie ceux qui n'ont pas cherché à atteindre leur pays dans ses forces vives. Par contre, ceux qui mettent en danger, Je ne dis pas les institutions, car les institutions ne sont jamais en danger parce qu'elles sont bien ancrées, mais ceux qui mettant en danger l'éducation civique de toute une jeunesse qui est plus attirée par la violence que par autre chose, alors là l'exemple est tellement mauvais, qu'il faut être assez sévère.

Il ne faut pas s'enfermer derrière le prétexte politique quand on manie un cocktail Molotov, ce n'est pas possible. Là, Je n'admets pas qu'on puisse appeler délit politique un homme qui prépare des

bombes chez lui et qui, par surcroît, est universitaire.

- Question :

- Majesté, je voudrais Vous demander si les revendications marocaines sur le Sahara sont juridiquement similaires à celles de l'Espagne sur Gibraltar.

- REPONSE :

- Moi, personnellement, Je souhaiterais que ces revendications soient très solides, parce que si les Anglais rendent Gibraltar à l'Espagne, les Espagnols vont nous rendre septa et Mellilia. Je souhaite Je m'excuse auprès de nos amis Anglais, que le dossier espagnol soit des plus solides parce que si l'Espagne récupère Gibraltar, nous récupérerons forcément Septa et Meillilia.

A la question de savoir si l'Algérie était concernée dans l'affaire du Sahara sous domination espagnole, le Souverain a répondu :

« Dès le début de cette conférence de presse, J'ai dit que le Maroc partait du principe qu'il était seul concerné et que c'était pour cela qu'il demandait l'avis de la Cour Internationale de Justice. Certains peuvent penser que la Mauritanie est concernée. C'est à la cour internationale de le dire. Mais en tout état de cause, jamais l'Algérie n'a été concernée par le Sahara, Ce n'est pas une partie en cause, ni dans le différend, ni dans les revendications.

- Question :

- Majesté, Vous avez évoqué tout à l'heure la libération des détenus politiques et on s'en souvient en même temps qu'il y a eu

sept condamnés à mort. Est-ce qu'il y aura encore des condamnés à mort au Maroc ?

- REPONSE :

- Pour l'instant, il n'y a plus de gens condamnés à mort, parce que ceux qui ont été condamnés à mort, ce sont ceux qui ont participé aux événements de Mars en 1973. Ceux-là mêmes qui sont rentrés de l'étranger, ceux-là mêmes qui ont été des « gauletiers », ceux-là mêmes qui, avec des fusils et des armes étrangers et de l'argent étranger ont voulu faire créer des troubles et ont créé des troubles et tuer des hommes. Pour ce, il est nécessaire qu'ils soient condamnés à mort et exécutés, ils l'ont été, Pour l'instant, à part, les détenus criminels, tels que les assassins pour crimes passionnels ou autres, qui sont en instance de grâce, Je ne pense pas qu'il puisse y avoir d'autres condamnations et Je le souhaite.

- Question :

- Le Maroc, va abriter prochainement la réunion au Sommet des pays arabes, quel sera le rôle du Maroc et particulièrement le rôle que Votre Majesté va jouer pour assurer la réussite à ce Sommet.

- REPONSE :

- Le Maroc va s'efforcer de rendre le séjour des délégations le plus agréable possible, car la façon dont on est logé influe beaucoup, Je l'ai remarqué sur le déroulement des débats. Il va compter aussi et surtout sur la maturité et la prise de conscience des problèmes qui vont être posés et même de l'irréversibilité de certaines solutions qu'ils auront prises. Pour sa part, le Maroc fera son possible pour

que son hospitalité soit à la hauteur, mais Je pense que c'est plutôt les problèmes de l'heure et leur densité qui amèneront les décisions que ce Sommet aura à prendre, car elles seront décisives. Sur le plan économique, il faut que les pays arabes sachent comment orienter leur évolution et leur révolution, car le pétrole a une fin, et il faut, dès maintenant, penser à des solutions de substitutions. Il faut qu'ils prennent une décision définitive et quasi-définitive sur leurs amitiés, tant avec l'Europe qu'avec les Etats-Unis, qu'avec l'Union Soviétique et les pays socialistes, afin de ne pas permettre un chassé-croisé constant d'influences négatives ou positives ou contradictoires qui pourraient aller à l'encontre de cette homogénéité du monde arabe. Ils auront enfin à prendre une décision concernant le devenir, car Je ne veux pas être pessimiste, mais, en dehors du regain de leur prestige en dehors du fait qu'Israël n'a pas été vainqueur, qu'est-ce qu'il y a de changé par rapport à l'année dernière avant la guerre du Ramadan ? C'est toujours « ni guerre ni paix ». Si, il y a peut-être dix kilomètres d'un côté et la ville de Kuneitra de l'autre.

- Mais, sur le plan de la géo-politique, sur le plan des risques, il n'y a rien de changé, et il faut que cela change. Car une situation comme celle-là, n'est pas dans l'intérêt des Arabes. Elle ne peut être que dans l'intérêt de leurs adversaires. Moi, je parts du principe que quand la dynamique est créée, il ne faut surtout pas laisser cette dynamique s'arrêter. La dynamique de Genève aurait dû être poursuivie immédiatement, après le désengagement des forces et il y a l'accélération de l'histoire, c'est bon. Mais pour la mettre en marche à nouveau, on la mettra en marche, mais il faudra qu'on s'y mette tous et sérieusement, et c'est ce que J'attends du Sommet arabe.

A la question concernant le droit du Maroc à choisir ses partenaires éventuels pour l'exploitation des richesses du Sahara, S.M. le Roi a répondu :

« De quel droit ? Mais du droit tout simplement que tout peuple indépendant peut s'associer avec qui il veut... Quand le Liban, par exemple, passe des accords commerciaux avec d'autres pays ou qu'il leur donne des facilités, on ne vient pas lui dire de quels droits ? Mais du droit que nous avons de disposer de nos amitiés et surtout d'être bien avec nos voisins. Et si certains pays du Moyen-Orient agissaient avec cette même philosophie, en cherchant toujours à rester bien avec leurs voisins, il y a bien longtemps que le Moyen-Orient serait pavé d'or de Rabat Jusqu'à Ryad.

C'est ça le droit et c'est également la vérité.

- Question :

- Majesté, grâce à Votre ministère de l'information et les responsables à Agadir, nous avons pu visiter les régions frontalières et on a pu constater qu'il y a un vaste plan de développement, celui de Tan-Tan par exemple qui a de plus en plus d'importance, quels sont Vos plans de développement du reste du Sahara ?

- REPONSE :

- Il est certain que c'est une question intéressante parce que Nous voyons actuellement la province de Tarfaya comme isolée, mais à Mon avis, il faut la prendre dans un contexte industriel comme on parle de « projets intégrés ».

C'est donc une province qui doit être intégrée dans le complexe Agadir-Tarfaya et le futur Sahara marocain. On ne peut, pour les plans d'aménagement de Tarfaya, ne procéder que parcellairement, parce que, en attendant de mettre à profit les gisements de schistes bitumineux, qu'on a trouvés là-bas, et qui sont, Je crois, plus important que ceux qu'on a trouvés dans la région de Midelt – Il s'agissait de plusieurs centaines de millions de tonnes -, il faut d'abord créer le phénomène de sédentarisation. Là-bas, Je peux vous assurer qu'il y beaucoup d'eau. L'année prochaine, Je vous demanderai de revenir et vous verrez à peu près une vingtaine de périmètres irrigués dans toute cette zone avec chacun 50 à 60 hectares et quand on pense que les melons ou les navets de cette région, quand ils poussent, sont gigantesques, si donc nous transformons cette région sur le plan agricole en y installant une vingtaine ou une trentaine de périmètres irrigués, si nous arrivons à faire de l'extraction du schiste dont nous espérons en faire une source d'énergie, une source de calories, une source de pétrole, cela nous amènera à créer un port forcément, nous amènera à créer des cités ouvrières, et nous amènera à augmenter tout le circuit routier de la région. Certes, il ne faut pas s'attendre à une explosion économique miraculeuse pour les années qui viennent, mais elle se fera, elle sera de longue haleine et il faudra du temps, mais on s'y est mis, il faut maintenant mettre les bouchées doubles.

- Question :
- Majesté, Quelles sont les modalités du référendum qui a été recommandé par l'Organisation des Nations-Unies ?

- REPONSE :

- Nous faisons tout pour qu'il n'y ait pas référendum, parce que la voie du référendum nous amènerait à entrer en conflit avec l'Organisation des Nations-Unies. Ce que nous ne voulons pas. La voie du référendum nous amènerait à prendre des risques car comme Je vous l'ai dit, peu de référendas ont réussi dans le monde. C'est pour cela que nous faisons tout pour que, à travers les Nations Unies et par elle, non pas contre les Nations Unis ou en dehors de cette organisation, nous soyons amenés à négocier directement avec l'Espagne. C'est pour cela un peu comme Bacon, « hypothèses non fingo », Je ne peux pas parler pour l'instant de référendum, c'est pour Moi quasi-irréalisable. On ne peut pas aller dans une instance internationale avec deux dossiers. Il faut aller avec un seul dossier et s'y tenir, se battre jusqu'au bout, et si ça ne vient pas, alors on revient avec un autre dossier. Quand un avocat part avec deux alternatives de défense vous pouvez être à peu près sûr qu'il ne gagnera pas.

- Question :

- Majesté, pour ce qui est de la question palestinienne, les pays arabes demandent le droit à l'autodétermination. Le Maroc, en même temps demande à ce qu'on n'accorde pas une importance au principe de l'autodétermination pour le Sahara, ceci pourrait créer un précédent auquel Israël pourra recourir ?

- REPONSE :

- Ce n'est pas du tout la même chose. Le raisonnement

n'est pas du tout analogique. Il n'y a pas d'analogie entre l'autodétermination demandée au Sahara et celle demandée pour les Palestiniens. Ce n'est pas du tout la même chose, les données ne sont pas les mêmes, et aucun précédent fâcheux n'est à craindre.

- Question :

- En ce qui concerne le Sahara, Vous avez évoqué les Nations Unies, la Cour Internationale de La Haye, la Ligue Arabe, et Vous n'avez pas évoqué l'OUA qui a pourtant réglé certains problèmes frontaliers, et notamment au Maghreb ?

- REPONSE :

- Je ne l'ai pas évoqué, parce que l'Espagne n'est pas justiciable de l'OUA. Les arrêts de l'OUA et les obligations de l'OUA n'obligent que les membres de l'Organisation de l'Unité Africaine. On ne peut pas obliger un pays qui n'en est pas membre.

- Question :

- Quels sont les problèmes que Vous pourriez avoir, par exemple, avec la Mauritanie ou peut-être l'Algérie ?

- REPONSE :

- Mais c'est pour ça que notre dossier est le suivant : C'est la Cour Internationale de Justice qui dira si ce Sahara qui a été pris par l'Espagne vide sans autorité, sans rien à ce moment-là, il n'y pas, la cour de justice dit : Mais ce Sahara n'a jamais appartenu à la Mauritanie. Qu'était la Mauritanie quand était le Sahara ? Où était la Mauritanie ? Elle n'existait pas. Nous avons des preuves d'avoir

gouverné le Sahara mais la Mauritanie existe depuis la loi-cadre de l'autodétermination. Elle n'a jamais fait la moindre réserve ni auprès du gouvernement français, ni introduit la moindre réserve auprès du gouvernement espagnol. C'est pour ça que Je disais au Président Mokhtar : Discutons, mais discutons après. Quand nous serons voisins arrangeons-nous pour ce soit un bon voisinage. Mais si effectivement la Cour Internationale de Justice dit que dans cette affaire du Sahara, le Maroc et la Mauritanie peuvent être considérés sur la même pied d'égalité, que leurs titres sont des titres égaux, à ce moment-là J'accepte le référendum. Je l'accepte les yeux fermés. La Cour ayant dit le droit et non pas la politique. Mais cela m'étonnerait.

- Question :

- Votre Majesté a dit tout à l'heure qu'une fois le Sahara récupéré, le Maroc reverrait avec la Mauritanie ses rapports, sa coopération, son voisinage, et de quelles manières seront tracées ses frontières. Cela suppose-t-il une révision des frontières actuelles du Sahara sous domination espagnole ? Est-ce qu'il y aurait un partage éventuel entre le Maroc et la Mauritanie ?

- REponse :

- On ne partage jamais ce qu'on revendique pour soi-même seul on réaménage, on borne, mais on ne partage pas.

- QUESTION :

- Majesté, Je vais plutôt parler du principe d'un Sommet africain qui avait été arrêté par la commission politique de la Ligue

Arabe au Caire et qui sera discuté au prochain Sommet Arabe de Rabat, l'idée de Sommet a été chaleureusement accueillie en Afrique, car on pense qu'il est de plus en plus nécessaire de développer les solidarités horizontales arabo-berbères et négro-africaines. Tout ceci, Majesté, pour vous demander à l'occasion du Sommet Arabe d'être l'avocat de cette cause.

- REPONSE :

- Je puis vous assurer que ma préoccupation dans ce domaine est grande, car Je voudrais tellement que Mes frères africains ne jugent pas hâtivement l'attitude des pays arabes à leurs égard, nous ne sommes pas des ingrats et Je ne pense pas que nous le soyons un jour. Néanmoins, des échéances formelles attendent les pays arabes, je peux même vous dire une chose qui va vous étonner : J'ai fait la guerre d'Octobre, J'ai envoyé mes hommes et mon matériel, J'ai perdu énormément d'argent et Je continue à payer le pétrole au prix fort. Je n'ai pas bénéficié de la moindre baisse sur le prix du baril de pétrole. On m'a fait payer le prix fort, J'ai payé. Mais, c'est pour rattraper cet aspect que J'ai lancé l'idée, qu'en attendant que les pays arabes s'organisent, Je puis vous assurer que le Sommet de Rabat va beaucoup insister sur ce problème. Eh bien, le Maroc qui est pays arabe et africain, a décidé de commencer par ses richesses naturelles en faisant bénéficier les pays non-nantis, et Je puis vous assurer que vous aurez plus de profits à tirer des phosphates sous forme de phosphate-crédit que du pétrole-crédit. Mais ce n'est qu'un pas et Je puis vous assurer que les Arabes ont dû payer cash leur armement, le payer immédiatement en dollars et c'est

à plusieurs milliards de dollars que cela se chiffre. Actuellement, ils sont en train de revoir leur politique pétrolière à l'intérieur de leur pays, car les compagnies pétrolières n'étaient ni nationalisées, ni binationalisées, c'étaient les compagnies qui devaient réserver une partie de millions de barils aux pays producteurs qui donnaient des royalties, mais c'étaient elles qui distribuaient et vendaient le pétrole à travers le monde.

- Même quand un pays africain demandait à l'Arabie Séoudite de lui donner X millions de tonnes, elle ne pouvait prendre que sur ses stock par exemple parce que ses liens organiques avec la société lui interdisaient d'imposer à celle-ci de le faire. Maintenant, toutes les compagnies pétrolières du monde arabe sont en train de nationaliser ou de prendre des participations majoritaires dans les compagnies pétrolières. A ce moment-là, elles pourront prélever les quantités de pétrole qu'elles voudront en plus de leurs besoins et pourront même faire des prix préférentiels à l'égard de certaines zones. Tout cela nécessite du temps. Mais Je voudrais tellement que mes frères africains ne pensent pas que les Arabes les ont oubliés. Les Arabes et les Africains se sont ignorés tellement longtemps qu'il faut encore un peu de temps aussi pour qu'ils se connaissent bien et je puis vous donner l'engagement personnel que ce sera là l'un des points principaux du Sommet qui se tiendra, Incha Allah le 26 Octobre à Rabat.

- QUESTION :

- Majesté, voulez-vous donner votre sentiment sur le dialogue euro-arabe. Pensez-vous qu'il se limitera aux problèmes du pétrole

et des économies ou s'étendra-t-il aux problèmes politiques et culturels avec les difficultés qui se font sentir de ce côté-là et les hésitations des pays européens pour un certain nombre de raisons que l'on connaît ?

- REPONSE :

- Je vous répondrai en vous disant que le dialogue n'est pas un dialogue. Ce sont des prises de contact, car même le mandat qu'a M. Mahmoud Ryad est un mandat limitatif, et c'est un mandat de prise de contact exploratoire et non pas de dialogue. Seulement Je dirai que c'est une casserole qui est très chaude et le manche est très brûlant. J'ai tellement d'autres casseroles à prendre que Je préfère ne pas toucher celle-là. Attendons pour voir, mais c'est vraiment très chaud et incertain.

- QUESTION :

- Est-ce que l'idée du grand Maghreb reste toujours vivante malgré la dissemblance des régimes entre le Royaume du Maroc, la République Populaire d'Algérie et la République Présidentielle de Tunisie ?

- REPONSE :

- Je ne pense pas que l'on puisse, à partir des disparités des régimes, rendre impossible quelque chose qui est au-delà des régimes. Par exemple, rien n'empêche que nous puissions avoir un parlement commun, avec la présidence de parlement à tour de rôle: un Marocain, un Algérien, un Tunisien ; rien n'empêche que ce parlement fasse des recommandations sur le plan de la concertation

diplomatique, sur le plan de la concertation de la défense, sur le plan de la planification, sur le plan concernant les grands ensembles industriels que nous devons faire les uns pour les autres, pour une mise en commun de nos ressources touristiques, de nos moyens de transports qu'ils soient maritimes routiers ou aériens. Rien n'empêche que ce parlement ne fasse des résolutions ou des recommandations sur le nombre et la qualité de cadres moyens et supérieurs qu'il faille que nous formions, non seulement pour nos besoins propres mais encore pour les besoins des pays en voie de développement en Afrique. Je ne pense pas que la disparité des régimes en Europe ait empêché aussi le fait que l'Europe se fait et va vers plus d'unité. La disparité des régimes importe peu. S'il y allait avoir fusion, oui. Mais à partir du moment où il n'y a pas de fusion, où à ce moment-là chaque pays garde sa personnalité, eh bien, ce serait plutôt la disparité des objectifs et la disparité des horizons qui rendraient ce Maghreb impossible mais, tant que nous considérons qu'il est possible, Je pense que nous pourrions, par le biais d'assemblées élues populairement représentant vraiment les cadres de la nation, par des organismes spécialisés, par des présidences à tour de rôle, parvenir à construire ce Maghreb.

Certes, il y a un fossé peut-être, à savoir la disparité sur le plan économique-social du régime algérien qui est dirigiste par rapport au régime marocain et au régime tunisien qui sont ou semi-libéral ou semi-dirigiste.

S'il y avait une faille, c'est là qu'il faudrait la trouver, mais non pas dans la disparité des gouvernements mais dans la disparité des

bases de l'économie. Mais là encore, Je pense que nous pourrons procéder par bonds et par paliers et ne pas chercher à régler l'impossible mais à concrétiser le possible, étape par étape et pas par pas.

« Je voudrais vous remercier de l'attention que vous avez apportée à travers vos questions. J'ai senti la volonté délibérée de mieux apprendre, de mieux savoir, de mieux comprendre pour mieux entreprendre votre travail de journalistes, à savoir de miroirs concernant les problèmes de l'heure. J'ai passé avec vous un moment très agréable parce que J'ai une sorte d'aura collective, qui a fait que le dialogue télépathique a vraiment accroché, beaucoup plus encore que le dialogue formel de la langue employée. J'ose espérer que le concours que vous nous apporterez nous servira et nous servira dans la mesure où vos lecteurs auront la sensation et la conviction que vous n'écrivez que ce à quoi vous croyez. Dieu vous aide et vous assiste ».

Allocution de Sa Majesté le Roi devant la délégation des régions de Sidi Ifni et d'Aït Ba Amrane



S.M le Roi s'est adressé à la délégation en ces termes :

« Nous sommes très heureux de votre visite. La visite que Nous rendent les délégations de différentes régions de Notre Royaume est la preuve de la constance des liens solides qui existent entre Notre famille et Notre peuple à telles enseignes que la porte du Palais a été toujours ouverte à l'ensemble de Nos sujets, les membres de la grande famille marocaine.

« Ces liens Nous ont permis d'assurer une parfaite harmonie entre les efforts que Nous déployons et l'action que mènent la Nation et ses fils. Ils nous ont permis également de toujours connaître parfaitement les désirs, immédiats et lointains des habitants du Royaume, afin que le dialogue se poursuive, évitant toute équivoque et ne tenant compte que des besoins et des désirs de Notre nation, quels qu'ils soient. Ils Nous est particulièrement agréable de recevoir, en ce jour, une délégation des habitants d'Aït Ba Amrane qui ont fait preuve, à travers les siècles, de leur patriotisme, ont toujours été à l'avant-garde des défenseurs de l'intégrité nationale, de la dignité et de la sécurité territoriale et qui sont demeurés, malgré les obstacles dressés par le colonialisme pendant plus de quarante ans, attachés à leur patriotisme et fiers d'appartenir à leur famille marocaine, n'œuvrant que pour un seul objectif, se libérer, pour renouer les liens avec leurs frères, réintégrer la mère-patrie et jouir ainsi des bienfaits de l'indépendance.

« Nous connaissons parfaitement la situation économique, sociale et commerciale dans laquelle se trouve votre région. Cette situation ne date pas d'hier. Elle n'est pas non plus la conséquence de votre action ou de votre inaction. Elle découle plutôt d'un état de choses, créé par le colonialisme pour faire de la région de Sidi Ifni et d'Aït Ba Amrane une région indépendante du Royaume, non pas cette indépendance authentique fondée sur la mise en valeur des richesses, mais une indépendance fictive, basée sur le sous-développement. C'est cela que font les colonialistes quand ils veulent créer la scission dans une région quelconque.

« Nous Nous attacherons dorénavant et plus que par le passé à l'examen de ces problèmes et de cette situation pour leur trouver des solutions adéquates.

« Le fait de relancer la région d'Aït Ba Amrane n'est pas une tâche aisée. Il est possible d'y construire une école dans l'immédiat, d'y bâtir un hôpital en l'espace d'un an d'y créer des installations dans six mois, mais la prospection des ressources, l'évaluation des richesses et l'étude des possibilités dont dispose cette région, sont des tâches qui exigent de l'administration en premier lieu une action constante et des habitants d'Aït Ba Amrane, en dernier ressort, de la patience et la participation par une effort mûri à l'action de l'administration. Car, comme Nous l'avons dit, il est loisible de créer des édifices et des installations, mais l'évaluation des ressources dont la mise en valeur permettra à la région de Sidi Ifni de vivre des années, des décennies, suppose un effort qui doit être poursuivi sans discontinuité aussi bien par l'administration que par les habitants.

« Nous voudrions que vous transmettiez à Nos fils, vos frères les habitants d'Aït Ba Amrane Nos salutations et de leur faire part de Notre ferme volonté d'accorder à cette région tout l'intérêt qu'elle mérite afin d'évoluer au diapason des autres régions, de rattrapper le retard et de lui permettre de mettre en valeur les possibilités qu'elle possède car, en effet, Nous sommes convaincus que la région d'Aït Ba Amrane dispose d'énormes possibilités. Il suffit d'entreprendre une prospection adéquate pour découvrir des richesses qui permettront de développer cette région. Notre

espoir en Dieu est qu'il ne nous déçoive pas, car vos aspirations, préoccupations et vos problèmes sont aussi les Nôtres.

« Puisse le Très-Haut nous guider dans le droit chemin ».

Le chef de la délégation avait prononcé auparavant l'allocution suivante :

« Sire,

« Les membres de la délégation de la ville de Sidi Ifni et Aït Ba Amrane qui sont les fidèles serviteurs du glorieux Trône alaouite et de Votre Auguste Personne, ont l'insigne honneur, en ce jour heureux, de renouveler à Votre Majesté leur allégeance, leur loyauté, leur dévouement et leur fidélité.

« Au nom des tribus qui ont toujours été attachées à Vos ancêtres vénérés et que nous représentons, nous exprimons à Votre Majesté notre haute estime et notre amour constant.

« Sire,

« Vous avez bien voulu honorer la délégation en lui accordant cette audience, après la visite triomphale que Vous aviez entreprise dans la région de Sidi Ifni et d'Aït Ba Amrane et qui a été la manifestation éclatante de la parfaite communion entre Aït Ba Amrane et le glorieux Trône alaouite. C'est grâce à cette symbiose que Vos fidèles sujets dans cette région ont pu mener le combat dans le passé, sous Votre direction éclairée et restituer, à la mère-patrie, cette région sous l'égide de Feu SM Votre père que Dieu ait son âme.

« Les liens d'attachement d'Aït Ba Amrane à Votre Trône sont une vérité historique qui remonte à l'aube de l'avènement de Votre dynastie et à la visite de Votre ancêtre Moulay Hassan 1er.

« Bien que le colonialisme s'y soit installé, il n'a pu cependant couper le contact entre Vos fidèles serviteurs des Aït Ba Amrane et Votre Trône, leurs délégations ne cessant d'affluer au Palais. Il y a à peine un an Vous aviez bien voulu accorder audience à une délégation que Vous aviez exhorté à poursuivre la voie tracée par Votre Majesté en vue de l'édification de la Nation et à laquelle Vous aviez exprimé Votre sollicitude pour cette région qui a subi longtemps des frustrations du colonialisme.

« Sire,

« Nous renouvelons à Votre Majesté, au nom des habitants de Sidi Ifni et d'Aït Ba Amrane, notre fidélité absolue et notre indéfectible attachement. Nous prions Dieu de Vous préserver pour le bien de ce pays, de réaliser les vœux que vous formez pour le bien-être de Votre peuple fidèle et de Vous assister à resserrer les rangs des Arabes et des Musulmans et pour la consolidation desquels Vous avez déployé, avec Votre peuple, des efforts considérables. Ces efforts – Dieu soit loué – ont été couronnés de succès grâce à Votre sagesse et à Votre clairvoyance.

« Puisse-t-il protéger LL.AA.RR. Le Prince Héritier Sidi Mohamed, le Prince Moulay Rachid et les membres de la famille royale ».

Discours de SA Majesté Hassan II devant les représentants des provinces du Royaume « Je suis responsable de toute parcelle du territoire de ce pays »

S.M. Hassan II a reçu le vendredi 27 septembre 1974 plusieurs délégations représentant les différentes provinces et les préfectures de Rabat-Salé et de Casablanca, qui avaient assisté à la cérémonie religieuse commémorant le 14e anniversaire de la mort de S.M Mohammed V que Dieu l'ait en Sa Miséricorde.

A cette occasion, le Souverain a prononcé une allocution dont voici la teneur.

« Fidèles sujets représentant les préfectures et les provinces de Notre Royaume,



« Dieu le Très-Haut a dit dans Son Livre sacré le Coran : Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter ce serment à Dieu. La main de Dieu est la garantie de ce serment.

« Notre interprétation de ce verset coranique est que la main de Dieu ou bien cette garantie divine ne concerne pas seulement ceux qui ont fait cette allégeance, mais elle a également son effet sur la conscience de celui auquel on a prêté serment d'allégeance. Cette main bénit l'œuvre de ce dernier, dans la mesure où il mène à bien l'action, et le contraire se produit dans le cas où il mène les choses avec indifférence et exerce sa mission de telle sorte que sa marche soit vouée à l'échec. Nous avons la conviction que Dieu le Très-Haut en posant Sa main et sur ceux qui ont donné l'allégeance et sur celui auquel on a prêté serment d'allégeance, a voulu que cette main divine demeure celle de la sollicitude, de l'assistance divine, du rassemblement et celle qui guide les pas dans la bonne voie, afin que celui qui s'est écarté du bon chemin devienne un élément animé de droiture et pour que quiconque ayant dévié de cette bonne voie et qui a perdu tous les moyens pour ce faire, puisse retrouver le sein de sa famille.

« Fidèles sujets,

« Nous sommes très touché par le fait d'avoir choisi cette occasion pour Nous réaffirmer votre indéfectible attachement à Notre personne et afin de Nous exprimer également la grande importance de la cohésion qui nous unit tous quant à notre politique, qu'elle soit une politique d'urbanisme ou celle de la libération.

« Grâce à Dieu, nous avons opté pour ce qui est compatible avec

les réalités du Maroc, en comptant tout d'abord sur l'assistance divine et ensuite sur notre volonté, sur la force de nous tous ensemble et en comptant avant tout sur notre authenticité qui a fait du Maroc un Etat indépendant à travers les siècles et les années, et ce, depuis treize siècles.

« Nous rendons également grâce à Dieu pour le bienfait de cette authenticité qui ne nous a pas fait oublier le devoir d'ouvrir devant nous les nouveaux horizons aussi bien techniques que scientifiques, ainsi que ceux ayant trait à la civilisation. C'est exactement ce que nous avons fait du temps où nous étions tous les disciples de notre grand guide, Notre regretté père Mohammed V – que Dieu ait son âme en paix.

« Fidèles sujets,

« En regagnant vos villes et villages, transmettez à ceux qui vous ont délégués, outre Nos sentiments envers eux, Notre attachement à leurs intérêts et Notre abnégation dans les services que Nous leur rendons, transmettez également à ceux-ci que Nous avons la conviction que Dieu le Très-Haut assurera le triomphe de notre lutte actuelle, comme Il l'a bien voulu jadis lorsqu'il s'agissait du combat que nous avons mené tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays.

« Nous mènerons ce combat par tous les moyens pacifiques et politiques, cependant nous le mènerons d'une autre manière s'il en est besoin, sachant que celui qui se trouve dans la nécessité ne peut nullement abandonner le recours à certains moyens, car Je suis, sur le plan constitutionnel, religieux, humain et national, responsable

de l'intégrité territoriale de chaque pouce de mon pays.

« C'est pourquoi, Je vous demande de rester mobilisés moralement, et matériellement et de bien retenir que notre action nous imposerait de consentir le plus grand effort et surtout beaucoup d'efforts au profit de nos frères sahraouis qui ont été séparés de nous par la faute des intrigues et les allégations fourbes et mensongères du colonialisme qui a commencé à faire croire à ces frères que nous allons les maltraiter, que Nous n'accorderons pas Notre bienveillance et Notre sollicitude à leurs affaires et que nous les aimons qu'à cause des richesses du Sahara. Tout cela relève du domaine des mensonges, surtout que nous avons revendiqué nos territoires spoliés bien longtemps avant la découverte de ces richesses, car il est établi que la monarchie marocaine, qu'elle soit Alaouite ou autre, n'a jamais négligé les affaires de ses sujets ou s'est servie d'eux à des fins matérielles sans veiller sur leurs intérêts moraux ou ceux ayant trait à la dignité et à l'honneur».

Discours du Souverain à l'occasion de l'Aïd Al Fitr

« Excellences, Messieurs les ambassadeurs accrédités auprès de Notre Majesté,

« Messieurs les ministres,

« Officiers et hauts fonctionnaires fidèles,

Nous vous remercions pour les vœux que vous avez bien voulu Nous présenter de la part de leurs Majesté et Leurs Excellences les Souverains et Chefs d'Etat que vous représentez, en vous priant de leur transmettre Nos remerciements et les vœux que Nous formulons pour eux et leurs peuples pour davantage de victoires et de réussites et pour la réalisation totale de leurs espoirs et leurs aspirations.

« Cher Peuple,

« En pareil jour de l'année dernière, le monde arabe a célébré la tête haute la fête de l'Aïd Al-Fitr. A l'issue de la guerre qui s'est déroulée durant tout le mois sacré.

« Depuis ce jour, le monde arabe n'a cessé de panser ses blessures, d'évaluer la portée de sa victoire, de planifier pour son destin. Pour affronter les problèmes et les difficultés faisant toujours preuve qu'il est, et reste, une seule famille connue par sa gloire, sa sagesse et son histoire séculaires.

« Le monde arabe a affronté tout cela avec le sens de l'expérience avec sagesse et ténacité afin de défendre ses idéaux sacrés pour lesquels il est, et demeurera, toujours prêt à consentir tous les sacrifices.

« Dans quelques jours, la capitale du Royaume du Maroc accueillera la Conférence Arabe au Sommet. Nul, qu'il soit Arabe ou non ne peut ignorer l'importance que revêt cette conférence qui se tient après le Sommet d'Alger, et ce, en raison des problèmes internationaux qu'elle aura à examiner, puisque, cher peuple, parmi les acquis du mois du Ramadan de l'année dernière, il est à noter que les problèmes du monde arabe ne sont plus d'ordre régional ou ethnique, mais ses espoirs et sa volonté de décider de sa propre destinée sont devenus déterminants dans toute politique mondiale, surtout sur le plan économique et énergétique.

« Face à cette conjoncture, le monde arabe saura comment utiliser toutes ses armes, tous ses moyens matériels et moraux afin de réaliser la victoire totale et d'aboutir à certains de ses objectifs.

« Nous rendons grâce au Très-Haut et Le remercions d'avoir favorisé de meilleurs auspices pour ce Sommet par l'acceptation de l'Organisation de Libération Palestinienne à siéger dans l'enceinte des Nation Unies.

« Les peuples qui ont résisté et consenti des efforts comme l'a fait le Maroc pour accéder à l'indépendance et faire entendre sa voix, estiment cette victoire à sa juste valeur puisqu'il s'agit d'un acquis irréversible avec tout ce qu'il comporte comme conséquence et implications.

« Nous en félicitons donc nos frères palestiniens tout comme nous nous félicitons nous Arabes, Africains et Musulmans, de ne constituer qu'une seule famille qui s'est dressée, unie comme un seul homme, sans distinction entre les continents, les races et les

langues, soutenue par la foi en les valeurs spirituelles et par son attachement aux idéaux sacrés.

« Cher Peuple,

« Cette année était féconde en événements pour l'humanité, et particulièrement pour le monde arabe et l'Afrique qui inscrit avec son sang, jour après jour, victoire après victoire, et où ne reste peu de séquelles du colonialisme.

« Cette année était pleine d'événements tant pour nous que pour l'Afrique, ce qui nous a incités à élaborer des plans, à fixer des objectifs. Certes, nous avons atteint des objectifs et nous sommes sur la voie d'accomplir d'autres réalisations. Nous avons également décidé de consentir tous les sacrifices en vue de parvenir à nos objectifs et par là favoriser ceux des générations futures.

« Cher peuple,

« La bataille de libération n'est pour toi ni chose nouvelle ni une aventure, au contraire, c'est une bataille à laquelle tu es habitué, car à travers toute ton histoire tu as lié ta marche à celle de la libération.

« Depuis que Dieu le Très-Haut a fait de toi un peuple ayant son entité, une nation ayant sa patrie et un Etat réputé pour son militantisme, tu n'as cessé de mener des luttes de libération afin de vivre toujours digne, libre et respecté sous la bannière de ton drapeau et de la religion que tu t'es choisie.

« La bataille et l'épopée ne sont pas des mots qui nous font peur,

car nous les avons héritées de nos ancêtres. Leur sens continuera à nous guider et à éclairer notre chemin jusqu'à la réalisation des buts escomptés de la bataille de libération, afin que nos territoires spoliés puissent retrouver la mère-patrie et afin que nous puissions retrouver nos frères dispersés, réaliser la grandeur et le bien-être pour l'Afrique en général et pour la région en particulier Car, quel qu'en soit l'aboutissement, la bataille de libération et de récupération de notre Sahara nous donnera de nouveaux voisins et de nouveaux horizons, de même qu'elle nous imposera des devoirs de coexistence. Elle nous créera de nouveaux devoirs et obligations que nous devons de bien remplir afin que l'on puisse toujours dire du Maroc qu'il vient en aide à autrui et n'exploite personne.

« Notre espoir en Dieu est qu'Il aide à réaliser les aspirations de tous et fasse en sorte que chaque continent, chaque communauté humaine puisse évaluer la situation critique que connaît le monde ainsi que les problèmes réels qu'imposent l'énergie, l'alimentation, l'explosion démographique et l'augmentation de la production, en vue de nous doter de nouvelles lois en matière de cohabitation et de coexistence, sachant bien que toute étincelle, si elle venait à mettre le feu aux poudres – qu'à Dieu ne plaise – n'épargnera rien ni personne, forte ou faible soit-elle.

« Cher Peuple,

« Il m'est agréable de t'exprimer Mes vœux à l'occasion de l'Aïd Al-Fitr et de prier Dieu le Très-Haut de te combler de joie et de bonheur et de Nous aider à réaliser nos aspirations ».

Conférence de presse de Sa Majesté le Roi A l'issue du Sommet Arabe :

- QUESTION (ABC – Espagne) :

- Au sujet du problème du Sahara, est-ce que Votre Majesté peut donner quelques détails sur l'accord intervenu entre la Mauritanie et le Maroc et si l'Algérie est intervenue aussi dans cet accord ?

- REPONSE :

- Eh bien, nous avons convenu, la Mauritanie et le Maroc, de ne plus laisser la possibilité ni l'opportunité à personne de dire que nous ne sommes pas d'accord. De ce fait, nous excluons tout un engrenage de quiproquos et d'équivoques ensuite, le Président de la République algérienne, M. Houari Boumedienne a pris la parole, publiquement – c'est enregistré dans les archives de M. le Secrétaire Général – pour dire à peu près ceci : « L'Algérie n'est pas concernée par le sol ni par la surface. L'Algérie ne veut, ni ce qui est sur terre, ni ce qui est sous terre. Elle n'a aucune prétention territoriale. Elle est concernée car elle aura des frontières et elle a des frontières communes. Elle est concernée s'il y a un affrontement. Elle est concernée parce qu'elle veut savoir quelle va être la situation respective du Maroc et de la Mauritanie dans cette région du Sahara ». A part donc ces soucis et ces préoccupations de voisinage, qui sont tout à fait normaux, l'Algérie a dit qu'elle voulait absolument mettre un point final à cette équivoque. J'irai même plus loin : le Président algérien a paru même peiné que son

nationalisme maghrébin ait pu être mis en doute pour des desseins pas toujours nobles, par certaines puissances afin de retarder le processus de décolonisation.

— QUESTION (Al Ahram)

En tant qu'Arabes, nous ne pouvons oublier que nous avons un problème concernant un autre territoire arabe occupé, en l'occurrence le Sahara Marocain. Bien que Votre Majesté ait répondu à plusieurs questions posées par mes collègues, et bien qu'Elle ait tenu le mois dernier une conférence de presse à ce sujet, je prie Votre Majesté de nous éclairer sur ce qu'il y a de nouveau par rapport à la question du Sahara Marocain.

—REPONSE :

Ce qu'il y a de nouveau est la déclaration des Etats arabes, ainsi que la décision qu'ils ont prise et qui, à Mon avis, les engage beaucoup plus que s'ils l'avaient prise unanimement aux Nations Unies. Une décision qui les engage à soutenir les pays concernés, à savoir le Maroc et la Mauritanie. Dans cette prise de position, ils ont demandé à l'Espagne d'entamer le dialogue direct avec le Maroc et la Mauritanie» afin de sauvegarder ses relations très diverses, et cela ne veut pas dire seulement les relations traditionnelles d'amitié, arabo-espagnoles, mais les relations aussi bien traditionnelles, qu'actuelles et diversifiées. Agir autrement aboutirait à une pseudo-autodétermination ou indépendance. En fait, le Maroc a réaffirmé, comme en témoigne le procès-verbal des réunions et les Chefs d'Etat, que ses engagements se traduisent toujours par les actes et qu'il est disposé à tout dialogue direct avec

le gouvernement espagnol avec tout ce que cela implique comme patience et ce, en vue de dissiper toutes les craintes espagnoles et les problèmes existant entre l'Espagne et le Maroc ou entre l'Espagne et la Mauritanie. Le Maroc s'est engagé cependant à avoir recours à d'autres moyens si cela s'avérait nécessaire, de même que le Conseil des Souverains et Chefs d'Etat a promis de soutenir le Maroc et la Mauritanie par tous les moyens.

Sa Majesté le Roi s'adresse à la délégation du Sahara Marocain présidée par le Cadi d'EL Ayoun

« Notre revendication du Sahara allait toujours de pair avec notre devoir religieux et patriotique »,

« Fidèles sujets,

« C'est avec une grande joie que Nous avons accueilli les propos formulés par le Cadi de Notre Royaume à El Ayoun.

« En effet, le colonialisme a toujours voulu que le doute plane sur la politique du Maroc à l'égard du Sahara, en incitant les gens à croire que le Maroc désire uniquement s'approprier les richesses de cette région et que notre pays a opté pour l'altermoisement en ce qui concerne ses revendications sur le Sahara, et ce pour des mobiles politiques et non pour des raisons d'ordre national. Cela aurait été possible, mais la Dynastie Alaouite n'a jamais nourri de telles visées. Cette dynastie a toujours défendu le pays sans faire la moindre distinction entre ses régions qu'elles soient pauvres ou riches. Mieux encore, lors de leur arrivé au Maroc, les Alaouites

ont préféré s'installer pendant cinq siècles dans le Tafilalet plutôt que de vivre à Fès, Marrakech ou Meknès, villes situées dans des régions fertiles. Les Alaouites ont vécu humblement loin de tout faste, désirant avant tout s'intégrer jusqu'à ce qu'ils soient devenus des citoyens marocains à part entière dont le premier souci était et demeure la défense du territoire et de la dignité de la nation.

« C'est pour ces raisons que nos revendications concernant la récupération du Sahara étaient toujours liées à un devoir religieux et patriotique et non motivées par des visées sur des richesses qui étaient alors inconnues. A cet égard, faut-il encore rappeler à ceux qui veulent connaître la véritable position marocaine qu'ils n'ont qu'à revenir aux événements d'Ifni pendant les années 1958-1959 et plus précisément à Nos déclarations et à celles de Feu Notre



père, pour constater qu'en ce moment-là, que ces richesses étaient pratiquement inconnues et que nos constantes revendications n'étaient pas dictées par des mobiles intéressés quels qu'ils soient.

« Lorsque Notre Cadi à EL Ayoun a rejoint le territoire national libéré, Nous estimons que cet acte est une initiative heureuse qui reflète la volonté unanime qui prédomine dans les territoires spoliés.

« Par cet acte, tu as choisi la voie du sacrifice convaincu qu'une telle action ne sera pas vaine, mais tracera le chemin à suivre et sera le début d'une initiative bénie permettant une véritable prise de conscience.

« Puisse Dieu nous assister pour que les retrouvailles entre frères se fassent dans un proche avenir.

« Nous vous chargeons de transmettre Notre sollicitude à tous Nos sujets sahraouis et leur confirmer notre détermination de libérer le Sahara par tous les moyens afin de redevenir comme jadis une même famille sans frontières ni distinctions ».

Allocution de Sa Majesté le Roi à l'occasion de l'Aïd EL Adha

« Cher Peuple,

« Nous nous devons, en cette circonstance de l'Aïd Al Adha, de rendre grâce au Tout-Puissant et de Le remercier pour les succès et victoires qu'Il nous a permis d'enregistrer.

« En effet, cher peuple, il y a deux semaines, ensemble, nos cœurs battaient à l'unisson dans l'attente de la décision de l'Organisation des Nations Unies qui allait dire son mot dans l'affaire qui nous préoccupe tous, celle de la libération de notre Sahara.

« L'organisation mondiale – Dieu soit loué – s'est prononcée pour que le Maroc et l'Espagne aient recours à la Cour Internationale de Justice qui doit statuer dans cette affaire.

« Nous Nous adressons cependant une nouvelle fois au gouvernement espagnol pour lui rappeler que le Maroc et l'Espagne ont ensemble bâti une civilisation, colporté une culture, traduit des écrits. Pourquoi donc aujourd'hui le Maroc qui a pris l'initiative de demander un arbitrage de la Cour Internationale de Justice et l'Espagne qui ne s'est pas formellement opposée à la décision de l'assemblée générale des Nations Unis n'ouvriraient-ils pas une page nouvelle dans les rapports internationaux en démontrant, tous les deux, que le recours loyal à la Cour Internationale institue une tradition et un processus à suivre pour la solution de différends entre Etats et en particulier des contentieux territoriaux.

« Nous constatons actuellement que les contentieux frontaliers ne sont pas réglés d'une manière juridique, mais plutôt par la violence ou encore par l'arbitrage politique, ce dernier n'étant pas la plupart du temps objectif.

« Quant à l'arbitrage juridique, il ne laisse, de par son impartialité, aucune rancœur chez les parties en cause, car la Cour dit le droit et rien que le droit.

« Nous exhortons donc l'Espagne, avec laquelle nous avons un destin commun qui a été notre compagnon de parcours pendant des siècles et qui, comme Nous venons de le rappeler, a bâti avec nous la même civilisation colporté la même culture, conquis les mêmes horizons et traduit avec nous les mêmes écrits, à suivre avec nous cette voie, à adopter cette procédure originale afin de contribuer, une fois de plus et côte à coté, à instituer de nouvelles traditions dont s'inspireraient les Etats et les générations futures pour résoudre juridiquement leurs problèmes en dehors de toute considération politique et afin de ne laisser ni rancœur ni regret.

« Puisse Dieu nous guider vers le droit chemin, Lui qui nous a inspiré le premier puis le second pas, et Nous assister afin d'atteindre l'objectif auquel nous aspirons tous.

S.M. Hassan II : « La prochaine étape exigera de nous plus de vigilance et d'abnégation »

S.M. le Roi a présidé le mardi 17 décembre 1974, au Cabinet royal, un conseil des ministres qui a duré de 18 heures à 20h 15. En ouvrant ce conseil, S.M. le Roi a évoqué longuement les efforts et les démarches entrepris par le Maroc afin de plaider son point de vue sur le problème du Sahara spolié devant les instances internationales.

Le Souverain a rappelé à cette occasion les aspects qu'a revêtus la campagne diplomatique menée avec succès par les émissaires royaux parmi les membres du gouvernement ou des dirigeants des organisations nationales.

S.M. Hassan II a souligné que l'audience et le prestige dont bénéficient le Maroc et le peuple marocain sur la scène internationale ont été un facteur déterminant dans le succès remporté par notre pays pour faire valoir sa thèse et la juste cause du Sahara spolié.

Le Souverain a ajouté que si cette première phase a connu le succès escompté auprès des Nations Unies conformément à la position du Maroc, il nous reste, par contre, à affronter une autre étape qui exigera de nous plus de vigilance et d'abnégation pour concrétiser l'objectif suprême que nous nous sommes assigné et réaliser la libération de ces territoires.

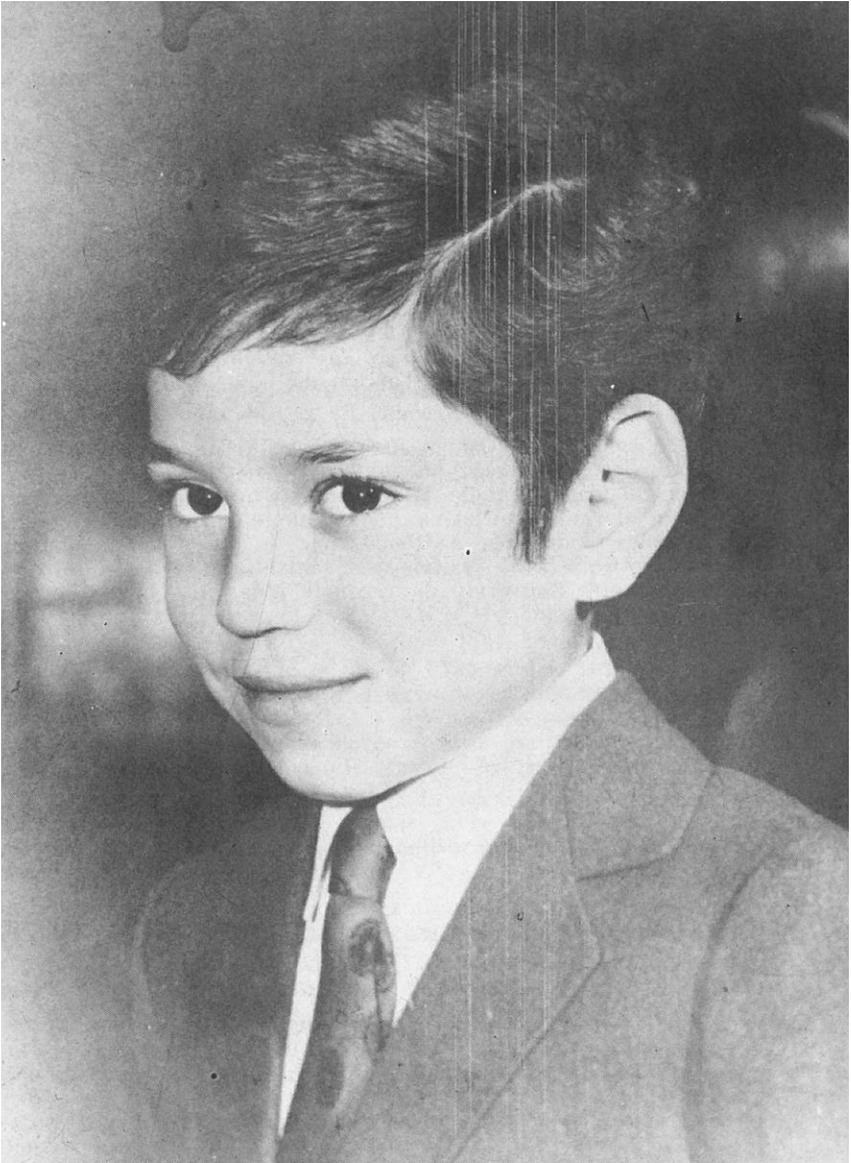
Dès lors, a dit S.M. le Roi. Nous devons nous attacher à l'élaboration de plans de développement économique et social de ces régions sahariennes.

A cet effet, S.M le Roi a confié à M. Abdeslam ZNINED de nouvelles fonctions de chargé des Affaires sahariennes, en plus des fonctions de Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des Affaires générales qu'il continue à assumer.

M. Driss SLAOUI, représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies, a pris la parole pour évoquer les différentes étapes qu'a connues le problème du Sahara et son évolution devant les instances internationales, aboutissant à faire prévaloir la thèse marocaine. Il a rappelé que le succès remporté par le Maroc à l'ONU est dû aux efforts soutenus déployés par S.M. le Roi qui a suivi dans ses moindres détails les débats qui ont entouré cette question et grâce à ses conseils éclairés et à ses hautes directives.

Le Dr Ahmed LARAKI, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères, a fait également un exposé sur les activités déployées par la délégation marocaine aux Nations Unies et fait ressortir les résultats probants et décisifs auxquels a abouti l'action de la délégation auprès de l'Organisation internationale.

Au cours de ce conseil, M. Osman, Premier ministre a fait part à S.M. le Roi d'une lettre adressée au Souverain au nom des membres du gouvernement dans laquelle il exprime la fierté que ressent le peuple marocain devant l'initiative déterminante du souverain et des efforts inlassables couronnés d'ailleurs par le succès enregistré aux Nations Unies et qui s'est traduit par l'unanimité faite autour de la résolution de notre Souverain de recourir à la plus haute instance de justice internationale.



LL.AA.RR. Le Prince Héritier et les Princesses en visite dans les provinces d'Agadir et de Tarfaya

Les masses populaires sahraouies ont réservé un accueil des plus enthousiastes à S.A.R. le Prince Héritier Sidi Mohammed et à LL.AA.RR. Les Princesses Lalla Maryam, Lalla Asma et Lalla Hasnaa lors de leur visite le 2 janvier 1975 à Tan-Tan.

Ainsi, les Sahraouis venus de toutes les régions de la province de Tarfaya et des territoires marocains encore sous domination étrangère ont réaffirmé leur loyalisme à SM le Roi Hassan II, leur indéfectible attachement au Trône alaouite et leur ferme détermination à continuer la lutte pour le parachèvement de l'intégrité territoriale du pays.

SAR le Prince Héritier Sidi Mohammed et les Princesses qui étaient accompagnés de M. Mohamed Aouad, ministre chargé de l'éducation du Prince Héritier, du colonel Ahmed Dlimi, directeur des aides de camp de SM le Roi et de plusieurs autres personnalités civiles et militaires, ont été accueillis par le gouverneur de la province de Tarfaya, le commandant de la Place d'armes, les officiers supérieurs de la garnison, les membres du conseil provincial, le président du tribunal régional, le procureur du Roi près cette instance et les notabilités des tribus sahraouies.

Dans l'après-midi, le Prince Héritier a lancé les travaux de construction du nouvel aéroport de la ville de Tan-Tan, outre une autre série d'activités dans le cadre de sa visite dans les régions limitrophes du Sahara spolié, alors que les Princesses ont visité

le nouveau foyer féminin de Tan-Tan et inspecté les chantiers de construction d'un autre foyer et d'une garderie d'enfants.

SAR le Prince Héritier Sidi Mohammed a été accueilli sur les chantiers de construction du nouvel aéroport par M. Ahmed Tazi, ministre des Travaux Publics et des Communications, le procureur du Roi près le tribunal régional, les membres du Conseil provincial et les chefs des services provinciaux dépendant des différents départements ministériels.

Après la mise en chantier de cet aéroport qui sera ouvert au trafic aérien en mai prochain et dont le coût de construction est estimé à 12 millions de dirhams, le Prince Héritier a inspecté une base militaire des Forces Armées Royales et assisté ensuite avec les Princesses à une réception à l'Hôtel de Ville de Tan-Tan au cours de laquelle un jeune Sahraoui a prononcé une allocution de bienvenue.

Discours de Son Altesse Royale le Prince Héritier Sidi Mohamed au mess des officiers d'Agadir.

Voici le texte de l'allocution prononcée par S.A.R. le Prince Héritier Sidi Mohammed au mess des officiers d'Agadir devant les membres des Forces Armées Royales relevant de la zone Sud le 4 janvier 1975 :

« Officiers, sous-officiers et hommes de troupes des F.A.R.

« Sur ordre de S.M. Hassan II, notre chef Suprême, que Dieu assiste et prolonge sa vie et perpétue son renom par des actes

de bien de vous transmette ses sentiments paternels, sa grande affection et sa large bénédiction. Je suis heureux de l'honneur qui m'échoit d'être son interprète auprès de vous et de cette heureuse occasion de prendre contact avec vous et d'être parmi vous, de m'entretenir avec vous en tant membre de votre famille et l'un des vôtres, famille marquée par la loyauté, la fidélité et célèbre par son esprit de sacrifice.

« Je vous félicite pour la haute estime et de l'immense amour que vous réserve notre grand Roi et tous vos compatriotes, il est naturel que le premier citoyen, notre chef Suprême, ainsi que son peuple fidèle vous réservent une profonde affection et une grande considération. Vous étiez et vous êtes toujours le rempart suprême dans les circonstances faciles et difficiles, dans la joie comme dans le malheur, vous êtes restés au cours des années fidèles à votre devise éternelle, devise protégeant les valeurs sacrées au service de la justice. Vous avez participé dans l'édification exigée par l'indépendance et vous avez pris votre part dans les endurance et les épreuves, dans la réalisation des actes de rénovation et de bien.

« Vos efforts ne se sont pas arrêtés là. Vous avez également fait preuve d'élan, de ténacité et d'esprit de sacrifice quand le devoir vous a appelés pour porter aide et secours à vos frères ce qui vous a valu renom et renommée et vous vous êtes illustrés sur le champ de l'honneur et de l'héroïsme.

« Vous avez procuré réjouissance à l'œil, réconfort aux cœurs et gloire et fierté à la Patrie.

« Vous continuez aujourd’hui comme hier à rester fidèles à votre Chef Suprême obéissant à ses directives éclairées, vous consacrant à la réalisation des objectifs de la nation, croyant en ses droits auxquels notre Roi accorde intérêt et considération fermement attachés à votre éternelle devise : DIEU. LA PATRIE. LE ROI.

« Que Dieu continue à vous guider, à vous assister et à faire réussir tout ce que vous entreprenez sous la conduite de notre Chef Suprême, de notre glorieux Roi bien-aimé S.M Hassan II que Dieu perpétue son règne dans le bien et lui accorde gloire et victoire ».

Discours de Son Altesse Royale le Prince Héritier Sidi Mohamed à Tan-Tan.

« Chers frères Sahraouis,

« Mon auguste père S.M. Hassan II, que Dieu glorifie et assiste, m’a envoyé à cette province si chère à son cœur pour vous transmettre sa sollicitude, sa généreuse affection et son immense bénédiction.

« Vous savez, chers frères, l’intérêt qu’attache S.M. le Roi à tous vos problèmes et cette généreuse sollicitude s’adresse à l’ensemble des secteurs de votre vie afin que vous connaissiez la prospérité, le bonheur et le progrès.

« Si ce domaine constitue une part importante de ses préoccupations, un autre secteur fait l’objet de la préoccupation prioritaire et constante de notre auguste Souverain. Celui du retour à la mère-patrie des territoires qui nous ont été usurpés. Certes,

le Maroc a remporté un grand succès qui constitue la première manche de notre lutte pour parfaire notre intégrité territoriale avec l'aide de Dieu et Sa Miséricorde et sous la conduite éclairée de S.M. Hassan II que Dieu le protège et lui procure une victoire permanente, nous allons entamer la deuxième étape de cette lutte et remporter une autre victoire. Dieu le très-Haut a promis la victoire à ceux qui font triompher sa parole par conséquent nous devons resserrer les rangs, rester fidèles à la foi en Dieu, suivre la voie droite et si nos intentions sont justes et nos cœurs bons, la victoire nous est assurée.

« Nous implorons Dieu de prêter longue vie à notre Souverain, de le protéger, afin qu'Il reste le guide et le symbole de la patrie et de réaliser sous Sa conduite les aspirations légitimes de Son peuple, à savoir la prospérité, le progrès et le retour de nos terres spoliées marquant ainsi le triomphe de nos droits imprescriptibles sur nos provinces usurpées ».



Son Altesse Royale le Prince Moulay Abdallah visite les régions limitrophes du Sahara Marocain spolié

Sur instruction de Sa Majesté le Roi Hassan II, Amir Al Mouminine et Commandant Suprême des Forces Armées Royales, S.A.R. le Prince Moulay Abdallah a visité du 14 au 18 décembre courant les différentes unités des FAR à Agadir, Sidi Ifni, Goulmine, Tarfaya et les autres unités dans les régions limitrophes du Sahara marocain sous domination coloniale.

Dès que la visite de S.A.R. le Prince Moulay Abdallah fut connue, les chefs et les notables des tribus sahraouies ont afflué du Sahara sous administration espagnole vers Tarfaya, Zag, M'Sid, etc... pour demander au prince de transmettre à S.M. le Roi Hassan II leurs sentiments de fidélité au Souverain et d'attachement au glorieux Trône alaouite, ainsi que leur ferme détermination de se mobiliser derrière S.M. le Roi jusqu'à ce que le Sahara usurpé retrouve la mère-patrie. Ils ont également affirmé à S.A.R. le Prince Moulay Abdallah qu'ils s'engagent devant Dieu d'être fidèles aux Hautes directives royales jusqu'à ce que le Sahara soit libéré du colonialisme profanateur et que les populations sahraouies aient l'occasion de renouveler l'acte d'allégeance au souverain.

Pour sa part, le Prince Moulay Abdallah a assuré les chefs des tribus sahraouies que S.M. le Roi veille constamment à garantir leur bonheur et leur libération du joug du colonialisme, tout en les entourant de Sa bienveillante sollicitude au même titre que leurs concitoyens du territoire libre.

S.A.R. le Prince Moulay Abdellah, qui était accompagné du colonel Ahmed Dlimi et de hautes personnalités civiles et militaires, a inspecté, à cette occasion, les hôpitaux, les établissements scolaires et les routes édifiés par les Forces Armées Royales dans le Sud du Royaume.

Lors de la dernière journée de cette visite, le colonel Ahmed Dlimi a prononcé devant S.A.R. le Prince Moulay Abdellah et en présence des personnalités qui l'accompagnent une allocution dans laquelle il l'a prié de transmettre à S.M. le Roi Commandant Suprême des Forces Armées Royales, la fidélité, le loyalisme et le dévouement de tous les éléments des F.A.R. stationnés dans la zone sud du pays et leur indéfectible attachement au glorieux Trône alaouite.

En conclusion, le Colonel Dlimi a fait part du désir de ces éléments des F.A.R. d'accueillir dans cette région S.M. le Roi Hassan II ou S.A.R. le Prince Héritier Sidi Mohammed.

En réponse, le Prince Moulay Abdellah a déclaré :

« Au nom de S.M le Roi Hassan II, Amir Al Mouminine et Commandant Suprême des Forces Armées Royales, je vous exprime mon administration et ma considération pour l'œuvre grandiose que vous avez accomplie dans les domaines de la santé et de l'urbanisme, tout comme je suis fier du bon moral et de parfaite aptitude qui animent chacun de vous, Vous êtes l'Armée du Maroc, l'Armée de S.M. Hassan II et celle de la dignité et de la paix.

« Je ne manquerais pas de transmettre fidèlement tout ce que

j'ai constaté ici et tous les nobles sentiments que vous nourrissez à l'égard de S.M. le Roi, Garant des intérêts suprêmes du pays.

« Puisse Dieu nous assister pour réaliser davantage de succès.

« Puisse-t-il également nous guider dans le droit chemin pour cumuler les victoires, sous la direction de S.M. le Roi Hassan II, Amir Al Mouminine, que Dieu le préserve et perpétue Son règne ».



Les Activités de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Malika à Agadir Tarfaya et Tan – Tan

Au cours du mois de novembre 1974, SAR la Princesse Lalla Malika a effectué une tournée dans les provinces du Sud.

C'est ainsi que la Présidente du Croissant Rouge Marocain et sa suite ont quitté le 21-11-74 Agadir pour se rendre par hélicoptère à Tan-Tan où elles ont été accueillies par le président du Conseil provincial, les élus et plusieurs autres personnalités.

S.A.R. la Princesse Lalla Malika a présidé par la suite la réunion d'installation du Comité provincial du C.R.M. à Tarfaya.

Prenant la parole à cette occasion au nom de ce Comité, M. Larabas Maâ Al Ainaïne a prononcé une allocution dans laquelle il a tout d'abord remercié la Président du C.R.M. d'avoir effectué en personne ce long déplacement et a rendu hommage à la politique du Souverain en faveur de la province de Tarfaya et pour Son action qui vise la libération de notre Sahara Spolié.

M. Maâ Al Ainaïne a ensuite demandé à S.A.R. la Princesse Lalla Malika de bien vouloir être l'interprète des populations de cette province auprès de SM le Roi et transmettre au Souverain le témoignage de leur indéfectible attachement et de leur loyalisme ainsi que leur mobilisation avec leurs frères réfugiés, autour du Guide suprême de la Nation, pour le parachèvement de notre indépendance.

A l'issue de cette cérémonie, S.A.R. la Princesse Lalla Malika a procédé à une distribution de dons en faveur des femmes des martyrs.

Le vendredi 22 novembre 1974. Son Altesse Royale la Princesse Lalla Malika s'est rendue à Abetteh où se trouvent des camps de réfugiés sahraouis. Au cours de sa visite dans cette localité, la Présidente du C.R.M. a procédé à des distributions de denrées alimentaires, vêtements et médicaments, ainsi qu'à la pose de la première pierre d'une école, d'un dispensaire, d'une mosquée et d'un nouveau lotissement pour les habitants de la région.

De là, S.A.R. la Princesse Lalla Malika s'est rendue à Tarfaya où elle a visité les camps de réfugiés sahraouis, a procédé à des distributions de denrées alimentaires et de médicaments et a inspecté les œuvres- sociales du C.R.M. dans cette région.

La Présidente du Croissant Rouge Marocain a rejoint Agadir par hélicoptère après un arrêt à Sidi ifni.

S.A.R. la Princesse Lalla Malika était accompagnée notamment du colonel Dlimi, chef de la zone militaire sud, ainsi que des officiers de l'état-major relevant de la même zone. A son arrivée à Tarfaya, SAR la Princesse Lalla Malika a été saluée par le gouverneur de la province, M. Salah Zemrag, les autorités locales, les corps élus et par une population en liesse qui scandait dans une ville pavoisée aux couleurs nationales : « Vive le Roi », « Vive le Sahara », « Vive le Maroc ».

La visite effectuée par SAR la Princesse Lalla Malika, sur

instructions du souverain, dans les provinces du Sud pour transmettre à nos compatriotes réfugiés la sollicitude de SM le Roi et sa ferme détermination de libérer nos provinces du Sahara occupé afin de leur permettre de regagner leurs foyers, a été l'occasion pour quelque 25.000 Sahraouis réfugiés en territoire libéré d'affirmer leur attachement indéfectible au Trône alaouite et leur mobilisation constante autour du Guide Suprême de la nation pour parachever notre indépendance et parfaire notre intégrité territoriale.

A ce propos, signalons qu'une délégation de femmes de Sakia El Hamra qui voulait se rendre en territoire libéré, à Tarfaya et abetteh notamment, pour faire part à SAR la Princesse Lalla Malika de l'attachement des populations de cette région et de leur loyalisme à l'égard du Souverain, du Trône et de la mère-patrie, s'est vue interdire ce déplacement par les autorités d'occupation.

Cette délégation a répondu à cette interdiction par une importante manifestation de masse qui s'est déroulée à El Ayoun, devant la résidence du gouverneur militaire. Aux cris de : « Le Maroc est notre patrie et SM Hassan II est notre Roi », les manifestantes ont défilé avant d'être dispersées par la police d'occupation qui a utilisé des lances d'incendie à cette fin.

**Le Parachèvement de notre
intégrité territoriale : succès de
la position marocaine devant les
Instances internationales**

Lettre du Premier Ministre au nom des membres du Gouvernement à Sa Majesté Hassan II

« Sire,

« Depuis quelques jours, les membres de Votre Gouvernement ont ressenti, au plus profond de leur cœur, une immense joie, une grande satisfaction et un orgueil combien réconfortant, à l'annonce du succès, remporté par la thèse marocaine devant les instances des Nations Unies et l'appui massif enregistré par la proposition de son Auguste Souverain de soumettre l'affaire de notre Sahara spolié devant la Cour Internationale de Justice. Cette joie débordante et cette satisfaction ne sont pas ressenties uniquement par les membres de Votre Gouvernement, ni seulement par une partie de



Votre peuple fidèle. Elles ont gagné tous les cœurs dans toutes les provinces de Votre Royaume qu'entoure la sollicitude divine.

Ce triomphe n'a été, en effet, que la concrétisation d'un espoir longtemps nourri par les aspirations nationales à la suite de Votre décision opportune et votre proposition judicieuse.

C'est aussi le couronnement des efforts louables que Votre Majesté a déployés et des démarches persévérantes qu'elle n'a cessé d'entreprendre dans le but d'assurer le plus grand succès possible à cette cause sacrée à laquelle Votre Majesté a réservé une place prioritaire parmi les affaires nationales dignes du plus grand intérêt et de soins tout particuliers.

« Sire,

Ce brillant succès n'aurait pu être réalisé et, partant, Votre peuple n'aurait une fois de plus ressenti cette fierté et cet honneur aussi légitimes, si Votre Majesté ne jouissait d'une renommée mondiale, d'une autorité morale partout respectée, d'une grande noblesse de cœur, si ce n'était le rang privilégié dont Vous avez doté le pays aujourd'hui jouissant à juste titre d'estime, de considération, de respect et d'admiration à travers le monde, sans Votre sage gestion des affaires de l'Etat et une politique si habile qui a su dégager et définir clairement les objectifs du Maroc. Sans toutes ces hautes qualités dont Votre Majesté se distingue, un tel triomphe n'aurait pu être assuré.

« Sire,

Depuis que le Tout-Puissant Vous a investi de la haute mission de guider les destinées de ce pays et depuis que Vous avez bien

voulu Vous préoccuper du Sahara, Vous avez su, avec l'aide de Dieu, emprunter les voies adéquates, Vous orienter vers les solutions qui s'imposent et adopter en conséquence les moyens propres à faire restituer à ce pays sa partie spoliée et parfaire son intégrité territoriale.

A cette fin, Votre Majesté à recouru, à l'instar de Ses Glorieux ancêtres et conformément à son habitude, aux procédés les plus légaux et préféré épuiser tout d'abord les moyens pacifiques recherchant la compréhension mutuelle et écartant à priori tout recours à la haine et à l'affrontement.

Les initiatives de Votre Majesté s'inscrivent dans le choix de son action. L'interlocuteur du Maroc adopte cependant une attitude d'indifférence à l'égard de nos justes et légitimes revendications et semble faire peu de cas des bonnes dispositions et de la bonne foi qui animent le Maroc et qui existent entre nos deux peuples voisins soucieux d'éviter les conséquences fâcheuses qui risqueraient d'assombrir leur avenir commun.

S'entêtant de plus en plus dans une voie épineuse, le colonialisme a dévoilé au monde ses vils desseins et étalé au grand jour ses convoitises et ses prétentions fallacieuses.

Votre Majesté, forte de l'appui unanime du peuple marocain dans toutes ses couches sociales qu'elles que soient leurs tendances, a fermement réagi, faisant ainsi échec aux visées odieuses et rompant des rêves qui n'ont que trop duré.

Aussi, pour obtenir que justice soit rendue et qu'un terme soit mis au contentieux, est-il apparu à votre Majesté, comme ultime

recours pacifique, de porter l'affaire devant une instance judiciaire internationale.

Dieu le Tout-Puissant a voulu que les vœux du Maroc et de son Roi soient exaucés et qu'ils se traduisent par l'adhésion totale de la communauté internationale à son point de vue. Ce succès éclatant a eu pour effet d'enthousiasmer les esprits et de réjouir les cœurs, de les remplir de l'espoir de voir la prochaine phase consacrer la rétrocession du Sahara et le retour des parties spoliées au sein de notre chère patrie.

Votre Gouvernement, Sire, est parfaitement conscient des efforts louables que Vous avez déployés pour remporter ce triomphe et de l'action soutenue que Vous avez fournie nuit et jour et dont Vous avez imposé toute la charge à Votre cœur généreux et à Votre imagination fertile.

Votre gouvernement sait que Votre préoccupation du problème du Sahara est celle d'un Monarque qui n'a pas perdu de vue aucun détail se rapportant à cette question, ni négligé aucun des aspects y afférant.

Vous en avez très minutieusement étudié toutes les phases, tracé tous les plans, et donné en conséquence Vos instructions et directives de main de maître. Les étapes se sont succédées, alors, les unes après les autres et d'une manière conforme à la voie claire et limpide que Vous lui avez tracée. Les efforts que Vous avez consentis, et si généreusement prodigués, ont été couronnés de succès conformément au vœu de Votre Majesté qui est aussi le nôtre.

Il n'est pas surprenant, Sire, que Votre peuple puisse récolter aujourd'hui les fruits de cette victoire, car Votre Majesté nous a habitués à traiter chacun de nos problèmes et chacune de nos affaires avec l'intérêt qui porte l'empreinte de la compétence, et la sollicitude perspicace qui colmate les failles, qui évite les imperfections et les excès et aspire à la perfection. Dieu a récompensé, Sire, Votre persévérance et Votre sollicitude totale si bien que notre pays a été comblé de bienfaits immenses, grâce à Votre sagesse et perspicacité.

Dieu ne saurait laisser sans récompenses les bonnes actions ou décevoir les bonnes intentions qui visent l'intérêt du pays et de ses habitants, surtout qu'elles s'inspirent de sagesse et de clairvoyance. Rien d'étonnant à cela, Sire, car Vous prenez pour ligne de conduite l'attachement aux préceptes sacrés de Dieu et Vous continuez, Dieu soit loué, à Vous inspirer de Ses Commandements. Ce faisant, le Tout-Puissant Vous a comblé de Ses bienfaits et de Sa grâce en Vous entourant de Sa protection, en assurant la sauvegarde de notre pays, de notre patrie et de nos citoyens, en affermissant Vos pas et en Vous guidant sur la voie du salut.

Puisse Dieu Vous accorder, Sire, longue vie, perpétuer Vos bonnes actions, Vous garder pour Votre peuple et de Vous assister afin de lui procurer constamment joie, enthousiasme, bien-être et gloire.

Puisse-t-il vous accorder des satisfactions en la personne de Votre Prince Héritier et de l'ensemble des Princes et Princesses ».

Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères par intérim s'entretiennent avec des Ambassadeurs accrédités au Maroc.

Le 8 Juillet 1974, le Premier ministre M. Ahmed Osman, recevait les ambassadeurs de France, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Union Soviétique et de Chine Populaire.

De son côté, le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles et ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères par intérim à ce moment-là, recevait les autres ambassadeurs accrédités auprès de S.M le Roi Hassan II.

Le Premier ministre et le ministre d'Etat ont fourni aux ambassadeurs précités des précisions sur les mesures que l'Espagne entend prendre au Sahara Marocain. Ils leurs ont exprimé le refus du Maroc à la récente initiative du gouvernement de Madrid qui tend à le mettre devant un fait accompli en amputant le Maroc de son Sahara.

Ils ont en outre rappelé que le Maroc n'a jamais cessé depuis l'avènement de son indépendance de suivre avec l'Espagne, en ce qui concerne la récupération de ses territoires sahariens, une politique de dialogue et de contact en vue de parvenir à une solution satisfaisante de nature à lui assurer ses droits légitimes.

Ils ont rappelé aux chefs de missions diplomatiques les différentes phases qu'a traversées la question du Sahara dans les sphères internationales ainsi que les décisions et les recommandations qui

en ont découlé, tant aux Nations Unies qu'à l'OUA, la Ligue Arabe ou les autres instances diplomatiques.

Le Premier ministre et le ministre d'Etat ont tenu, à cette occasion, à rappeler aux chefs des missions diplomatiques le contenu du message adressé à ce sujet par SM le Roi au chef de l'Etat espagnol.

Ils ont lancé un appel aux pays frères et amis de prendre conscience de l'importance de ce problème et de la position du Maroc à cet égard.

Ils ont, par ailleurs, souligné que le colonialisme n'a pas encore disparu définitivement et qu'il appartient aux nations qui en ont souffert de conjuguer leurs efforts en vue d'en effacer à jamais les séquelles.

Déclaration de Monsieur Ahmed Osman à Paris

Le Premier Ministre, M. Mohamed Osman, s'est entretenu pendant une heure, le 26 juillet 1974 avec le Président Valéry Giscard d'Estaing sur le problème du Sahara marocain occupé par l'Espagne et certains problèmes bilatéraux en voie de règlement entre la France et le Maroc.

En quittant l'Elysée, M. Osman, a précisé qu'il avait remis au président Giscard d'Estaing un message personnel de SM le Roi Hassan II.

« Ma visite, a-t-il dit, s'inscrit dans le cadre des missions que SM le Roi a envoyées à tous les pays amis pour leur expliquer notre

position dans le problème du Sahara occupé par l'Espagne et les développements récents que ce problème a connus, les interventions ou les mesures que l'Espagne a prises ou compte rendre ».

Le Premier ministre a souligné que la France avait compris la position du Maroc dans ce domaine : « Dans un pays comme la France, a-t-il dit, qui a été à l'avant-garde des pays qui ont compris la nécessité de la décolonisation, qui a devancé l'événement au lieu de le suivre ou de le subir, il était naturel qu'on comprenne absolument et aisément notre position dans ce domaine. Nous espérons que, sur les conseils avisés du Président de la République et du gouvernement français, l'Espagne arrivera à une meilleure appréciation de la situation ».

Interrogé sur la position du Maroc concernant des mouvements nationalistes sahariens, le Premier ministre a répondu : « Ces mouvements sont divers. Certains représentent quelque chose, d'autres sont artificiellement créés. Nous n'avons pas voulu avoir cette espèce de clientèle, ce qui est important pour nous ce sont les 25.000 réfugiés sahariens que nous avons accueillis au Maroc au lendemain de l'indépendance et qui avaient purement et simplement été refoulés du Sahara. Ces gens se sentent Marocains, ils vivent au Maroc mais ils ont leur famille proprement enracinée au Sahara actuellement occupé par l'Espagne ».

Au sujet d'une réunion proposée par la Mauritanie sur le problème du Sahara, et sur la participation du Maroc, M. Osman a répondu : Non. Je ne pense pas que cette réunion aura lieu. Tout le monde doit être d'accord pour se réunir ».

Revenant sur les missions envoyées par le Maroc dans certains « pays amis », le Premier ministre a souligné que « tout en faisant ces démarches qui ne sont dirigées contre personne, parce que nous voulons maintenir des liens d'amitié avec tout le monde et d'abord avec l'Espagne, nous maintenons des contacts très étroits avec les Mauritaniens et les Algériens ».

A son retour, le samedi 27 juillet 1974, venant de Paris, le Premier ministre, M. Ahmed Osman, a fait la déclaration suivante :

« Conformément aux hautes instructions de SM le Roi, je me suis rendu à Paris où j'ai eu l'honneur d'être reçu par le Président Valéry Giscard d'Estaing, à qui j'ai remis un message royal. J'ai également rendu visite à mon homologue français, M. Chirac.

« C'est bien dans le cadre et l'esprit de la mission dont SM le Roi a chargé un certain nombre de ministres et de personnalités marocaines que j'ai tout d'abord abordé avec mes interlocuteurs à Paris la question du Sahara marocain qui se trouve toujours soumis à la domination espagnole. J'ai clairement expliqué la position du Maroc en procédant à l'analyse de la situation qui prévaut dans cette région à la lumière de l'évolution récente du problème.

« J'ai la certitude absolue que la France, qui a des traditions bien établies dans le domaine de la démocratie et de la libération des peuples et qui a été parmi les premiers pays à répudier la politique coloniale, comprend parfaitement la position du Maroc et la légitimité de nos revendications sur une partie du territoire qui est authentiquement marocaine et qui nous est très chère. De même que j'ai la conviction que la France prendra en considération la

position du Maroc et sa ferme détermination à recouvrer une partie de son territoire et à sauvegarder ses droits légitimes.

« Les données de l'histoire, de la géographie, de la civilisation ainsi que le droit international son là pour apporter la preuve irréfutable de la légitimité de notre position. Mais, malheureusement, nous n'avons trouvé auprès du gouvernement de Madrid, malgré nos tentatives répétées d'ouvrir le dialogue direct, aucune compréhension et aucun écho. C'est pour cette raison qu'il est devenu impératif pour le Maroc d'adopter une nouvelle voie, une voie tracée par notre guide suprême, SM le Roi Hassan II, et qui consiste tout d'abord à lancer un appel à la conscience internationale pour s'assurer le soutien des pays frères et amis et ensuite à déployer tous les moyens nous permettant d'atteindre nos objectifs.

« Bien entendu, j'ai profité de mon séjour à Paris pour aborder avec les responsables français, et à leur tête le président Valéry Giscard d'Estaing, les questions d'intérêt bilatéral. C'est ainsi que nous avons étudié les moyens de renforcer nos relations de manière à ce qu'elles continuent à se développer sur des bases de franchise, de réalisme et de coopération concrète et constructive ».

Déclaration du Premier Ministre à Radio Monté-Carlo.

M. Ahmed Osman a accordé une interview à Radio Monte-Carlo à l'occasion de sa visite en France au cours de laquelle il a remis un message de SM Hassan II au Président Giscard d'Estaing.

Voici les extraits de la déclaration du Premier ministre concernant le Sahara.

J'ai eu le Privilège de rencontrer M. Giscard d'Estaing, président de la République française, à qui j'ai remis un message de SM Hassan II. Je dois dire que l'accueil était chaleureux et très fructueux. Je suis resté assez longtemps avec Monsieur le Président de la République, ce qui nous a permis de passer en revue plusieurs questions. C'était une séance de travail très utile bien entendu, la question qui a d'abord retenu notre attention était celle du Sahara. Vous savez combien l'opinion marocaine est unanimement sensibilisée par cette question à la suite des derniers développements. Je ne vais pas entrer dans les détails, car, vous avez dû apprendre certainement par la presse et la radio tout ce qui était dit ou écrit à ce sujet. Ma mission s'inscrit dans le cadre d'une série de contacts que Sa Majesté veut avoir, soit par le canal des membres du gouvernement, soit par l'intermédiaire de personnalités politiques marocaines, avec un large éventail de pays amis pour leur exprimer notre position et leur faire part de notre préoccupation devant les développements que connaît actuellement le Sahara dit « espagnol ».

« Je dois dire que Monsieur le Président de la République a écouté mes explications avec beaucoup d'intérêt et de compréhension. Il a posé beaucoup de questions auxquelles j'ai eu le plaisir de répondre.

Je dois préciser tout simplement que les missions décidées par SM le Roi ne sont dirigées contre personne. Ce n'est pas un acte inamical vis-à-vis de l'Espagne, c'est une campagne d'explication et d'information. Nous avons toujours été au Maroc pour les voies pacifiques pour résoudre les problèmes. Celui du Sahara est un grand problème pour nous.

Communiqué Maroco-espagnol à l'issue de la visite du premier Ministre à Madrid

A l'issue de la visite de deux jours en Espagne de M. Ahmed Osman, Premier ministre, accompagné du Dr Ahmed Laraki, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères, un communiqué commun maroco-espagnol a été publié et dont voici le texte :

« Conformément à ce qui a été convenu d'un commun accord à la suite de l'échange de messages entre S.M. le Roi Hassan II et S.E. le Généralissime Francisco Franco, une délégation marocaine sous la présidence du Premier ministre M. Ahmed Osman, accompagné du ministre d'Etat, chargé des Affaires étrangères, le Docteur Ahmed Laraki, est arrivée à Madrid le 12 août 1974. La délégation marocaine a été reçue dans la matinée du 13 août par S.A.R. le Prince Don Juan Carlos de Boumon, chef d'Etat par intérim. Des entretiens ont eu ensuite lieu au siège de la Présidence

du Conseil avec une délégation espagnole présidée par Monsieur Carlos Arias Navarro, président du conseil, avec la participation du ministre des Affaires étrangères, Monsieur Pédro Cortina Y Mauri et M. Antonio Caro Martinez, ministre à la Présidence.

« Ces entretiens se sont déroulés dans un climat de cordialité qui correspond aux liens créés par le voisinage géographique et l'histoire commune aux deux pays. Ces entretiens ont donné aux deux délégations l'occasion d'étudier les questions principales qui concernent le Maroc et l'Espagne en vue de leur meilleure compréhension.

« Elles ont étudié particulièrement le problème du Sahara occidental. Les entretiens ont été utiles, les deux parties concernées ayant exposé leurs positions dans un esprit de franchise au niveau de la qualité des relations traditionnelles qui lient les deux pays ».

Allocution du premier Ministre devant une délégation Sahraouie

M. Ahmed Osman, premier ministre, a reçu le jeudi 12 décembre 1974 en fin d'après-midi, au siège de la Présidence du Conseil, une délégation sahraouie que SM le Roi Hassan a décidé d'envoyer en pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam.

Cette délégation comprend les représentants de nos frères Sahraouis en territoires libéré et spolié.

A cette occasion, M. Ahmed Osman a prononcé l'allocution suivante :

« Il m'est agréable de vous accueillir après que SM le Roi Hassan II ait décidé de vous envoyer en pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam en cette heureuse année.

« Je vous félicite pour ce geste royal qui témoigne de la bienveillante sollicitude de notre Souverain bien-aimé à l'égard de Ses fidèles sujets de toutes les régions du Royaume et plus particulièrement ceux des territoires spoliés pour la libération desquels S.M. le Roi, son gouvernement et son peuple ne cessent d'œuvrer.

« Comme vous le savez, le Maroc continue sa marche vers la réalisation de ses objectifs et ses nobles aspirations, sous la conduite éclairée de son Souverain

« Notre pays a obtenu un grand succès au sein de l'Organisation des Nations Unies qui a décidé de soumettre la question du Sahara à l'appréciation de la Cour Internationale de Justice, conformément à la suggestion de SM le Roi. Ce succès augure de l'approche du jour tant attendu où le Maroc recouvrera ses droits légitimes et où nos frères sahraouis se débarrasseront du joug du colonialisme.

« Au moment où vous vous apprêtez à accomplir votre devoir religieux, je ne peux que vous exhorter à implorer Dieu de perpétuer le règne de SM le Roi Hassan II, d'assurer davantage de progrès et de prospérité au peuple marocain et de garantir la grandeur de la nation musulmane.

« Puisse Dieu nous assister pour la réalisation de nos aspirations et la libération de notre Sahara».

Note du Maroc au Secrétaire Général des Nations Unies

« L'Assemblée Générale a approuvé le 14 décembre 1972 la résolution 2983 relative à la question du Sahara dit « espagnol ».

Cette résolution insistait pour que l'Etat chargé de l'Administration de cette région respecte les dispositions établies par la résolution en vue de mettre fin au colonialisme dans la région précitée et de l'exécuter complètement sous les auspices des Nations Unies.

L'Assemblée générale insistait par ailleurs pour que l'Espagne fixe avec les pays limitrophes du Sahara sous occupation espagnole, les moyens qui permettront à la population de décider librement de son sort.

Seulement, l'Espagne qui a négligé l'engagement même qu'elle avait pris de respecter un certain nombre de résolutions internationales, a persévéré dans ses actions individuelles et a pris un certain nombre d'initiatives et de mesures à caractère administratif et politiques et qui visent à maintenir et à consolider son autorité sur les territoires du Sahara.

Et s'est dans ce but qu'a paru dans le Bulletin officiel espagnol daté du 28 décembre 1972 une décision qui renforce, sur les plans administratif et institutionnel, la dépendance des territoires précités à l'autorité centrale espagnole.

Le 20 février 1973, certaines informations ont fait été d'une déclaration attribuée au « groupe », à savoir la communauté

collective – qui l’aurait soumise au gouvernement espagnol « dans laquelle elle affirmerait le droit de la région à l’autodétermination quand elle le veut et à l’abri de toute intervention étrangère et demanderait – toujours selon ces informations – qu’on lui accorde une période transitoire qui lui permettrait de préparer son avenir ».

L’ambassadeur d’Espagne à Rabat a , le 27 février 1973, entamé une démarche après du ministère marocain des Affaires Etrangères et a dit que le but de sa prise de contact consistait uniquement à soumettre au gouvernement marocain la « pétition » qu’ont envoyée les Sahraouis au gouvernement espagnol et dans le but d’informer les autorités marocaines du sujet de cette déclaration et sans faire aucun commentaire.

Mais cette démarche avait pour but de laisser croire que des consultations avaient lieu entre nos gouvernements respectifs, et le Gouvernement de Sa Majesté, soucieux de lever pareille confusion, et d’éviter tout soutien à une évaluation de ce genre, a refusé avec force la démarche et la note informative espagnoles.

Le Gouvernement de Sa Majesté, devant cette nouvelle initiative individuelle du gouvernement de Madrid, initiative qui est en contradiction formelle avec les recommandations claires émanant de l’Assemblée Générale et qui insistent sur la nécessité de respecter le droit des habitants à exprimer librement leur volonté, sous les auspices des organismes spécialisés des Nations Unies.

Devant cette initiative, le Gouvernement de Sa Majesté attire votre attention sur les conséquences graves qu’entraînerait cette décision dans la région même ou en ce qui concerne les rapports entre l’Espagne et le Maroc.

Le Gouvernement de Sa Majesté a, dans plusieurs circonstances, déploré (la dernière étant la déclaration de son ministre des Affaires étrangères devant le 4ème comité le 6-12-1972) l'action par laquelle l'Espagne se substitue à l'Organisation des Nations Unies pour proposer aux habitants du Sahara un avenir qu'elle façonnerait sous couvert, d'un colonialiste connu qui n'a d'autre préoccupation que le maintien de sa domination politique, l'exploitation des ressources et la réalisation d'objectifs militaires dans la région.

Ainsi, la déclaration attribuée au « groupe » n'est en fait qu'une nouvelle ruse de la part de l'administration colonialiste dans le but de détourner l'attention de l'opinion mondiale et une nouvelle tentative de dérogation pour ne pas exécuter la procédure décidée par les Nations Unies et qui est seule en mesure de dévoiler la volonté réelle des habitants et leur liberté à décider de leur sort.

Le Gouvernement de Sa Majesté, conscient de ses engagements envers ses citoyens et se référant à ses droits, veut attirer l'attention du Secrétaire Général sur le fait que l'Organisation des Nations Unies étudie depuis dix années, le problème du Sahara dit espagnol par le biais de ses différents organisme spécialisés et prend à cet effet des résolutions fermes et claires.

Mais l'Espagne a continué à refuser toute coopération avec l'Organisation des Nations Unies et mis l'Organisation mondiale – Et de façon inqualifiable – dans l'impossibilité de souscrire à ses responsabilités.

Ainsi, le Sahara est resté la seule région à vivre encore sous

domination étrangère et n'a bénéficié, depuis la déclaration 1514, d'aucune mesure concrète de la part des Nations Unies en faveur de son développement. Il n'en demeure pas moins que sa destinée est encore liée et de façon particulière, à la volonté colonialiste espagnole sans qu'il y ait de réaction effective de la part des Nations Unies, bien que les résolutions de l'Assemblée Générale demandent au Secrétaire Général de faire des démarches et de prendre des mesures déterminées et urgentes.

La domination absolue de l'administration directe, l'importance des unités militaires espagnoles et leur renforcement continu, ainsi que l'oppression par laquelle l'Espagne répond à toute action libératrice, l'emprisonnement et l'exil de milliers de Sahraouis dont la plupart d'entre eux vivent encore au Maroc, toutes ces données consolident et renforcent la conviction du gouvernement de Sa Majesté et lui permettent d'affirmer – sans peur d'être contredit – que le « groupe » - qui n'est autre qu'une invention de l'administration espagnole – ne peut avoir demandé de par sa volonté et en toute liberté au gouvernement espagnol de mettre fin au colonialisme et de renforcer par la même les prérogatives de la souveraineté espagnol sur les habitants et sur la région.

Le Gouvernement de Sa Majesté, se basant sur ces données, estime avoir le devoir de vous informer qu'il conserve ses droits complètes et illimités, et dénonce vivement les nouvelles mesures prises par l'Espagne qui pense les prendre avec le même esprit. C'est-à-dire en ne faisant aucun cas des résolutions de l'organisation internationale.

Le Gouvernement de Sa Majesté à le ferme espoir que le Secrétaire Général daigne – et ce en se référant aux résolutions internationales qui ne souffrent aucune confusion – porter toute son attention sur ces événements qui auront irréversiblement des conséquences graves.

Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre des Affaires Etrangères.

Ahmed Taïbi Benhima

Note du Maroc au Secrétaire Général de la Ligue Arabe

« Vous savez, Votre Honneur, que l'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé le 14 décembre 1972 la résolution 2983 ayant trait à la question du Sahara marocain.

« Cette résolution insistait pour que l'Etat chargé de l'administration de cette région respecte les dispositions établies par la résolution en vue de mettre fin au colonialisme dans la région précitée, et l'exécute complètement sous les auspices et la garantie des Nations Unies.

« La résolution insiste par ailleurs sur la demande espagnole de déterminer avec les gouvernements des pays limitrophes du Sahara sous occupation espagnole, les moyens qui permettront à la population de décider son sort librement.

D'un autre côté, l'Organisation de l'Unité Africaine a pris à ce

sujet deux résolutions : la première, lors de la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est réuni à Addis Abéba au mois de novembre 1966, la seconde pendant la tenue du Sommet africain à Rabat au mois de juin 1972.

De même, la Ligue Arabe a émis plusieurs résolutions dans ce sens dont la déclaration historique annoncé après la réunion des ministres arabes d'Affaires étrangères le 13 septembre 1972.

Seulement, l'Espagne, qui a négligé l'engagement même qu'elle avait pris de respecter un certain nombre de résolutions internationales, a persévéré dans ses actions individuelles et a pris un certain nombre d'initiatives et de mesures à caractère administratif et politique et qui visent à maintenir et à renforcer son autorité dans les territoires du Sahara.

Et c'est dans ce but qu'a paru dans le Bulletin officiel espagnol daté du 28 décembre 1972 une décision qui renforce sur les plans administratif et institutionnel, la dépendance des territoires précités à l'autorité centrale espagnole.

Le 20 février, 1973, certaines informations ont fait état d'une déclaration attribuée au « groupe », à savoir la communauté collective – qui l'aurait soumise au gouvernement espagnol « dans laquelle elle affirmerait le droit de la région à l'autodétermination quand elle le veut et à l'abri de toute intervention étrangère, et demanderait qu'on lui accorde une période transitoire qui lui permettrait de préparer son avenir ».

L'ambassadeur d'Espagne à Rabat a entamé le 27 février 1973 une démarche auprès du ministère marocain des Affaires Etrangères et a dit que le but de sa prise de contact consistait uniquement à soumettre au gouvernement marocain la pétition qu'ont envoyée les Sahraouis au gouvernement espagnol et dans laquelle ils réclamaient leur droit à l'autodétermination, et aussi dans le but d'informer les autorités marocaines du contenu de cette déclaration et sans faire aucun commentaire.

Et comme la démarche en question avait pour but de laisser croire que des consultations avaient lieu entre les gouvernements espagnol et marocain dans ce sens, le gouvernement marocain, soucieux de lever pareille confusion et d'éviter tout soutien à une évaluation de ce genre, a refusé avec force la démarche espagnole et la note informative.

Le Gouvernement de Sa Majesté, devant cette nouvelle initiative individuelle du gouvernement de Madrid, initiative qui est en contradiction formelle avec les recommandations claires émanant de l'Assemblée générale et qui insistent sur la nécessité de respecter la libre expression des habitants sous les auspices des Nations Unies. Devant cette initiative, le Gouvernement de Sa Majesté attire Votre attention sur la situation critique du Sahara qui menace la paix et la sécurité dans la région.

Il m'est agréable de vous informer que j'ai envoyé le 11 mars 1973 une note sur ce sujet au Secrétaire général des Nations Unies et une autre au Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine.

L'Espagne pense par ces agissements précipiter les événements, pour qu'elle mette l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'Unité Africaine et la Ligue Arabe devant le fait accompli en plus de sa conviction de se passer du soutien que lui procurent certains pays (dont les pays arabes) quant au conflit qui l'oppose à l'Angleterre au sujet de Gibraltar.

Nous avons toujours en mémoire les démarches entreprises par la diplomatie espagnole auprès des pays arabes frères pour gagner leur soutien pour libérer Gibraltar. Elle laissait croire à ces pays que l'Espagne va continuer à être aux côtés des Arabes dans ce qui a trait à la question palestinienne et les autres questions arabes dont la libération du Sahara.

Mais l'Espagne a vite fait de revenir sur ses engagements une fois avoir obtenu – grâce à ce soutien – un succès partiel quant à la question de Gibraltar et la voilà qui se prépare – comme l'a appris le gouvernement marocain de certaines sources – à reconnaître Israël et à ouvrir une ligne aérienne entre Madrid et Tel Aviv, comme elle œuvre avec force à pratiquer sa politique colonialiste vis-à-vis du Sahara.

Le gouvernement marocain, tout en attirant votre attention sur la situation actuelle de la région du Sahara, a le ferme espoir que vous voudriez bien informer les pays arabes frères de ce grave développement qui entraînerait le Sahara vers la dépendance et la domination colonialiste complètes.

Le Gouvernement de Sa Majesté demande le soutien total des Etats arabes frères pour que la résolution onusienne 2983 du 14

décembre 1972 se réalise sans retard ».

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Ahmed Taïbi Benhima

Note du Maroc au Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine.

« Monsieur le Secrétaire Général,

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le développement grave qu'a connu le Sahara dit espagnol à la suite des nouvelles initiatives et des mesures à caractère administratif de cette région et qui visent à continuer et à renforcer sa domination sur la région.

Et malgré l'engagement pris par l'Espagne de libérer le Sahara et sa sous-estimation d'un certain nombre de résolutions prises par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaines et, particulièrement celle prise au mois de juin 1972 à Rabat par les Chefs d'Etat et de gouvernements africains, malgré tout cela, l'Espagne nous donne une nouvelle preuve qu'elle va avec ses agissements individuels vers la voie qui empêche de mettre fin à la colonisation de la région du Sahara.

Ainsi, le 28 décembre 1972, le Bulletin officiel espagnol a publié une décision qui renforce, sur les plans administratifs et institutionnels, la dépendance des terres du Sahara vis-à-vis de l'autorité centrale espagnole.

D'un autre côté, certaines informations on fait état le 20 février 1973 d'une déclaration attribué à la communauté locale que cette dernière aurait présentée au gouvernement espagnol et dans laquelle elle affirmerait le droit de la région à l'autodétermination quand elle le voudrait et l'abri de toute intervention étrangère et demanderait l'octroi d'une période transitoire qui lui permettrait de préparer son avenir.

Enfin, l'ambassadeur d'Espagne a fait une démarche, sur ordre de son gouvernement, auprès du ministre des Affaires étrangères marocain et a affirmé que le but de son contact consiste seulement à remettre la pétition envoyée par les Sahraouis au gouvernement espagnol dans laquelle ils réclament leur droit à l'autodétermination, et à informer les autorités marocaines du contenu de cette pétition sans la commenter.

Et comme cette soi-disant déclaration de la communauté ne peut refléter les aspirations réelles des habitants, et comme elle est, d'un côté, contraire à l'esprit et aux termes des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine, et qu'elle vise, d'un autre côté, à faire croire que des consultations dans ce sens étaient en cours entre les gouvernements marocain et espagnol, le Gouvernement de Sa Majesté, soucieux d'écarter pareille confusion, a refusé avec force cette démarche et la note d'information espagnole ; et à cette occasion, j'ai envoyé le 11 Mars courant une note au Secrétaire Général des Nations Unies dont Vous trouverez, Votre Honneur, une copie pour votre information et pour toutes fins utiles.

Il est intéressant de noter qu'au moment où le continent africain lance l'appel pour que cette année soit, l'année de l'indépendance, de notre jeune continent, - l'Espagne, elle, troublée par l'action ferme et continue que mène l'Afrique pour précipiter la fin du colonialisme dans les plus brefs délais, lance aujourd'hui un défi à la volonté africaine et donne peu d'égards aux résolutions prises par notre Organisation et l'Organisation Onusienne et travaille pour le renforcement de la dépendance des territoires du Sahara vis-à-vis de son autorité et utilise dans ce but tous les moyens dont les mesures d'oppression qui reposent sur l'emprisonnement, l'éloignement et la disposition de ses unités de forces armées dans l'ensemble du territoire sahraoui.

Par ces agissements, l'Espagne pense précipiter les événements pour mettre l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements intéressés devant le fait accompli, convaincu par la même qu'il lui serait possible de se passer du soutien que lui procure notre continent dans son conflit avec l'Angleterre ayant, trait à la question de Gibraltar.

Nous avons toujours en mémoire la campagne d'amitié qu'avait déclenchée la diplomatie espagnole auprès des Etats africains lors des sessions précédentes pour gagner leur soutien en vue de libérer Gibraltar et a laissé ces Etats croire que l'Espagne œuvre pour mettre fin, et de façon définitive, à la colonisation du Sahara.

Mais l'Espagne s'est permis de revenir sur ses engagements une fois avoir obtenu – grâce ou soutien africain – un succès partiel dans la question de Gibraltar, et voilà maintenant qu'elle pratique activement sa politique colonialiste vis-à-vis du Sahara.

Le Gouvernement marocain, tout en attirant votre attention sur la situation dangereuse que connaît la région, a le ferme espoir que vous voudriez bien informer les gouvernements africains de ce dangereux développement qui aboutirait à la dépendance et la domination coloniale complète du territoire saharien.

Le Gouvernement de Sa Majesté réclame le soutien total des Etats africains pour que soit appliquée, et sans retard, la résolution 2983 émanant de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 14 décembre 1972 ».

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma très haute considération.

*La Ministre des Affaires Etrangères
Ahmed Taïbi Benhima*

Note du Ministère d'état chargé des Affaires étrangères sur le Sahara Marocain

Depuis 1955, date à laquelle le Maroc a proclamé son indépendance, notre pays n'a cessé de revendiquer la restauration de son intégrité territoriale, et la restitution de toutes les parties de son territoire national qui demeuraient encore, sous des statuts divers, en dehors de sa souveraineté : parties qui furent occupées tantôt comme zones dites de souveraineté (le cas des villes marocaines de Ceuta et de Melilia) tantôt comme zones de protectorat. Jusqu'à ce jour, l'Espagne refuse de lui rétrocéder et les régions de Sakia El Hamra et de Rio de Oro dans lesquelles elle s'apprête à ériger un Etat fantôme mettant ainsi le Maroc devant un fait accompli, et les autres territoires du Nord encore sous sa domination.

Ce faisant, l'Espagne entend perpétuer son occupation coloniale, d'une manière déguisée, sur des régions qui ont toujours fait partie intégrante du territoire marocain.

L'occupation par l'Espagne de ces régions dont le destin commun pendant de longs siècles ne fut interrompu que par l'occupation et l'annexion coloniales relève d'une action qui a débuté depuis le 15^e siècle et s'est poursuivie jusqu'à la fin du siècle dernier par une pénétration armée. En ce qui concerne plus particulièrement le Sahara, au début de ce siècle et plus précisément le 3 octobre 1904, une déclaration franco-espagnole suivie d'une convention secrète de la même date, fixaient à l'issue du Maroc les zones d'influence françaises et espagnole par le partage, entre ces deux puissances, du territoire marocain sur lequel l'autorité du Sultan était de tout temps établie.

Les populations de ces régions marocaines, toujours attachées à leur Souverain ont, avec le pouvoir central, opposé pendant plusieurs années une résistance à cette pénétration coloniale.

Sakia El Hamra et Rio de Oro appartenaient jusqu'à leur colonisation à un ensemble Saharien, qui tout entier, fait partie intégrante du Maroc.

Les relations entre cet ensemble et les plaines du Souss et de Marrakech, étaient très étroites, très actives, et embrassaient tous les domaines de la vie du pays.

Sur le plan politique c'est du Sahara occidental que sont directement issues de nombreuses dynasties marocaines, notamment la dynastie des Morabidine (Almoravides), qui

appartiennent à la grande tribu saharienne des Sehnhaja.

Des hommes de ces mêmes tribus étaient désignés par les Souverains de Marrakech et de Fès, pour occuper sur place des postes administratifs, judiciaires et politiques.

Les Sultans Alaouites ont eu à intervenir à différents moments pour défendre les populations sahariennes contre la pénétration espagnole à Rio de Oro et à Sakia El Hamra.

La lutte contre la pénétration étrangère n'a pas empêché le grand oncle de Sa Majesté Hassan II, le Sultan Moulay Abdelaziz, d'entreprendre une œuvre économique et sociale importante dans cette région de son Royaume. Il s'agit de l'édification à Sakiat El Hamra de la ville de Smara. Simple point d'eau jusqu'à la fin du 19ème siècle Smara fut édifée et développée par Moulay dbelaziz et son gouverneur au Sahara occidental, le Cheikh Maa El Aïnine. Les matériaux de construction constitués en particulier de bois et de marbre ont été embarqués à Tanger et à Essaouira à destination de la côte saharienne, et de là, acheminés à dos de chameaux vers la place de Smara.

La vérité historique que Sakiat El Hamra et Rio de Oro font partie intégrante du Maroc était connue des puissances européennes elles-mêmes qui la proclamaient toutes les fois qu'elle semblait coïncider avec leur intérêt particulier (acte d'Algésiras : 1906 qui proclame le triple principe de la « souveraineté de l'indépendance de Sa Majesté le Sultan, de l'intégrité de ses états et de la liberté économique sans aucune inégalité »).

A la suite de la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 qui créait une zone d'influence espagnole sur des régions du territoire marocain, celles de Sakia El Hamra et Rio de Oro étaient administrées, au nom du Khalifa du Sultan installé à Tétouan.

Le 7 avril 1956 a été signée une déclaration commune hispano-marocaine d'après laquelle : « le Gouvernement espagnol et Sa Majesté Mohammed V, Sultan du Maroc, ayant le désir de se traiter mutuellement d'une façon particulièrement amicale, sur la base de la réciprocité, de renforcer leurs liens séculaires d'amitié et de consolider la paix dans la région où leurs deux pays respectifs se trouvent situés, ont décidé de rendre publique la déclaration suivante:

1° Le Gouvernement espagnol et Sa Majesté Mohammed V, Sultan du Maroc, considérant que le régime instauré au Maroc en 1912 ne correspond pas à la réalité présente, déclarent que la convention signée à Madrid le 27 novembre 1912, ne peut plus régir à l'avenir les relations hispano-marocaines ;

2° Par conséquent, le Gouvernement espagnol reconnaît l'indépendance du Maroc, proclamée par Sa Majesté le Sultan Mohammed V, et sa pleine souveraineté, avec tous les attributs de cette dernière, y compris le droit du Maroc à une diplomatie et à une armée propres. Il réaffirme sa volonté de respecter l'unité territoriale de l'Empire, que garantissent les traités internationaux. Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour la rendre effectives.

A cette date du 7 avril 1956, et en application de ce qui précède, le Gouvernement espagnol reconnaissait donc l'indépendance et l'unité du Maroc auquel il rendait la zone qu'il occupait au nord du pays, à l'exception de Ceuta et Melillia.

En 1958, il rendait une province du Sud, Tarfaya, et en 1959, il rendait l'enclave d'Ifni également située au sud.

Tarfaya comme Ifni, relevaient du même statut que Sakia El hamra et Rio de Oro que l'Espagne refuse jusqu'à ce jour de restituer.

Il est à rappeler que seul le Maroc a exprimé, que ce soit lors de son accession à l'indépendance (1956), ou à l'occasion de la rétro-session de Tarfaya (1958) et d'Ifni (1969), des réserves en ce qui concerne les parties de son territoire encore sous domination étrangère (Sakia El Hamra et Rio de Oro au Sud, Ceuta et Melillia au Nord), et qu'aucune autre partie n'a formulé quelque réserve que ce soit dans le même contexte.

En ce qui concerne plus particulièrement le problème du Sahara, le Maroc se trouva obligé de porter la question devant l'Organisation des Nations Unies du fait des attermoissements et de mauvaise volonté manifestés par les responsables de Madrid. Ce fut ainsi le 16 octobre 1964, que le Comité de décolonisation adopta sa première décision sur le Sahara et Ifni dans laquelle il regretta le retard apporté par la puissance administrante pour la libération de ces territoires de la domination coloniale. A son tour, en décembre 1965, l'Assemblée générale ne manqua pas de demander au Gouvernement espagnol d'engager des négociations sur le

problème relatif à la souveraineté que pose le territoire du Sahara. Devant le refus de l'Espagne de donner suite à ces résolutions et étant donné que la libération et la restitution de ces territoires par voie de négociation directe ne semblait pas non plus recevoir l'accord de Madrid, le Gouvernement marocain, dans le but de faire sortir la question de l'impasse où elle se trouvait, accepta la proposition espagnole concernant l'application du principe de l'autodétermination, mais à condition que cette procédure soit assurée des garanties suivantes :

- 1° Retrait de toutes les troupes espagnoles des deux territoires ;
- 2° Maintien uniquement des forces de police estimées indispensables par l'O.N.U, pour y assurer l'ordre public ;
- 3° Retrait de l'administration espagnole ;
- 4° Retour des réfugiés et des exilés originaires de ces territoires.

La consultation des populations devrait être organisée dans des conditions définies par les Nations Unies.

L'Espagne rejeta la résolution (décembre 1966) qui l'invitait pourtant à permettre à la population d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à accepter qu'une mission des Nations Unies se rende sur les lieux et participe activement à l'organisation et au déroulement du référendum.

En 1967, l'Espagne vota finalement en faveur de la résolution de l'Assemblée générale qui était identique à celle de la session précédente qu'elle avait rejetée. Le Maroc ne manqua pas alors de se

féliciter de cette nouvelle attitude de l'Espagne et d'espérer que les négociations entreprises à la suite de l'échange de correspondances entre Sa Majesté le Roi et Son Excellence le Général Franco en vue de la rétrocession d'Ifni soient le prélude à un règlement de toutes les autres questions de décolonisation en suspens.

Au cours de la session de l'Assemblée générale de 1969, tout en exprimant sa satisfaction au sujet de la rétrocession effective d'Ifni, le Maroc manifesta toutefois sa déception et formula les réserves les plus expresses à l'égard des mesures à caractère militaire, politique et économique prises par les autorités espagnoles et renforçant leur mainmise sur le territoire de Sakia El Hamra et Rio de Oro qu'elles continuaient à occuper.

Pendant la 28e session (1973), le Gouvernement espagnol ne manqua pas de donner la plus grande publicité à la réponse du Chef de l'Etat espagnol au message que la prétendue «Jemaâ du Sahara» lui avait adressé à cette occasion, message qui fut, rappelons-le, vigoureusement dénoncé par le Maroc. Mais une nouvelle fois, l'Assemblée générale adopta une résolution rappelant ses recommandations des années précédentes. L'Espagne, qui s'était abstenue, expliqua que cette résolution ne s'imposait pas, qu'elle comportait des dispositions inutiles et répétées, et qu'elle entendait exécuter fidèlement sa politique au Sahara.

Comme on le constate, même l'action entreprise au sein des organisations internationales se trouva constamment contrecarrée par l'Intransigeance et les manœuvres espagnoles.

Soulignons à titre de rappel qu'au moment où l'Espagne

revendiquait de son côté avec persévérance et détermination sa souveraineté sur Gibraltar, notre pays ne pouvait accepter de rester démantelé, et toujours séparé de sa province saharienne et de ses villes de Ceuta et de Melillia.

La présence de l'Espagne dans ces deux cités marocaines démontre, s'il en était besoin, l'attachement de celle-ci au « fait colonial » ainsi qu'à ses anachronismes. C'est pourquoi il nous est apparu opportun de soumettre à la conscience internationale le « contentieux colonial » dans son ensemble », convaincus que nous sommes de notre bon droit.

Ainsi, dès son accession à l'indépendance en 1956, le Maroc n'a épargné aucun effort en vue d'arriver au règlement de tout le contentieux territorial resté en suspens avec l'Espagne. Soucieux de préserver avec elle ses relations d'amitié, de bonne coopération et de bon voisinage, le Maroc opta pour le principe du règlement de la question par la voie de la négociation directe. Il ne tarda malheureusement pas à constater que la politique poursuivie par son partenaire portait gravement atteinte à son unité et à son intégrité territoriale. Il refusa la politique du fait accompli et entreprit des démarches auprès des organismes internationaux, qu'il s'agisse de l'ONU, de l'OUA, de la Ligue Arabe ou du Secrétariat de la Conférence Islamique.

Au lieu de procéder, d'un commun accord avec le Maroc, au règlement de ce problème, l'Espagne opta, au contraire, pour (Me position qui eut pour effet l'aggravation de la situation dans les territoires de Sakia El Hamra et Rio de Oro, dans lesquels elle

a continué à renforcer son potentiel militaire, soumettant les populations à la répression qui les poussa à l'exode, en accentuant son action coloniale sur ces territoires.

Tout récemment, le Gouvernement espagnol, cherchant de nouveaux subterfuges pour tromper l'opinion publique internationale et perpétuer sa domination coloniale sur les territoires marocains, a informé l'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Madrid de son Intention de créer un Etat dans les territoires de Sakia El Hamra et Rio de Oro, amputant ainsi le Maroc d'une partie intégrante de son territoire.

Devant les intentions ainsi clairement réitérées par les responsables espagnols de maintenir leur politique d'occupation du territoire saharien, Sa Majesté le Roi, garant de l'unité et de l'intégrité territoriale de son Royaume, et traduisant la volonté unanime de son peuple, et en considération des dangers que cette politique comporte pour la paix et la sécurité dans la région et des risques de la détérioration des rapports entre les deux pays, adressa le 4 juillet 1974 un message au Chef de l'Etat espagnol rappelant que toute action unilatérale entreprise par l'Espagne concernant les territoires soumis à son administration ne manquerait pas de mettre le Maroc dans l'obligation de préserver ses droits légitimes. Sa Majesté le Roi ne manqua pas toutefois d'exprimer son désir de voir s'instaurer un dialogue fructueux entre le Maroc et l'Espagne, ainsi que Sa conviction que Son Excellence le Général Franco saura, de concert avec Sa Ma-testé, préserver l'amitié séculaire qui lie nos deux pays, et qui constitue pour l'Espagne, autant que

pour le Maroc, un patrimoine digne d'être le garant de notre avenir commun.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi est convaincu qu'il trouvera auprès de tous les pays frères et amis la compréhension et l'appui nécessaires pour les efforts qu'il déploie, en vue de récupérer l'ensemble de ses territoires encore sous domination espagnole.

**Discours du Docteur Ahmed Laraki devant la
29^{ème} session de l'assemblée Générale des
Nations Unies « Nous refusons la politique du
fait accompli ».**

« Monsieur le Président,

« La décolonisation a toujours occupé une place importante dans les débats de notre Assemblée et la délégation marocaine, pour sa part, l'a toujours considérée comme une question hautement prioritaire. Il ne pouvait en être autrement de la part d'un pays qui n'a pas connu seulement la colonisation sous sa forme habituelle de l'occupation par une seule puissance étrangère, mais qui a été en outre victime non pas d'un partage, mais d'un véritable dépeçage colonial : une partie sous le protectorat de la France, une zone dite internationale de Tanger sous l'administration de treize puissances et une partie sous protectorat espagnol comprenant une zone nord, une zone sud (Tarfaya, Sakiet El Hamra et Rio de Oro) et des enclaves (la zone d'Ifni et les villes de Sebta et de Melilia). Si des parties importantes du sol national se trouvent aujourd'hui

libérées, il n'en reste pas moins vrai que de vastes régions et des enclaves de notre pays restent soumises à l'occupation d'une puissance coloniale européenne, en l'occurrence l'Espagne.

Le 27 avril 1956, l'accord maroco-espagnol proclamait la fin du régime du protectorat et l'indépendance du Maroc, sur la base de l'unité et de l'intégrité de son territoire. C'était la fin de la colonisation, tout au moins sur le plan forme.

La zone nord du Maroc nous a été restituée. La zone sud, celle de Tarfaya, ne nous fut restituée, en 1958, qu'après de laborieuses négociations avec l'Espagne et divers affrontements locaux avec les troupes d'occupation. Restaient à libérer les deux provinces sahariennes du Rio de Oro et de Sakiet El Hamra, en plus de l'enclave d'Ifni. Au sujet de ces parties de notre territoire que l'Espagne avait l'obligation de nous restituer dès 1956, au même titre que les zones nord et sud, le gouvernement de Madrid opposait à notre demande tantôt un refus obstiné, tantôt des manœuvres dilatoires, successives et interminables. Son attitude signifiait qu'il entendait maintenir sa domination sur ces parties de notre territoire national.

En diverses régions de ces zones, le peuple marocain a repris la lutte contre l'occupation coloniale, La lutte armée des Ait Ba Amrane, pour ne citer que cet exemple, contre les troupes espagnoles installées à Ifni ou à Sakiet El Hamra., témoignait de la détermination de notre peuple à parachever la libération de son territoire. Cependant, les gouvernements successifs de Sa Majesté le Roi n'ont jamais voulu désespérer de voir l'Espagne faire

preuve de raison et de sagesse. C'est à cause de notre modération, et aussi à cause de notre volonté de développer davantage nos liens d'amitié et de coopération avec l'Espagne, que cette question, celle du maintien de la domination espagnole sur le Sahara occidental marocain, s'est perpétuée pendant dix-huit ans. Elle est, aujourd'hui encore, inscrite à l'ordre du jour de notre honorable Assemblée.

Telles ont été, Monsieur le Président, les données initiales de ce problème.

Entre temps, l'Algérie et la Mauritanie, pays voisins du Sahara marocain, ont recouvré leur indépendance nationale. Seul notre territoire subissait encore des mutilations, du fait de l'occupation espagnole.

C'est alors que le gouvernement marocain, optant toujours pour la voie pacifique, a décidé, en 1964, d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis lors, et à travers vicissitudes des débats, un fait constant et primordial se dégagait : Pour le Maroc, la décolonisation des deux provinces sahariennes impliquait leur réintégration au sein de l'Etat marocain. Toutes nos interventions ou déclarations sont là pour en témoigner. La première décision a été prise le 16 octobre 1964 par le Comité de décolonisation. Cette décision se réfère explicitement à la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, qui constitue la charte de la décolonisation. En décembre 1965, ce fut le tour de l'Assemblée générale d'approuver à l'unanimité, moins deux voix (Espagne et Portugal) une résolution, et je cite : « priant instamment le gouvernement espagnol en tant que puissance

administrante, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale du territoire du Sahara et d'engager à cette fin des négociations au sujet du problème relatif à la souveraineté que pose ce territoire » (fin de citation).

Ainsi, l'Assemblée générale a voté qu'il y avait urgence de décoloniser les territoires sahariens. Mais elle invitait l'Espagne, en même temps, à engager des négociations au sujet du problème de souveraineté que posaient ces territoires (Rio de Oro, Sakiet El Hamra et Ifni). Il y avait donc un problème de souveraineté à régler par la négociation, ce qui souligne de façon claire le caractère spécifique de ces provinces et le processus spécifique à appliquer, pour mettre fin à la domination coloniale.

Avec quel partenaire l'Espagne était-elle invitée à engager des négociations ? Avec l'Etat marocain qui, depuis 1956, ne cesse de réclamer la restitution de ces zones comme faisant partie intégrante de son territoire, et qui a pris l'initiative d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

UNE QUESTION DE SOUVERAINETE

Bien entendu, le gouvernement espagnol s'est refusé et se refuse, jusqu'à ce jour, à entamer des négociations au sujet du problème de la souveraineté dont relèvent les zones en question.

J'ai cité tout à l'heure la résolution 1514 du 14 décembre 1960, qui constitue la charte des Nations Unies en matière de décolonisation. Quelques brèves précisions me semblent nécessaires pour mettre fin à toute confusion, volontairement ou involontairement entretenue.

La résolution 1514 du 14 décembre 1960 a été complétée et explicitée le lendemain même par une résolution 1541 (XV) du 15 décembre 1960. L'assemblée générale y affirme notamment ceci (Principe VI), Je cite :

« On peut dire qu'un territoire non autonome atteint la pleine autonomie :

- a) Quand il est devenu un Etat indépendant et souverain ;
- b) Quand il s'est librement associé à un Etat indépendant ; ou
- c) Quand il s'est intégré à un Etat indépendant » (fin de citation).

Ainsi donc, l'application correcte et loyale des principes de la décolonisation et de l'autodétermination ne débouche pas nécessairement et automatiquement sur un statut d'Etat indépendant. Tout dépend des situations particulières à chaque territoire, et plus particulièrement des origines de la conquête coloniale et des tractations impérialistes, dont certains pays souverains ont été les victimes. Tel est le cas du Maroc qui a vu son territoire national, à la fin du dix-neuvième siècle, faire l'objet d'un véritable dépeçage en plusieurs zones d'influence.

Aujourd'hui, comme hier, il ne réclame rien d'autre que l'application juste et correcte du principe de la décolonisation, qui doit aboutir à l'intégration des provinces de Rio de Oro et Sakiet El Hamra au territoire national.

Mais revenons aux autres résolutions votées par les Nations Unies. D'année en année, depuis 1964, les mêmes recommandations

sont reprises, avec l'adjonction suivant la tournure que prennent les débats, de certains paragraphes. Mais toutes se ramènent à quelques idées maîtresses :

1) L'Espagne est invitée à hâter le processus de la décolonisation;

2) Elle est constamment invitée à prendre toutes les mesures qui permettent l'expression libre et démocratiques des populations locales, ce qui implique la levée des mesures policières et l'évacuation des troupes d'occupation ;

3) Elle est invitée à permettre aux réfugiés qui ont été expulsés par l'administration espagnole de rejoindre leurs foyers et de participer à une éventuelle consultation locale ;

4) Elle est invitée, d'abord à négocier, puis à procéder. à des consultations avec le Maroc, la Mauritanie et avec toute partie intéressée. Ce qui implique que les Nations Unies n'admettent pas que l'Espagne agisse seule et unilatéralement. Ce qui implique aussi, comme cela a été dit plus haut, que la décolonisation des deux provinces sahariennes pose un problème de souveraineté, sans cela la négociation ou la consultation recommandée n'aurait pas de raison d'être.

5) Elle est invitée à permettre à une mission de veiller à ce que la consultation des populations locales se déroule dans un climat de liberté et de démocratie, etc., etc..

LE COMPORTEMENT DE L'ESPAGNE

Quel a été le comportement du gouvernement espagnol, durant toute cette période de dix ans ?

Il a décelé, au fil des années, tout le parti qu'il pouvait tirer d'une certaine confusion qu'entretiennent des débats répétés et la multiplicité des motions votées. L'idée directrice de ce comportement consiste à brandir les principes de décolonisation et d'auto-détermination pour précisément maintenir la domination et l'exploitation sur les deux provinces.

Dans un premier stade, le gouvernement espagnol a ignoré la substance des résolutions votées. Il entendait, comme il entend encore aujourd'hui, agir à sa guise. C'est là une constante de sa politique. Ainsi, il s'est refusé :

— à toute négociation ou consultation sur le problème de souveraineté que posent ces territoires ;

— à permettre aux réfugiés expulsés de leurs foyers, qui atteignent, selon la presse espagnole même, le chiffre de 20.000 personnes, de retourner chez eux pour participer à une éventuelle consultation populaire locale ;

— à permettre à une mission des Nations Unies de se rendre sur place pour contrôler l'organisation de la consultation et veiller à ce qu'elle se déroule dans un climat de libre expression.

Tout un dispositif militaire, policier et administratif a été mis sur place :

— Ainsi, les troupes d'occupation atteignent aujourd'hui le chiffre de 70.000 à 80.000 pour une population de près de 45.000 personnes.

Si l'on admet que pour une population de cet ordre, à peine 20.000 à 22.000 sont des adultes, c'est-à-dire pouvant effectivement et théoriquement participer à une consultation, l'on constate qu'il y a plus de trois soldats espagnols pour un votant éventuel. Voilà, comment le gouvernement espagnol entend donner suite aux résolutions des Nations Unies et permettre la libre expression des populations locales.

—Par ailleurs, et une fois le dispositif militaro-policié forté implanté, une assemblée, dite Jemaâ, a été purement et simplement désignée par les autorités espagnoles. Elle est sous l'autorité du gouverneur militaire. C'est cette soi-disant assemblée qui est habilitée par le gouvernement espagnol, à parler au nom de la population des deux provinces. Elle est seule habilitée à exprimer sa vision de l'avenir. Celle-ci est on ne peut plus claire : elle n'a que faire du principe de la décolonisation. Elle souhaite que l'administration espagnole se maintienne pendant de longues années. Et en attendant, un « statut » du Sahara est en cours d'élaboration, qui sera octroyé, comme il se doit, par le gouvernement espagnol sans bien entendu, ni négociation, ni consultation de l'Organisation des Nations Unies ou des Etats intéressés.

Mais, comme l'aval des Nations Unies est, en fin de compte, absolument nécessaire pour la consécration de cette fausse décolonisation, le gouvernement espagnol juge que c'est le moment opportun d'informer le secrétaire général sur ses intentions. Celles - ci consistent à défendre le peuple sahraoui contre les visées «

annexionnistes » ou « expansionnistes » de certains voisins, et à « lui garantir le droit d'exprimer librement et authentiquement sa volonté » ! C'est le sens des notes d'information (A-9655 - A-9736) transmises respectivement le 11 juillet 1974 et le 13 septembre 1974. Et l'on va même, jusqu'à promettre d'accorder toutes les facilités à l'organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse participer au processus d'autodétermination projeté. Mais, même à ce stade, il ne s'agit que d'une simple promesse : il appartient toujours au seul gouvernement espagnol d'en fixer la date en temps opportun ».

Une telle mystification apparaît trop énorme. Le gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc est convaincu que la Communauté internationale ne saurait faire sienne la politique unilatérale du gouvernement espagnol.

Il s'agit de la création, à partir du néant, d'une entité fantôme, avec une population active de 22.000 personnes dans un territoire d'une superficie de 280.000 km², et une côte sur l'Atlantique s'étendant sur 1.500 km. Cette entité fantôme est destinée à perpétuer une réalité : la présence coloniale et la spoliation de notre pays de deux provinces qui ont toujours fait partie intégrante de son territoire.

C'est pourquoi, Sa Majesté le Roi a été dans l'obligation de proclamer publiquement, le 5 juillet 1974 que la patience et la modération du peuple marocain ont des limites ; que notre peuple, qui a lutté les armes à la main pour son indépendance et l'intégrité de son territoire, ne saurait, en aucune manière, admettre le fait

accompli sur deux provinces relevant de notre souveraineté,

Ainsi, Monsieur le Président, la politique unilatérale du gouvernement espagnol étant ce qu'elle est dans sa réalité la plus concrète, et la position du Maroc étant ce qu'elle a toujours été depuis 1956, la situation se présente comme si l'on revenait à notre point de départ.

Nous sommes bien obligés, si l'on veut sauvegarder la paix dans cette région, de nous pencher à nouveau sur le problème, sans mettre en cause les principes de décolonisation et d'autodétermination. Il s'agit plutôt de donner à ces principes un contenu réel et une application sans falsification, en tenant compte du caractère particulier et spécifique que présente la libération du Sahara occidental.

Pour tenter de donner un certain fondement à sa politique unilatérale, le gouvernement espagnol prétend que les provinces de Rio de Oro et de Sakiet El Hamra, étaient, à l'origine, des territoires ne relevant d'aucune souveraineté ou administration. Elles étaient, d'après lui, au moment de la conquête coloniale, des «Res nullius», des terres sans maître. C'est ce qui impliquerait qu'il n'a pas à négocier avec le Maroc le processus de décolonisation.

Face à cette attitude, il y a celle du Maroc, qui, fort de ses droits historiques juridiques, ethniques et culturels, a toujours considéré que ces deux territoires sont parties intégrantes du territoire national. C'est pourquoi, il est déterminé à ne pas admettre la création artificielle, sur son propre territoire, d'une entité quelconque, et à plus forte raison quand il s'agit d'une entité, destinée à perpétuer

le système colonial.

La formulation de ces deux attitudes permet de circonscrire, avec précision, les données du contentieux qui oppose le Maroc à l'Espagne depuis 1956. Il s'agit au préalable de répondre à la question suivante : les deux territoires sahariens en question étaient-ils à l'origine, comme le prétend le gouvernement espagnol, des « Res nullius », des territoires sans maître, ouverts à toute occupation ? Ou bien relevaient-ils, au moment de leur occupation de la souveraineté et de l'administration de l'État marocain ?

Seule la réponse à cette question permet de donner un contenu et une signification, fondés sur le droit et la réalité, aux principes de décolonisation et d'autodétermination. Il s'agit d'une question préjudicielle qui s'impose à tous et dont le caractère est exclusivement juridique.

C'est partant de cette analyse et préoccupé par la sauvegarde de la paix, que Sa Majesté le Roi a choisi, encore une fois, la voie pacifique pour le règlement du différend qui nous oppose à l'Espagne. Dans sa conférence de presse du 17 septembre 1974, Sa Majesté Hassan II préconise de transmettre le dossier à la Cour Internationale de Justice, qui est l'un des organes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies. La Cour internationale est compétente pour procéder à un arbitrage entre les deux parties sur une question de droit pur. Membres des Nations Unies, le Maroc et l'Espagne sont nécessairement parties au statut de la Cour. Il faut ajouter, par ailleurs, que la Charte des Nations Unies pose, dans l'article 36 alinéa 3, un principe général imposant dans tous les cas

l'intervention de la Cour Internationale de Justice. Il stipule ceci, je cite : « Le Conseil de Sécurité devra tenir compte du fait que, d'une manière générale, les différends d'ordre juridique devraient être soumis par les parties à la Cour Internationale de Justice ».

Le gouvernement marocain a saisi l'Espagne d'une note, en date du 23 septembre 1974, l'invitant à se joindre à lui pour présenter une requête, suivant les règles de procédure en vigueur devant la Cour. Si cette démarche directe entreprise par les parties en litige, l'Espagne et le Maroc, était adoptée, les perspectives d'un règlement pacifique du problème de l'avenir du Sahara occidental deviendraient plus claires parce que basées sur le droit et l'équité.

Si, pour une raison ou une autre, cette voie directe n'était pas adoptée, il nous resterait la voie qui consiste à requérir la Cour, non pour une décision d'arbitrage, mais simplement pour émettre un avis consultatif, toujours sur une question exclusivement d'ordre juridique. Il appartient à l'Assemblée des Nations Unies ou au Conseil de Sécurité de requérir cet avis, conformément, en particulier, à l'article 96 alinéa 1 de la Charte et l'article 65 du statut de la Cour Internationale de Justice. L'avis émis par la haute juridiction internationale sur un point de droit pourrait avoir une portée aussi considérable que la décision d'arbitrage. Dans tous les cas, l'Assemblée générale serait en mesure, en se fondant sur cet avis, de trancher définitivement la question politique de l'avenir des deux provinces, Sakiet El Hamra et Rio de Oro.

C'est pourquoi mon gouvernement a décidé, dans le cas où la première procédure n'était pas adoptée par le gouvernement

espagnol de recourir à l'Assemblée générale qui est parfaitement habilitée à demander cet avis à la Cour Internationale de Justice.

Le litige qui nous oppose à l'Espagne dure depuis près de dix-huit ans. Il est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis dix ans. Toutes les résolutions et les recommandations votées se heurtent à une question préalable et préjudiciable : celle de savoir si les deux provinces sahariennes avaient relevé d'une souveraineté quelconque ou si elles étaient des territoires libres à toute occupation. Mon gouvernement est fermement convaincu que tous les honorables membres de notre assemblée, en particulier les représentants des pays africains, arabes, ou islamiques, tous les pays épris de paix et de justice, ne sauraient rester indifférents à cet appel ultime lancé par le Maroc, pour que le droit, la morale internationale et les principes des Nations Unies l'emportent sur toute autre considération.

UN APPEL A LA MAURITANIE

« Monsieur le Président.

« Dans ce même contexte, permettez-moi de faire le même appel, plus directement, à la Mauritanie. Pays frère, que nous savons animé des mêmes préoccupations de sauvegarder la paix dans cette région et d'entreprendre tous les moyens conformes à la Charte des Nations Unies, pour le triomphe du droit et de la justice.

Le Maroc et la Mauritanie ont des liens historiques, ethniques, économiques et culturels dont les peuples et les dirigeants ont une nette et pleine conscience.

Les relations fraternelles et confiantes qui lient les deux pays et les deux peuples augurent de l'avenir de leur épanouissement et de leur développement.

Partant de ces données mêmes, le Maroc déclare que la Mauritanie est intéressée à l'avenir du Sahara et ne peut être qu'associée — en raison de ses droits — au règlement et à l'issue du litige qui oppose le Maroc et la Mauritanie à l'Espagne.

C'est dans cet esprit que j'invite, au nom de mon gouvernement, le gouvernement frère mauritanien à s'associer à nous, devant la Cour Internationale de Justice, pour l'avis consultatif que le gouvernement marocain demande à cette juridiction.

« Monsieur le Président,

« Mon gouvernement souhaite avoir fourni sa contribution, en tant que membre respectueux de la Charte des Nations Unies, à l'éclaircissement des données du problème de la libération des deux provinces sahariennes, et, partant, de leur avenir politique.

Mais, je me dois aussi de déclarer de la façon la plus courtoise et en même temps la plus ferme, que le Maroc ne saurait accepter d'être mis devant le fait accompli, par le gouvernement espagnol. Celui-ci agit de manière à rendre définitive l'amputation de notre territoire national de deux de ses provinces, sur lesquelles il exerçait sa pleine souveraineté, de façon continue, pendant des siècles.

En persistant dans un entêtement, qui nous apparaît irréfléchi, le gouvernement espagnol porte une grave atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriale de notre pays, en même temps qu'il risque de

compromettre la cause de la paix et de la coopération internationale. La résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, à laquelle il veut bien se référer, comporte un passage d'une portée significative. Je cite : « Toute tentative, déclare l'Assemblée générale, visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays, est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies » (fin de citation).

Que le gouvernement espagnol me permette de dire que j'ai invoqué ce passage de la résolution 1514, parce que c'est ce même passage qui a été invoqué pertinemment par son représentant devant les Nations Unies, au sujet de la restitution à l'Espagne de Gibraltar. La question de Gibraltar a été définie par l'Assemblée générale comme une question de restauration de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de l'Espagne, et non comme une question d'auto-détermination.

C'est le cas pour nous au sujet de Sakiet El Hamra et du Rio de Oro, qui ont toujours été intégrées dans le territoire national, comme en témoignent l'histoire, la géographie, la culture et la langue, et de nombreux traités internationaux.

L'Espagne est à même de faire comprendre que, ce qu'elle a jugé, et avec raison, inacceptable pour Gibraltar, doit être écarté pour les deux provinces sahariennes, et pour les mêmes motifs.

Le gouvernement de l'Espagne est mieux placé que quiconque pour reconnaître que l'application correcte et loyale de la résolution 1514 réside dans la combinaison judicieuse des principes de la décolonisation et du respect de l'unité et de l'intégrité territoriales

des Etats souverains. Et notre territoire national, dans son intégralité, c'est celui-là même qui a fait l'objet de tractations à notre insu, à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle, tractations qui ont abouti au partage en diverses zones d'influence. Les tractations ou autres ententes cordiales, entre puissances coloniales, ne sauraient nous être opposées, comme le soulignent le droit international et la simple morale internationale.

Notre peuple a lutté, pendant des siècles, contre la pénétration étrangère, d'où qu'elle venait, pour préserver son indépendance et l'intégrité de son territoire national. Pour nous limiter à des exemples historiques qui ont pour le peuple marocain leur pleine signification, faut-il rappeler que le combattant Ma El Ainine, originaire des provinces de Rio de Oro et de Sakiet El Hamra, a entrepris la lutte armée contre les conquérants colonialistes à partir de ces deux provinces mêmes, pour pénétrer dans le Nord jusqu'à Marrakech, en 1908 ? Y a-t-il fait historique illustrant de façon plus frappante la détermination du peuple marocain à préserver son unité nationale et territoriale ?

Il y a aussi un enseignement que nous avons dégagé de ce long passé de luttes, à l'instar de tous les peuples soumis au joug colonial : la libération des peuples est, avant tout, l'œuvre de ces peuples eux-mêmes.

Merci, Monsieur le Président ».

Le délégué du Maroc à l'O.N.U.

« L'Espagne refuse d'appliquer les résolutions et les recommandations onusiennes sur le Sahara Occupé »

Le représentant permanent du Maroc aux Nations Unies, M. Driss Slaoui, est intervenu le lundi 7 octobre 1974 dans le débat général de l'Assemblée pour affirmer que la Communauté internationale ne peut pas accepter la « mystification » à laquelle se livre l'Espagne en prétendant qu'elle se conforme aux résolutions des Nations Unies dans la décolonisation du Maroc et encore moins lui donner son aval.

Effectivement, dans la réalité, a dit M. Driss Slaoui, l'Espagne n'applique pas les résolutions de l'Assemblée : « Bien au contraire, elle est en train de mettre en place un système politique conçu unilatéralement et exclusivement par son gouvernement tout en espérant avoir la caution de la Communauté internationale ».

M. Slaoui a rappelé que l'Espagne avait systématiquement voté contre ou s'était abstenue — sauf une fois en 1967 — vis-à-vis des résolutions de l'Assemblée sur le Sahara et a toujours formulé ses réserves expresses, se ménageant ainsi la possibilité de continuer sa politique unilatérale conçue par le seul gouvernement espagnol.

M. Slaoui a ensuite présenté à l'Assemblée générale les points suivants :

1. — La résolution du 16 décembre 1965 prie l'Espagne

d'engager des négociations avec les pays riverains sur les problèmes relatifs à la souveraineté sur les territoires d'Ifni et du Sahara et, depuis 1965. L'Espagne n'a jamais engagé une négociation quelconque sur ces problèmes.

2. — Toutes les résolutions insistent sur la nécessité de faire participer à un éventuel référendum toute la population du Sahara y compris les réfugiés exilés par l'administration militaire espagnole dont le nombre atteint 20.000. Or, aucune mesure n'a été prise pour assurer le retour des réfugiés et l'Espagne entend préserver le droit de vote aux seuls résidents.

3. Les résolutions insistent sur le fait que la consultation devra se dérouler dans un climat libre, démocratique et impartial. Or, l'Espagne dispose sur place d'une armée de 70.000 hommes qui administrent ou contrôlent une population de 20 à 22.000 votants.

4. — Bien que l'Espagne ait parlé à l'ONU de se livrer à des « consultations appropriées », elle n'a jamais consulté le Maroc «et, encore moins, n'a jamais engagé de négociations avec nous», a enfin déclaré M. Driss Slaoui.

M. Taoufik Kabbaj, membre de la délégation marocaine, a déclaré :

« L'importance de l'examen du point relatif au rôle de la Cour Internationale de Justice, par la 6ème commission, depuis la 25ème session de l'assemblée générale de l'ONU, souligne l'intérêt que la communauté internationale accorde à cette instance considérée par la charte des Nations Unies, dans son 6ème article, comme l'un des

organismes principaux, et dans l'article 92 de cette même charte comme l'organisme judiciaire le plus important.

« Les débats fructueux auxquels nous avons procédé au sein de cette commission ont permis une étude minutieuse de cette question. Ils ont également offert à tous les pays l'occasion de contribuer par leurs observations et propositions en vue de trouver les moyens appropriés pour donner davantage d'efficacité à cette Cour dans son action tendant à résoudre les différends à caractère juridique.

« Il serait vain de rappeler en cette circonstance toutes les propositions présentées jadis dans ce cens, car elles méritent, toutes, notre intérêt. Je me contenterais de signaler que la Cour Internationale de Justice n'a pas toujours été responsable de cette situation qui est la sienne. En procédant à sa réorganisation et en améliorant sa procédure, cette instance a voulu renforcer son rôle et son prestige.

« Les Etats étaient peu enclins à y recourir, surtout en ce qui a trait au droit qu'elle était tenue d'appliquer Jusqu'à, une date récente .

« Jusqu'à, une date qui n'est guère lointaine en effet, la Cour se référait à certains principes du droit international classique à l'élaboration duquel la plus grande partie des pays du monde n'ont pas participé.

« Il est heureux cependant que l'élaboration des lois et leur modification dans un sens évolutif de la part de l'Organisation des

Nations Unies ait commencé à donner au droit international un caractère beaucoup plus conforme aux réalités juridiques et à la pensée nouvelle qui caractérisent les relations internationales.

« La Cour Internationale de Justice doit non seulement suivre ce processus, mais encore l'encourager et l'aider.

« Il est un domaine particulier où la Cour peut jouer un rôle essentiel : celui des usages internationaux dont elle doit encourager l'évolution progressive, tout en agissant pour leur assurer une plus grande ouverture.

« Pour sa part, le Maroc voit en cette Cour internationale un instrument important pour la solution des différends juridiques par la voie pacifique, sachant que mon pays se félicite des arrêtés rendus par elle, alors qu'il était sous protectorat, et notamment l'arrêt de 1952 au sujet des citoyens américains au Maroc, constatant l'existence de la souveraineté de l'Etat protégé à l'égard de la puissance protectrice.

« C'est dans ce cadre que SM Hassan II a proposé lors de sa conférence de presse en date du 17 septembre 1974, de soumettre le dossier du différend entre le Maroc et l'Espagne au sujet du Sahara marocain à la Cour Internationale de Justice, soit en accord avec l'Espagne pour l'obtention d'un arrêt judiciaire, soit à titre de consultation demandée par l'assemblée générale de l'ONU ou le Conseil de Sécurité.

« Cette proposition a été encore une fois abordée par notre ministre d'Etat chargé des Affaires Étrangères, dans le discours

qu'il a prononcé lors du débat général de la session actuelle de l'assemblée générale de l'ONU.

« Nous constatons avec satisfaction que la Mauritanie sœur a accepté la proposition marocaine de recours à la Cour Internationale de Justice, ce qui administre la preuve que le Maroc accorde une grande importance à cette Cour et qu'il est soucieux, au plus haut degré, d'aider cette instance, de consolider son rôle et de contribuer à la rendre plus efficace. »

La question du Sahara Marocain à L'ONU

Le Texte de la résolution

Déclaration du Délégué du Maroc.

Le débat sur la question de notre Sahara s'est ouvert lundi 25 novembre 1974 devant la Commission de décolonisation des Nations Unies (la 4ème commission) et a été marqué par les interventions du Maroc, de la Mauritanie et de l'Espagne.

Notre représentant, M. Driss Slaoui, a souligné que, du point de vue marocain, cette question a toujours été confondue avec le problème de la restitution au Maroc des territoires qui lui furent usurpés durant l'ère coloniale. Il s'agit donc de savoir, a dit l'ambassadeur, si l'occupation espagnole du Sahara s'est effectuée sur un « territoire sans maître (terra nullius) ou si, comme l'affirme le Maroc, il s'est agi de l'usurpation d'une partie du territoire marocain ».

Le représentant du Maroc a souligné ensuite que la solution

idéale consisterait au recours de toutes les parties intéressées à la Cour Internationale de Justice.

Selon une autre possibilité, a poursuivi M. Driss Slaoui, ce seraient les Nations Unies qui saisiraient la Cour Internationale de Justice pour lui demander son avis consultatif, ce après quoi les parties négocieraient entre elles les modalités du processus de décolonisation sous l'égide des Nations Unies.

A cet égard, l'ambassadeur Slaoui a souligné que le Maroc était en mesure d'établir que, préalablement à la conquête espagnole, le territoire, du Sahara occidental faisait partie du territoire marocain. Le représentant du Maroc s'est employé ensuite à réfuter la thèse espagnole sur la décolonisation de ce territoire :

L'ONU ne peut accepter la situation créée par l'Espagne au Sahara ni moralement, ni juridiquement ni politiquement, a dit M. Driss Salaoui :

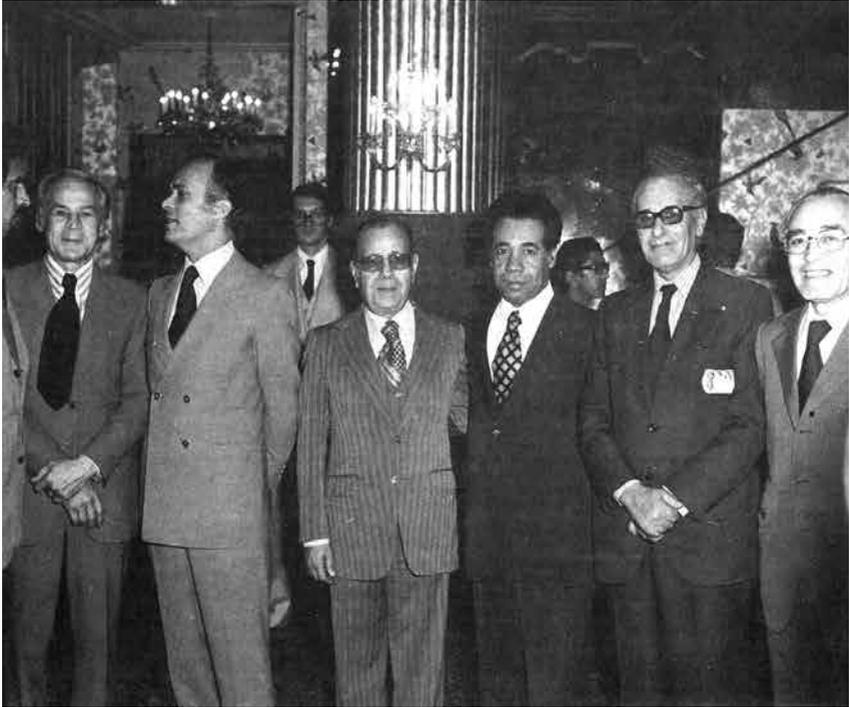
1) Avec toute la modération nécessaire, il faut dire qu'il n'est pas possible d'avaliser un comportement tendant à faire d'un processus de décolonisation un moyen de réaliser sa politique par la puissance colonisatrice, méconnaissant les décisions de l'Organisation sur tous les points et tout le temps qui lui conviennent, puis feignant brusquement d'en exécuter un fragment au moment choisi c'est-à-dire au moment où les conditions légitimes et légales de l'opération envisagée ont été détruites.

2) C'est aussi pour des raisons juridiques claires, que la thèse de la puissance administrante ne peut être acceptée. Les résolutions

qu'aujourd'hui celle-ci prétend vouloir exécuter formaient un tout indivisible. Elles mettaient à la charge de la puissance administrante un ensemble cohérent d'obligations qui ne peut être démembré. Au moment où la puissance administrante prétend se retrancher derrière les résolutions passées de l'Assemblée générale pour mener à bien l'opération qu'elle juge maintenant bien préparée, l'Organisation est, dans son droit le plus strict de ne pas tenir pour valable une prétendue exécution de ses décisions, alors que les autres éléments de celle-ci, indivisiblement liés entre eux et avec la consultation envisagée, ont été totalement méconnus et à vrai dire détruits. Juridiquement, la prétention de la puissance administrante de couvrir les mesures qu'elle prépare de l'autorité des Nations Unies ne saurait être admise».

3) Politiquement, enfin, il faut arrêter la puissance administrante sur la voie regrettable où elle voudrait s'engager, Les Nations Unies ne peuvent admettre qu'un véritable processus de recolonisation puisse être le préalable d'un référendum de décolonisation. Quel pays pourrait être persuadé de la légitimité d'un règlement territorial obtenu dans de telles conditions ? Comment pourrait-on convaincre les « parties intéressées visées par les résolutions, c'est-à-dire la Mauritanie et le Maroc, que la situation qui serait ainsi créée correspond au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à l'impératif de décolonisation, aux respects de leurs propres droits ? On ne peut encourager le règlement unilatéral de la question par la puissance administrante, même si elle couvre son action d'une référence purement formelle aux Nations Unies ».

L'initiative de SM Hassan II de porter la question du Sahara



marocain sous administration espagnole devant la Cour Internationale de Justice de La Haye qui devra se prononcer sur l'aspect juridique de la question reçoit un appui total de nombreux chefs de délégations ayant pris la parole devant la 29ème session de l'assemblée générale des Nations Unies, notamment les représentants des pays arabes et africains.

C'est ainsi que les chefs des délégations arabes ayant pris la parole le mardi 8 octobre 1974, en l'occurrence ceux représentant Oman, les Emirats Arabes Unis et le Yémen, ont notamment déclaré

OMAN :

« En ce qui concerne le problème du Sahara, mon gouvernement,

appuie pleinement l'accord auquel sont parvenus le Maroc et la Mauritanie en vue de présenter le cas devant la Cour Internationale de Justice. Nous lançons un appel au gouvernement espagnol pour qu'il accepte cet accord et qu'il coopère à la recherche d'une solution du problème dans le cadre des relations amicales qui existent entre l'Espagne et le monde arabe ».

Emirats Arabes Unis

« Les Emirats arabes unis appuient la décision de la Mauritanie et du Maroc de porter l'affaire d'Al Sakya Al Hamra et de Wadi Ad-bahab, autrement dit le prétendu Sahara espagnol, devant la Cour Internationale de Justice. Nous demandons à l'Espagne d'agir de manière à préserver l'amitié arabo-espagnole, amitié que nous nous efforçons, pour notre part, de développer et de renforcer ».

YÉMEN

« Il est regrettable que la colonisation du Sahara marocain que l'on appelle à tort Sahara espagnol, n'ait pas pris fin et que la déléguée dénonce l'exploitation continue du Sahara arabe. Elle estime que l'Espagne et la communauté internationale doivent adopter les mesures voulues pour mettre fin à cette situation anormale, à cette étape tardive de la décolonisation. La communauté mondiale ne doit pas accepter de mesures qui permettent de perpétuer la domination et la colonisation ouvertes ou clandestines.

« Pour cette raison, nous appuyons entièrement la mesure modérée et prudente qui a été prise pour porter l'affaire de ce territoire arabe devant la Cour Internationale de Justice. Nous y

voyons une mesure destinée à mettre fin à la colonisation de cette partie du Maroc sous toutes ses formes ».

« Les orateurs des pays frères et amis continuent à apporter leur soutien au Maroc devant l'assemblée des Nations Unies, soutien sans réserve pour la juste cause du Maroc et surtout pour la proposition marocaine de recourir à la Cour Internationale de Justice pour statuer sur le droit.

C'est ainsi que le représentant du Zaïre a déclaré notamment :

« Pour ce qui est du Sahara dit espagnol, nous nous réjouissons particulièrement de l'accord intervenu entre le Maroc et la Mauritanie en vue de soumettre la question à l'appréciation de la Cour Internationale de Justice. Tous les pays membres de notre Organisation se doivent de faire l'éloge de cette sagesse et d'encourager les deux pays à persévérer dans la voie pacifique qu'ils ont choisie.

« Par la même occasion, l'Espagne doit abandonner le prétexte du référendum, car la décolonisation n'est pas synonyme de référendum, et de toutes les manières, l'Espagne n'a pas à organiser de référendum pour être maîtresse de cette partie de l'Afrique.

Le processus de décolonisation au Mozambique et en Guinée-Bissau n'est pas passé par le référendum. Au demeurant, pourquoi l'Espagne n'a-t-elle pas pratiqué le même procédé de référendum dans le cas de Gibraltar ? »

Le délégué du Burundi a, pour sa part, déclaré devant l'assemblée générale au sujet de la cause marocaine :

« Nous saluons l'entente entre le Maroc et la Mauritanie qui ont demandé un avis consultatif à la Cour Internationale de Justice qui permettra à toutes les parties intéressées de se mettre d'accord sur le statut juridique futur du Sahara ».

Prenant la parole le 8 octobre 1974 devant l'assemblée générale des Nations Unies, de nombreux représentants permanents de pays arabes à l'ONU, ont apporté leur soutien total à la thèse marocaine concernant le recours à la Cour Internationale de Justice en ce qui concerne le Sahara.

Tout en se prononçant pour la saisie de la CIJ, seul moyen de parvenir à la solution juste et conforme au droit, ils ont instamment invité l'Espagne, qu'ils considèrent comme un ami traditionnel des pays arabes, à faire sienne cette procédure.

Les Etats-Unis appuient énergiquement le recours à la Cour Internationale de Justice pour résoudre le différend relatif au Sahara rejoignant ainsi le point de vue marocain que soutient la plupart des pays membres des Nations Unies.

L'ambassadeur Barbara White, représentant des Etats-Unis à la commission de tutelle, a réaffirmé, lors du débat, que les Etats-Unis continuent de penser que la question du sahara doit être résolue par les parties intéressées.

Voici le texte complet de la déclaration de l'ambassadeur White:

« Les Etats-Unies appuient énergiquement le recours à la Cour Internationale de Justice dans les cas appropriés pour résoudre, de façon pacifique, les différends entre Etats. A cette fin, nous estimons

que les Etats devraient accepter la juridiction de cette Cour avec un Minimum de réserves ou de conditions, et que le recours à l'avis consultatif de ladite Cour devrait être encouragé chaque fois que cela peut faciliter la solution de tels différends.

« Nous estimons que la Cour Internationale de Justice peut, de cette façon, contribuer dans une large mesure au règlement des désaccords internationaux, conformément aux principes du droit international et compte tenu des intérêts légitimes de tous les pays intéressés, sans recours à l'utilisation ou à la menace de la force.

« A notre avis, dans le cas du Sahara, la Cour Internationale de Justice pourrait faciliter une solution pacifique du différend entre les parties intéressées en exprimant son avis sur les aspects juridiques de ce problème, notamment les revendications historiques sur ce territoire. Les Etats-Unis continuent de considérer le Sahara comme une question devant être résolue par les parties intéressées. Nous leur demandons de rester en contact et de s'efforcer de négocier une solution pacifique et équitable ».

Après l'adoption par la 4ème Commission du projet de résolution arabo-africain visant à soumettre la question à la Cour Internationale de Justice, M. Driss Slaoui, représentant permanent du Maroc aux Nations Unies a fait une déclaration dont voici la teneur :

« Nous devons avant tout remercier Dieu qui nous a offert une victoire inestimable qui s'est concrétisée cet après-midi après le vote de la quatrième commission. Grâce aux sages directives de S.M. Hassan II dans sa conférence de presse du 17 septembre 1974

et au soutien collectif du peuple marocain, la délégation marocaine a affronté, avec une foi inébranlable dans sa mission historique, une bataille décisive et a obtenu des résultats importants qui resteront inoubliables dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

M. Slaoui a ajouté :

« Nous sommes toujours et continuellement restés en contact avec SM le Roi qui suivait jour après jour et nuit après nuit l'évolution de notre travail et nous donnait directives et conseils. C'est grâce à son Intelligence et sa foi profonde que nos démarches ont abouti ».

« Le résultat satisfaisant auquel est parvenue la délégation marocaine à New York n'est que le fruit des efforts continus de ceux qui ont travaillé là-bas, fournissant expertises et conseils pour la réalisation du but. C'est ainsi que chacun a contribué pour sa part à tracer le chemin et définir les moyens ».

« Nous sommes convaincus, a dit M. Driss Slaoui, que nous parviendrons, avec l'aide de Dieu, à réaliser nos objectifs grâce à notre travail ordonné et nos efforts infatigables, des efforts encouragés par le soutien collectif de notre peuple conscient et mobilisé derrière SM Hassan II » .

Rappelons que la quatrième commission des Nations Unies a décidé par 81 voix contre 0 et 43 abstentions (dont l'Espagne) de soumettre pour avis consultatif à la Cour Internationale de Justice la résolution arabo-africaine sur la question du Sahara.

La C.I.J. devra se prononcer sur la question de savoir si le

Sahara occidental était, au moment de l'occupation par l'Espagne, un territoire sans maître et, dans le cas d'une réponse négative quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Maroc.

C'est donc un éclatant succès diplomatique pour le Maroc puisqu'aucune voix ne s'est élevée contre cette résolution soutenue par 35 pays africains et arabes dont notamment l'Algérie et la Mauritanie.

Seuls la France et les Etats-Unis parmi les grandes puissances occidentales ont voté en faveur de la résolution.

Si la Chine s'est obtenue de participer au vote, ce n'est pas pour manifester son hostilité à l'égard de la résolution, mais seulement parce que Pékin ne reconnaît pas la compétence de la Cour Internationale de Justice.

Les pays de l'Est, bien que ne reconnaissant pas la compétence de cette organisation, ont voté unanimement pour la résolution estimant que cette consultation ne peut qu'accélérer le processus de la décolonisation et le retrait de l'occupation étrangère.

Certains pays sud-américains, comme le Brésil par exemple, en dépit des vieilles relations qu'ils entretiennent avec l'Espagne, ont apporté leurs voix à la résolution arabo-africaine, témoignant ainsi leur soutien à la cause juste du Maroc. C'est une preuve indiscutable de l'intérêt que suscite la cause du Maroc dans ce continent et de l'immense popularité dont jouit S.M. Hassan II.

Le groupe arabo-africain a fait front commun à toutes les manœuvres dilatoires opposées par l'Espagne. C'est ainsi que les

délégués du Sénégal, de l'Irak, du Cameroun de la Mauritanie et du Maroc ont pris successivement la parole pour battre en brèche toutes les prétentions espagnoles.

M. Driss Slaoui s'est plus particulièrement attaché aux aspects juridiques relatifs à la compétence de la Cour Internationale pour répondre aux prétentions du délégué espagnol qui désirait que la Cour fut invitée à se prononcer sur les conséquences juridiques en fonction des dispositions des résolutions et de la Charte des Nations Unies.

M. Driss Slaoui a déclaré notamment : « Il s'agit de savoir quelle est l'attitude de la Cour en présence d'une demande d'avis émanant d'un des organismes compétents des Nations Unies en l'espèce, l'assemblée générale. Cette compétence repose sur un certain nombre de principes qui ont toujours guidé la Cour dans la matière que l'on examine».

Après avoir rappelé et démontré que la question posée n'empiéterait pas sur la compétence nationale des Etats, et démontré qu'il ne s'agissait pas d'un conflit entre deux Etats, M. Driss Slaoui a expliqué par ailleurs :

1) Que l'assemblée générale avait intérêt à demander cet avis plus particulièrement dans le cas du Sahara. L'assemblée générale est appelée en effet à prendre position sur la question de la décolonisation. Pour s'éclairer, elle peut légitimement estimer qu'elle doit être renseignée sur tel ou tel point de droit notamment celui de savoir si le territoire à décoloniser a ou non relevé dans le passé de la souveraineté marocaine.

2) Que la question posée est effectivement une question juridique. Pour déterminer la nature juridique de la question, la Cour s'attache non aux mobiles de la demande d'avis mais à l'objet même de la question. Dans le cas du Sahara, a ajouté M. Slaoui, , oui, il est clair que la Cour ne peut se voir poser une pure question de forme comme le désirerait le délégué espagnol. La question devient juridique si elle a trait à la portée des faits : rechercher par exemple qui a originairement exercé la souveraineté sur le territoire en question peut être traité comme une question de droit car il ne s'agit pas seulement de rechercher les faits mais d'apprécier leur portée juridique et donner une réponse qui a un sens juridique, la souveraineté étant une question de droit.

La Cour ne peut pas davantage se voir poser une question politique. Elle ne saurait être consultée sur le point de savoir si la décolonisation du territoire doit se faire selon tel ou tel processus.

En revanche, si les organes compétents des Nations Unies estiment qu'ils seraient utilement éclairés pour exercer leur mission par l'avis de la Cour sur une question juridique d'une certaine souveraineté sur le Sahara antérieurement à l'implantation espagnole, il ne semble pas que la Cour soit, de ce fait, incompétente.

A la fin de cette séance de la 4ème commission, le délégué espagnol se trouvait complètement isolé au sein de la 4ème commission à tel point que le délégué de l'Argentine s'est désisté de la demande qu'il avait formulée auparavant tendant à renvoyer la question posée dans notre projet de résolution devant une commission mixte devant se prononcer sur la formulation de la question.

RESOLUTION DE L'ONU SUR LE SAHARA

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Rappelant également ses résolutions 2072 (XX) du 16 décembre 1965, 2229 (XXI) du 20 décembre 1966, 2354 (XXII) du 19 décembre 1967, 2428 (XXIII) du 18 décembre 1968, 2591 (XXIV) du 16 décembre 1969, 2711 (XXV) du 14 décembre 1970, 2983 (XXVII) du 14 décembre 1972 et 3162 (XXVIII) du 14 décembre 1973.

Considérant que la persistance de la situation coloniale au Sahara occidental compromet la stabilité et l'harmonie dans la région du Nord-Ouest de l'Afrique.

Tenant compte des déclarations faites devant l'Assemblée générale le 30 septembre et le 2 octobre 1974 par les ministres des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et de la République Islamique de Mauritanie au sujet du Sahara.

Prenant note des déclarations faites devant la quatrième commission par les représentants du Maroc et de la Mauritanie, déclarations dans lesquelles les deux pays se sont reconnus mutuellement intéressés au devenir de ce territoire.

Ayant entendu la déclaration du représentant de la République Algérienne démocratique et populaire.

Ayant entendu la déclaration du représentant de l'Espagne.

Constatant que des difficultés juridiques ont surgi au cours des débats, résultant des controverses intervenues sur le statut dudit territoire au moment de sa colonisation par l'Espagne.

Considérant dès lors qu'il est hautement souhaitable que l'Assemblée générale obtienne, pour poursuivre l'examen de cette question lors de sa trentième session, un avis consultatif sur certains aspects juridiques importants du problème.

Prenant note de l'article 96 de la Charte des Nations Unies et de l'article 65 du statut de la Cour internationale de Justice.

1. — Décide de soumettre sans préjudice de l'application des principes contenus dans la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, les questions suivantes à la Cour Internationale de Justice en la priant de donner, à une date rapprochée, un avis consultatif :

I.- Le Sahara occidental (Rio de Oro Sakiat El Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (terra nullius) ?

Si la réponse à la question est négative :

II - Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ?

2. — DEMANDE notamment à l'Espagne, en tant que puissance administrante, au Maroc et à la Mauritanie, en tant que parties concernées, de soumettre à la Cour tous renseignements ou documents pouvant servir à élucider ces questions

3. — INVITE instamment la puissance administrante à surseoir à l'organisation du référendum envisagé, tant que l'Assemblée

ne se sera pas prononcée sur la politique à suivre pour accélérer, conformément à la résolution 1514 (XV), le processus de décolonisation dudit territoire dans les meilleures conditions à la lumière de l'avis consultatif qui sera donné par la Cour Internationale de Justice,

4. — REITERE son invitation à tous les États à respecter les résolutions de l'Assemblée générale sur les activités des intérêts étrangers, économiques et financiers et à s'abstenir d'aider, par des investissements ou par une politique d'immigration, au maintien de la situation coloniale dans ledit territoire :

5. — DEMANDE au Comité spécial de poursuivre l'examen de la situation dans le territoire, y compris l'envoi d'une mission de visite, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trentième session.

La Turquie appuie la position du Maroc.

Le Dr Ahmed Laraki, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères, a reçu samedi matin 14 septembre 1974, au siège de son département, M. Bayluken, envoyé spécial du président turc auprès de Sa Majesté Hassan II.

Après avoir souligné que le but de sa mission est d'expliquer les derniers développements survenus à Chypre, M. Haluk a mis en exergue les grandes lignes de la politique turque en ce qui concerne le problème chypriote, ajoutant : « Nous sommes très reconnaissant au Gouvernement marocain pour avoir fait état de la position turque dans les journaux et à la télévision.

Répondant à une question relative à la position de la Turquie en ce qui concerne les territoires marocains spoliés, M. Bayluken Haluk a déclaré Comme vous le savez, un émissaire de S.M. Hassan II s'était rendu en Turquie avant mon actuelle visite dans les pays frères. A cette occasion, il a remis au président de la République un message de S.M. Hassan II, je crois que le soutien de la Turquie a été plusieurs fois exprimé, nous sommes bien sûr contre la colonisation et nous soutenons la position de nos frères marocains en ce qui concerne leurs territoires spoliés ».

La République Centrafricaine demande la fin du colonialisme espagnol.

Dans son intervention devant la 29ème session de l'assemblée générale des Nations Unies, le ministre centrafricain des Affaires étrangères, M. Joseph Botolot qui conduit la délégation de son pays à la présente session a longuement parlé de la question du Sahara marocain sous administration espagnole, appuyant notamment l'initiative marocaine de s'adresser à la Cour Internationale de Justice.

M. Botolot a notamment dit : « en ce qui concerne la décolonisation des territoires du Sahara dit espagnol, qui intéresse le continent africain au premier plan, tout somme celle des autres territoires encore sous domination étrangère se pose la question de l'attitude du gouvernement espagnol et de l'avenir de ces territoires.

« Le gouvernement espagnol s'est refusé et se refuse toujours

à faire un application stricte et loyale des principes de la décolonisation. Malgré les multiples résolutions pertinentes de notre honorable assemblée générale, invitant l'Espagne à hâter le processus de décolonisation, notamment par le retrait des troupes d'occupation, le retour des réfugiés dans leurs foyers, l'envoi d'une mission de contrôle des Nations Unis et l'ouverture de négociations sur le problème de la souveraineté des territoires en question, l'Espagne s'obstine à tout mettre en oeuvre pour perpétuer la domination coloniale dans la région ».

Solidarité du Gabon avec le Maroc

Voici le texte du communiqué commun maroco-gabonais, publié à l'issue de la visite au Maroc du chef de l'Etat gabonais, le président Hadj Omar Bongo :

« Répondant à l'invitation de Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc, Son Excellence Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise a effectué une visite officielle du Maroc du 5 au 8 novembre 1974.

Les entretiens qui ont eu lieu entre Sa Majesté Hassan II et le président Hadj Omar Bongo se sont déroulés dans une atmosphère de confiance, d'amitié et de compréhension mutuelle et ont porté sur les principaux problèmes de l'actualité internationale ainsi que sur les relations bilatérales entre les deux pays.

Les deux chefs d'Etat ont constaté avec satisfaction l'identité de leurs points de vue sur toutes les questions évoquées.

« Ils ont réaffirmé leur commun attachement à l'Organisation

de l'Unité Africaine et ont exprimé leur ferme détermination à poursuivre leurs efforts en vue de consolider davantage celle-ci et d'intensifier leur appui total aux mouvements de libération africains reconnus par l'Organisation de l'Unité Africaine ainsi qu'aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie dans la juste lutte qu'ils mènent contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid.

« La partie marocaine a exposé à la partie gabonaise les données de la situation dans le Sahara occidental. La partie gabonaise a exprimé sa profonde compréhension devant les préoccupations légitimes du Maroc et sa solidarité agissante pour les efforts qu'il déploie pour hâter la libération de ce territoire. Par ailleurs, la partie gabonaise a souscrit pleinement à la décision du VIIème Sommet arabe de Rabat d'appuyer l'initiative prise par le Maroc et la Mauritanie de soumettre la question du Sahara pour avis consultatif à la Cour Internationale de Justice de La Haye.

« Les deux chefs d'Etat ont réaffirmé d'autre part leur attachement à la Charte des Nations Unies et leur fidélité aux principes de la souveraineté, de l'intégrité et de l'unité nationale, de non immixtion dans les affaires intérieures et du règlement des différends par les moyens pacifiques, de la négociation et de l'arbitrage. Ils se sont en outre félicités des démarches visant à instaurer un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable».

Le Représentant de L’Egypte à l’ONU :
«L’Espagne doit répondre à l’appel du Sommet
Arabe»

« Le problème du Sahara est l’un des plus importants auquel la 4ème Commission fait actuellement face. Il comporte des complications et des susceptibilités qui lui sont propres, du fait qu’il s’agit au fond d’un problème de décolonisation et d’intégrité territoriale.

« De plus, les parties en conflit sont pour nous des amis traditionnels auxquels nous sommes liés par des rapports d’amitié, de fraternité et de longue histoire. Nous tenons à rappeler ici, le rôle amical que l’Espagne a joué aux côtés du droit, de la justice et pour appuyer le juste point de vue arabe. Nous sommes persuadés que le gouvernement espagnol répondra favorablement à l’appel de la conférence arabe au Sommet tenue à Rabat selon lequel les Etats arabes ont annoncé qu’ils considèrent la question du Sahara occidental et sa décolonisation comme une question fondamentale qui concerne tous les Etats arabes. Ceux-ci ont demandé avec insistance à l’Espagne, en tant que pays ami traditionnel des Arabes, de déclarer sans tarder son acceptation de la demande du Maroc et de la Mauritanie.

« Les Nations Unies ont essayé, à travers leurs résolutions adoptées depuis plusieurs années, de jeter des bases pour la solution du problème du Sahara. Ces bases reviennent à un appel lancé au gouvernement espagnol pour qu’il prenne les mesures requises en vue de mettre fin le plus tôt possible à l’occupation du

territoire et qu'il entreprenne les consultations nécessaires avec les gouvernements du Maroc, de la Mauritanie et toutes autres parties intéressées.

« Monsieur le Président,

« Malgré toutes les tentatives des Nations Unies en vue de jeter les bases d'une solution valable à la question de la décolonisation du Sahara occidental, dans le cadre de la résolution 1514 (XV), ces efforts n'ont pas abouti jusqu'à présent à des résultats positifs, le problème est resté par conséquent au point mort.

« Encore une fois, du moment que les parties en conflit sont des amis traditionnels, la solution de ce problème ne pourra se faire que dans le cadre de cette amitié. Le rôle des Nations Unies reste donc aussi essentiel qu'indispensable.

« L'on pourrait avancer que l'Organisation des Nations Unies a déjà jeté les bases de la solution que la situation reste cependant gelée. De l'avis de la délégation égyptienne, cette situation ne devrait pas nous placer devant l'impasse. Les Nations Unies doivent essayer d'autres moyens, dont notamment dans ce cas précis, celui de s'éclairer par un avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur le statut du territoire en question à l'époque précédant son occupation par l'Espagne.

« En principe, la Cour Internationale de Justice doit jouer le rôle qui lui est propre pour résoudre les conflits internationaux comme l'a dignement exprimé le secrétaire général dans l'introduction au rapport annuel sur les travaux des Nations Unies qu'il a soumis à l'Assemblée générale.

« Le recours à la Cour Internationale de Justice représente pour le problème du Sahara occidental la solution la plus convenable pour nos amis les parties en conflits. Il les guiderait vers la voie juste et pacifique de la solution. De plus, ce recours à la Cour Internationale mettra l'Assemblée générale dans une position meilleure du point de vue de la décolonisation du Sahara ».

Résolution de la conférence Islamique.

La Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, réunie à Kuala Lumpur (Malaisie) du 21 au 25 Juin 1974 ;

Réaffirmant la détermination des Etats membres d'obtenir la libération totale du continent africain aussi rapidement que possible ;

Prenant en considération le fait que l'évolution politique actuelle dans les territoires africains sous domination portugaise conduira inévitablement et très bientôt à la décolonisation de cette partie du continent africain ;

Ayant accordé une attention particulière à l'évolution de la situation au Sahara encore sous domination espagnole ;

Exprimant son inquiétude quant à l'attitude et aux intentions du gouvernement espagnol en ce qui concerne la décolonisation du Sahara sous domination espagnole ;

1) *Dénonce* les manœuvres de diversion du gouvernement espagnol dont le but est de tenter d'échapper aux obligations auxquelles il est tenu et aux décisions des instances internationales

et ce, en vue de perpétrer une situation extrêmement dangereuse et tendue dans la région.

2) *Exprime* son entière solidarité avec le peuple du Sahara sous domination espagnole ;

3) *Demande à l'Espagne*, encore une fois, de créer un climat politique de liberté nécessaire pour que les populations puissent véritablement exprimer leur volonté, notamment par le retrait de ses forces d'occupation :

4) *Réaffirme sa détermination* d'agir énergiquement aux Nations Unies pour que l'Espagne assume ses responsabilités telles qu'elles sont clairement énoncées dans de nombreuses résolutions pertinentes, appuyées par l'Organisation de l'Unité Africaine et les pays non-alignés :

5) *Demande* aux pays voisins directement concernés de poursuivre leurs consultations et d'intensifier leurs efforts en vue de l'application de la résolution N° 3162 de la XXVIIIème Assemblée Générale des Nations-Unies, notamment les dispositions relatives à l'organisation, dans les meilleurs délais, d'un référendum pour permettre aux populations autochtones d'exprimer librement leur volonté, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies, sous les auspices et les garanties de l'organisation internationale ;

6) *Demande* d'urgence aux Nations-Unies d'assumer immédiatement leurs responsabilités en ce qui concerne ce problème, en veillant à la rapide application de la procédure

envisagée dans les résolutions pertinentes sur la décolonisation complète de cette région.

Prie le Secrétaire Général de la Conférence Islamique de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution,

L'intervention du Dr. AHMED LARAKI

devant le Sommet de L'OUA

« ...Mon propos est de dire, que la décolonisation nécessite une détermination, une vigueur de l'abnégation et des sacrifices.

« Je le dis avec d'autant plus de conviction que la prochaine libération des territoires sous domination portugaise non seulement constitue une leçon magistrale pour tous, mais elle rend inéluctable et encore plus pressante celle des autres parties de notre continent toujours occupés par les forces coloniales.

Le Maroc, son Souverain, son Gouvernement et son Peuple sentent désormais avec une acuité particulière le poids de l'occupation coloniale de certaines parties du territoire et ne peuvent rester ainsi longtemps dans une expectative de plus en plus intolérable.

Certes, l'organisation de l'Unité Africaine a consacré depuis des années à la question du Sahara sous domination espagnole des résolutions énergiques.

De même, notre organisation a animé des débats sur la question

aux Nations-Unies et parrainé des résolutions non moins claires et non moins énergiques.

Mais pendant tout ce temps, nous n'avons, enregistré du côté du Gouvernement espagnol, que des manœuvres dilatoires sans fin et des actes unilatéraux, en contradiction avec les résolutions des Nations Unies qui nous éloignent plus encore, de l'objectif recherché : la décolonisation et la libération du territoire.

Pendant que le pouvoir colonial, accentue sa mainmise sur le pays et sur ses richesses, les patriotes, par milliers, sont acculés à la soumission ou à l'exil.

Nous avons, à l'égard de ces populations des devoirs que nous imposent l'histoire, la géographie, la fraternité et nos engagements internationaux, devoirs auxquels, en tout état de cause nous n'avons ni la possibilité ni le désir de nous dérober,

Mon pays entend entreprendre une action réfléchie mais déterminée, désormais sans faiblesse jusqu'à la libération totale de ces territoires de l'emprise coloniale.

« Monsieur le Président,

Le Maroc a consenti, sans compter, et depuis l'aube de son indépendance, de grands sacrifices de tous ordres pour le succès des luttes menées par les pays frères contre le colonialisme, l'occupation étrangère et les agressions de tous ordres contre leurs libertés leurs intégrités territoriales ou simplement leurs intérêts,

C'est pourquoi nous estimons pouvoir compter sur la même compréhension, le même appui, le même engagement désintéressé à nos côtés, engagement qui fera que cette cause, qui est intimement

celle de toute l'Afrique, puisse triompher rapidement, et parfaire ainsi une œuvre de décolonisation si bien engagée.

Des voix d'éminents africains se sont souvent élevées pour affirmer l'unité de la fierté en Afrique, tout comme notre destin est commun, et il me saurait y avoir de paix ni de sécurité pour chacun d'entre nous, tant qu'un pouce de notre continent reste encore sous domination étrangère,

« Monsieur le Président,

En se référant à ces principes et à ces activités fondamentales qui ont fait la grandeur de notre organisation, ma délégation est convaincue que l'ensemble des pays frères partagent son inquiétude et ne lui ménageront ni leur soutien ni leur appui pour la libération totale des territoires encore sous domination espagnole.

« Monsieur le Président.

Les initiatives du Maroc, tant lors de la 1ère rencontre africaine réunie à Casablanca en 1961 à l'initiative de Feu Sa Majesté Mohammed V ou tout récemment à Rabat en 1972, ont toujours tendu à accorder la priorité essentielle au soutien des mouvements de libération.

Il est prêt aujourd'hui, comme par le passé, à participer aux efforts que notre Organisation se doit de faire en cette phase de notre lutte pour augmenter l'aide aux combats de la liberté.

Je suis persuadé que de Mogadiscio, où un peuple, hier encore asservi, la Guinée Bissau participe pleinement aujourd'hui en tant qu'Etat indépendant à nos travaux, l'Afrique, rassemblant chaque

jour, tous ses fils, accélèrera sa marche victorieuse, pour achever la libération des territoires encore occupés et pour consolider son unité.

Merci Monsieur le Président ».

Délégations marocaines à l'étranger pour expliquer la position du Maroc à l'égard du Sahara spolié.

Voici la composition des délégations et des pays dans lesquels elles se sont rendues pour expliquer le point de vue marocain sur le Sahara occupé :

- M. Mahjoubi AHERDANE, accompagné de M. Abdeslam BEKKALI (chargé de mission au Cabinet Royal) : Ouganda, Kénya, Zambie, Tanzanie, Nigéria.

- Le Dr Abdelkrim KHATIB, accompagné de M. Driss Bennouna (ambassadeur de SM le Roi à Damas) : Liban, Syrie. Jordanie, Irak. Koweit.

- M. Mohamed Larbi KHATTABI, accompagné de M. Mohamed BISBIS (conseiller aux Affaires étrangères) : Zaïre, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine.

- Me Abderahim BOUABID, accompagné de M. Mohamed Larbi EL ALAMI (ambassadeur du Maroc à Téhéran), M. Kacem ZHIRI (ambassadeur du Maroc à Pékin et de M. Abbas EL MOKRI (conseiller aux Affaires étrangères) : Chine, Iran, Inde, Pakistan, Indonésie, Malaisie.

- M. Ali YATA, accompagné de M. Maati JORIO (ambassadeur du Maroc à Bucarest) : Roumanie, Yougoslavie, Pologne, Allemagne Démocratique, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Hongrie.

- Me M'Hamed BOUCETTA, accompagné de M. Abdellatif LARAQUI (ambassadeur du Maroc au Caire) : Egypte, Soudan, Ethiopie, Somalie.

- M. Hassan Zemmouri, accompagné de M. Boubker Boumehdi (ambassadeur du Maroc en Côte d'Ivoire) : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Libéria, Niger, Mali.

A leur retour au Maroc, les émissaires royaux ont présenté au Souverain des rapports sur la mission qu'ils ont accomplie dans différents pays frères et amis.

Ces pays, soulignent les rapports, ont fait preuve de compréhension à l'égard des revendications du Maroc sur son Sahara usurpé et ont exprimé au Maroc leur soutien total dans sa juste cause.

Provinces du Sud

Promotion et Libération

Discours du Ministre de l'intérieur à Tan-Tan

Une délégation comprenant le Ministre de l'Intérieur, de Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, le Ministre des Travaux Publics et des Communications et le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques, est arrivée samedi 25 mai 1974 à Tan-Tan, où elle a présidé les festivités organisées, chaque année à pareille époque, à l'occasion du Moussem de Tan-Tan.

Devant une foule nombreuse représentant des habitants de Tant Tan, et des tribus de la Province de Tarfaya, M. Mohamed Echiguer, Ministre de l'Intérieur, a prononcé un discours dans lequel il a tout d'abord déclaré : « J'ai l'honneur de participer, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, à la fête que célèbre votre Province, en pareille époque chaque année, pour commémorer la mémoire du grand bienfaiteur, le Cheikh Mohamed Laghdaf Ben Cheikh Ma-AlAinine. Je tiens, en premier lieu, à vous faire part des salutations et de la bénédiction d'Amir Al Mouminine Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu perpétue Son règne.

Cette sollicitude et cette bénédiction dont vous couvre notre Grand Souverain, s'adressant aussi à l'ensemble de tous les citoyens établis dans les régions sahariennes marocaines qui sont encore sous domination du colonialisme espagnol. Je les salue, au nom du Gouvernement de Sa Majesté. Je salue les délégations qui les représentent ici à ce grand Moussem.

Le fait que cinq ministres du Gouvernement de Sa Majesté se trouvent parmi vous, prouve clairement les sentiments d'amour et d'affection profonde que Amir Al Mouminine éprouve à l'égard de

Ses fidèles sujets sahariens ainsi que l'intérêt et l'importance qu'il accorde à cette Province qui nous est chère.

Je saisis cette occasion pour m'adresser à nos concitoyens sahariens qui se trouvent dans la partie occupée de nos territoires, pour leur réaffirmer que S.M. le Roi Hassan II, et derrière Lui Son peuple fidèle, sont fermement résolus à récupérer cette partie chère de notre Sahara et la réintégrer dans la mère-patrie pour réaliser ainsi l'unité du pays.

La récupération de nos territoires spoliés qui font partie intégrante de notre patrie est au centre des préoccupations de S.M. le Roi.

L'intérêt particulier qu'attache notre Souverain à Ses sujets sahariens et Sa ferme volonté de réintégrer la partie occupée dans la mère-patrie sont d'autant plus évidents qu'il n'est pas besoin de les prouver.

« Soyez convaincus, cher concitoyens, que notre Souverain n'épargnera aucun effort pour la réalisation de cet objectif national conformément à la conscience internationale, aux résolutions pertinentes des Nations-Unies et de l'organisation de l'unité Africaine, laquelle s'est prononcée sur la libération de ces territoires qui sont historiquement les nôtres.

L'ère du colonialisme est révolue à tout jamais, aussi bien en Afrique que dans le monde entier. Le règlement de ce problème avec sagesse et réalisme dans un climat empreint de compréhension et de respect, ouvrira à coup sûr de nouvelles perspectives dans les

relations entre le Maroc et l'Espagne et favorisera le renforcement de l'amitié entre les deux pays sur des bases solides et sur la coopération et le respect mutuel.

Frères Sahariens, je souhaite que nous puissions célébrer prochainement une grande fête dans nos territoires occupés à l'occasion de leur restitution et de la réalisation de l'unité nationale qui reste notre principal objectif ».

Délégation ministérielle à Tan-Tan

«Nous ne renoncerons pas à nos droits légitimes»

Quarante deux milliards de centimes ont été alloués par le gouvernement de SM le Roi pour la promotion de la province de Tarfaya dont 32 milliards fixés par le Plan quinquennal et 10 milliards par le budget additionnel.

C'est ce qu'a annoncé la délégation ministérielle dépêchée par le Souverain à Tan-Tan afin de prendre contact avec, la population de la province de Tarfaya. C'est dire l'importance qu'accorde SM le Roi Hassan II à cette province et l'intérêt extrême qu'il porte à sa promotion puisqu'elle se prépare à la libération de nos territoires sahariens occupés par l'Espagne et qui ne vont pas tarder à rejoindre la mère-patrie.

Cet intérêt ressort également de l'importance de la délégation gouvernementale puisque les représentants de plusieurs départements ministériels y sont représentés et en particulier le secrétaire d'Etat chargé des Affaires sahariennes auprès du Premier ministre. M. Abdeslam Znined.



Ce contact, était fraternel, émouvant, chaleureux et fécond puisque des diverses allocutions qui ont été prononcées à cette occasion et des séances de travail, avec les représentants de la population qui ont précédé la manifestation, on a pu se rendre compte combien la volonté commune est grande pour promouvoir cette province qui se prépare à la libération de nos compatriotes du Sahara occidental.

Des réalisations gigantesques sont en cours ou en projet. La liste est évidemment longue et elle embrasse tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Sur le plan des communications aériennes, trois aérodromes seront réalisés à Goulimine Tan-Tan et Tarfaya. Deux de ces aérodromes sont en cours d'exécution ; leurs pistes seront élargies et allongées de manière à leur permettre de recevoir les gros avions des compagnies internationales. Sur le plan routier, citons la route qui reliera Agadir à El Aïoun dont la première tranche sera terminée l'été prochain : la route Agadir - Goulimine sera élargie.

Dans le domaine portuaire, deux ports verront le jour à Tarfaya et Tan-Tan.

Dans le secteur touristique, la province verra la réalisation d'un hôtel à Goulimine, d'un complexe à Tarfaya, des équipements de terrain pour les promoteurs touristiques à raison de 5 ha l'unité et des bretelles pour déboucher sur la Plage Blanche.

En matière de jeunesse et des sports, des stades et des bâtiments pour des colonies de vacances seront édifiés. Le ministère de la santé construira pour sa part un hôpital à Tan-Tan et des dispensaires,

L'électrification de la province n'est pas oubliée puisque des liaisons de haute tension seront installées.

De son côté, le ministère des PTT prend à sa charge la construction d'une station RTM à Tarfaya et la desserte du sud en faisceaux hertziens,

Des investissements ont été également prévus pour les adductions d'eau potable et la recherche de l'eau potable.

Des crédits ont été alloués à la petite hydraulique et la Promotion Nationale lance un énorme programme.

Au cours des séances de travail auxquelles ont assisté les gouverneurs d'Agadir et de Tarfaya, ainsi que le colonel Dlimi et des officiers de l'Etat-major des FAR, les élus ont apporté des suggestions et formulé des revendications. De leurs interventions, il ressort en effet que si des crédits importants sont alloués par le gouvernement de Sa Majesté le Roi, l'élément humain fait défaut d'où la nécessité pour les départements ministériels d'avoir des représentants sur place à l'instar des autres provinces du Royaume. Le manque de magistrats, par exemple, est évident. Les médecins aussi, puisque le seul médecin existant est un médecin militaire,

La délégation ministérielle en a pris bonne note et a promis de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Le Cadi d'El Aïoun a assisté à cette réunion ainsi qu'une délégation de nos compatriotes du Sahara marocain spolié,

La mission ministérielle s'est dirigée ensuite vers le siège de la commune rurale où devait se tenir une séance de travail consacrée

à l'étude du programme complémentaire concernant la province de Tarfaya, avec la participation des membres des corps élus de Goulimine, du conseil provincial et de la commune rurale de Tan-Tan et des chefs des services administratifs et techniques provinciaux, chargés de l'exécution des projets prévus par le Plan quinquennal et le programme complémentaire.

Prenant la parole au cours de cette importante réunion, M. Abdeslam Znined, secrétaire d'état auprès du Premier ministre chargé des Affaires générales et sahariennes a prononcé une allocution dont voici la teneur :

« Chers concitoyens,

« Sa Majesté le Roi, que Dieu le glorifie, a daigné m'envoyer dans cette région bien-aimée en compagnie des membres du gouvernement et de hauts fonctionnaires après avoir bien voulu me charger des affaires sahariennes sous l'égide de Son Premier ministre, Monsieur Ahmed Osman.

« SM le Roi m'a ordonné de vous transmettre ses sentiments paternels et sa bénédiction à vous, à tous les habitants de cette région et à tous ses sujets loyaux qui résident dans la province de Tarfaya ou au Sahara spolié qui connaît les affres du colonialisme pour un temps que nous espérons très réduit.

« C'est un honneur pour moi que cette visite ait lieu à la suite de celles effectuées dans les provinces du Sud par Leurs Altesses Royales les Princes et les Princesses et en particulier le Prince Héritier Sidi Mohammed. Comme je me félicite que notre rencontre

se situe à un moment où le Royaume se prépare à célébrer la fête du Trône, que Dieu en fasse d'innombrables années une source de bonheur et de prospérité pour Sa Majesté le Roi et Son peuple.

« Mesdames, Messieurs.

« Vous connaissez tous l'intérêt extrême que porte SM le Roi aux provinces du Sud du Royaume, dans lesquelles le Sahara spolié occupe une place de choix.

« Votre province assume, de ce fait, une responsabilité particulière dans la lutte que le pays a engagée en vue de la libération du Sahara, car c'est ici le refuge sûr de nos concitoyens qui se dressent contre l'oppression et l'iniquité colonialistes, c'est ici que campent nos Forces Armées courageuses et toujours prêtes à accomplir leur devoir sacré conformément à leur devise immortelle « Dieu, la Patrie, le Roi ». C'est ici, enfin, que s'accomplit une œuvre économique et sociale importante qui sera élargie par la suite à l'ensemble des provinces sahariennes pour leur apporter la prospérité dès leurs libération et leur réintégration à la mère-patrie.

« Monsieur le secrétaire d'Etat au Plan et au Développement régional vous donnera un aperçu sur ces réalisations gigantesques dictées par la politique sage que Sa Majesté le Roi a tracée en vue du développement et de la prospérité des provinces méridionales et du bonheur des habitants de ces régions lointaines du Royaume, mettant ainsi fin à la discrimination colonialiste établie entre un Maroc utile et un autre stérile.

« Mesdames, Messieurs,

« C'est pour moi un moment privilégié que de vous rencontrer en un temps où le peuple marocain s'est mobilisé derrière son Roi. SM. Hassan II, que Dieu le glorifie, pour affronter le colonialisme, lui prouver, une fois de plus, la conscience et l'union du peuple derrière le Trône alaouite, symbole de la dignité, de l'unité et de la souveraineté nationales et s'approcher ainsi du but fixé : celui de la libération d'une partie de notre territoire encore sous occupation étrangère.

« Nos revendications légitimes, ont eu une première issue heureuse puisque l'organisation des Nations Unies a demandé son avis sur la question du Sahara à la Cour Internationale de Justice.



« Cette juridiction ne manquera pas de donner un avis juste et de confirmer la légitimité de notre revendication, conformément aux données de l'histoire, de la civilisation et du droit et aux textes et documents officiels nationaux et internationaux.

« Le Maroc demande, de même, la réintégration des zones encore sous occupation espagnole au nord du pays, c'est-à-dire Sebta, Melilia et l'ensemble des îlots marocains situés dans la Méditerranée et là aussi, nous avons l'appui de tous les Etats frères et amis et de toutes les nations attachées aux principes de paix et de justice dans le monde.

« Je voudrais, à cette occasion, et à partir de la capitale de cette province bien-aimée, m'adresser à nos concitoyens du Sahara spolié pour leur dire que les intentions de l'impérialisme espagnol à Sakia El Hamra et Rio de Oro ne peuvent en aucun cas être dictées par des sentiments de respect et d'amitié envers les habitants, ni par le désir de leur procurer bonheur et prospérité ni enfin par l'adhésion sincère au droit international,

« Soyez donc certains que votre lutte et vos sacrifices font partie intégrante de la lutte et des sacrifices de toute la nation marocaine en vue de sauvegarder la justice et de déjouer les manœuvres visant à démembrer et à affaiblir notre pays arabe et musulman qui a toujours été et qui demeurera une forteresse inexpugnable de défense de l'Islam et de la civilisation islamique.

« Il est par conséquent de votre devoir de ne donner au colonialisme aucune occasion de perturber sa domination sur vos provinces comme il vous incombe de lui confirmer ouvertement

votre appartenance authentique à la communauté marocaine et votre attachement à l'honneur et à la dignité.

« Il nous faut donc nous préparer à poursuivre et à accentuer la lutte pour atteindre notre but. Rien ne nous arrêtera. Rien ne nous fera reculer, rien ne nous fera abandonner notre droit légitime et notre revendication juste. Pourvus d'une foi et d'une volonté inébranlables, nous nous appuyons dans notre marche sur la toute puissance de Dieu, sur la sagesse et le génie de notre Roi, sur l'enthousiasme du peuple tout entier ainsi que sur l'aide des pays frères et amis.

Après l'allocution de M. Znined. M. Taieb Bencheikh. Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan et du Développement régional a pris la parole pour souligner de son côté combien il était honoré par cette rencontre avec les habitants du Sahara afin de discuter avec eux des programmes du plan complémentaire.

« Mais avant d'aborder les thèmes du développement, a souligné M. Taïeb Bencheikh, nous devons rappeler que nous sommes tous mobilisés derrière notre Guide Suprême, SM Hassan II pour la libération de nos territoires spoliés au Sud comme au Nord et que nous sommes déterminés à le faire quel qu'en soit le prix.

Le secrétaire d'Etat a ajouté

« C'est l'édification d'une économie solide et saine reposant sur des projets et des réalisations qui aidera à libérer les territoires spoliés. et c'est dans le cadre de ces efforts en vue de libérer le

pays et son économie qu'entre le Plan quinquennal actuel.

« Ce plan vise d'abord une plus grande production en matière d'agriculture, d'industrie, d'enseignement, de formation des cadres de santé publique, etc ; le second objectif étant une juste distribution du produit national non seulement entre les individus, mais aussi entre les groupes, les provinces et les différentes régions économiques.

M. Bencheikh a poursuivi en soulignant que l'ancienne méthode administrative qui s'appuyait en matière de réalisation des projets sur l'administration centrale n'est plus appropriée à l'esprit de notre époque, qui exige la célérité dans l'exécution et le développement.

« C'est la raison pour laquelle SM Hassan II a ordonné dans son discours historique prononcé à Erfoud que les provinces, les conseils consultatifs régionaux et les services techniques se réunissent en vue de proposer de nouveaux projets dans l'intérêt de la région ou de la province concernée.

« Il en a été ainsi dans la province de Tarfaya où les corps élus les autorités locales et les services techniques se sont réunis et ont proposé divers nouveaux projets qui ont été soumis aux ministères concernés et dont le coût atteint 10 milliards de centimes, en plus des projets prévus dans le Plan quinquennal en cours d'exécution et dont le coût s'est élevé à 32 milliards de centimes.

Le Secrétaire d'Etat a souligné l'importance de ces investissements qui s'échelonnent sur trois ans pour la province de Tarfaya et a affirmé sa conviction que la réalisation de ces projets

assurera le développement économique et social de cette province des autorités locales et des services techniques. »

Ont également pris la parole au cours de cette réunion, M. Jalal Es-Saïd, secrétaire d'Etat à l'Habitat, à l'Urbanisme, au Tourisme et à l'Environnement et Salah Zemrag, gouverneur de la province de Tarfaya, le premier pour exposer les projets prévus en matière de tourisme, le second pour traiter des projets économiques et sociaux» en cours d'exécution dans cette province.

Appel de l'Association des Oulémas du Maroc

Devant les manœuvres ourdies par le colonialisme espagnol au Sahara marocain spolié, l'Association des Oulémas du Maroc a lancé un appel à nos compatriotes sahraouis dans lequel il est dit notamment :

« Nous connaissons, chers frères, la portée de votre fermeté sur les principes de votre résistance face à l'injustice et de votre attachement au lien sacré qui vous unit à votre Roi, à votre patrie et à votre nation marocaine.

« Tout citoyen dans cette partie libérée du territoire national ressent avec amertume l'humiliation que vous impose le colonialisme abject, tout comme il considère que l'indépendance de la patrie demeurera incomplète jusqu'au jour où vous serez libérés du joug du colonialisme, la souveraineté nationale bafouée tant que l'occupant n'aura pas évacué et le territoire spolié n'aura pas été attaché à la mère-patrie dans le cadre de l'union sacrée.

« Les forces d'occupation qui vous étouffent ont pour but le maintien du démembrement du Maroc et l'annexion de son Sahara, afin de vous isoler de votre patrie, de vous réduire perpétuellement en esclavage et de piller vos richesses, et ce, pour vous chasser définitivement de vos foyers au profit de l'occupant.

« Depuis des siècles, votre patrie, le Maroc, est en butte aux conquêtes du colonialisme qui n'a pas cessé de convoiter nos côtes au nord comme au sud, au mépris de notre intégrité territoriale, dans le but de s'approprier les richesses de notre pays, de priver les Marocains de leur liberté et de les expulser de leurs foyers chaque fois qu'il a pu le faire.

« L'objectif permanent du colonialisme était d'étendre sa domination, sur l'ensemble du Maroc, bastion de l'Islam et de l'Arabisme en Méditerranée et en Afrique, de porter atteinte à son caractère arabo-islamique et d'en faire une base d'attaque contre d'autres pays musulmans et de pénétration vers le continent africain à travers le Sahara.

« Cependant, cette entreprise satanique du colonialisme s'est heurtée à l'esprit du patriotisme marocain, au sentiment de liberté musulmane et à la bravoure qui sont des traits caractéristiques de notre peuple musulman depuis des générations.

« C'est ainsi que nos ancêtres au Sahara actuellement occupé se sont dressés, à l'instar de tous les Marocains, contre les conquêtes colonialistes de toute sorte.

« Si le colonialisme a pu, au début de ce siècle occuper le Maroc, il est vrai que la Révolution du Roi et du Peuple a fait échec à ses plans, le contraignant à l'évacuation de la plus grande partie du territoire national à la suite d'une lutte acharnée au cours de laquelle l'occupant qui a épuisé tous ses moyens a connu la défaite totale.

« Cette Révolution du Roi et du Peuple a cerné l'occupant dans toutes les régions, en enclaves et les positions auxquelles il s'est accroché. C'est ainsi que l'étendard de l'indépendance flotte sur Tarfaya et Ifni, comme ce fut le cas dans la zone nord du Maroc et à Tanger.

« Le peuple marocain est maintenant plus que jamais mobilisé derrière son auguste Souverain SM le Roi Hassan II pour libérer Sakia El Hamra et Ouadi Eddahab afin que ces deux provinces jouissent des bienfaits de l'indépendance et rejoignent la marche assurée du Maroc vers le progrès sous l'égide de son Souverain bien-aimé ».

L'appel des Ouléma qui enjoint nos frères sahraouis de se dresser comme un seul homme derrière Amir Al Mouminine pour parachever l'unité territoriale du Maroc, les met également en garde contre les visées machiavéliques du colonialisme qui cherche à se servir de quelques individus afin de réaliser ses vils desseins.

L'appel qui met en relief la contradiction flagrante entre les agissements de ceux que le colonialisme a réussi à corrompre et les enseignements de l'Islam d'une part et le véritable esprit civique, d'autre part, exhorte nos compatriotes sahraouis à user de

persuasion pour ramener ces individus dans le droit chemin en vue de déjouer les complots et les intrigues colonialistes.

« Poursuivons tous notre marche à la Grâce de Dieu afin de réaliser la libération immédiate, convaincus que nous sommes de nos droits légitimes, du soutien de la Nation arabe et de la solidarité du continent africain », conclut l'appel.

Le 9e congrès national du parti de l'Istiqlal «Mobilisation autour de SM Hassan II»

A l'issue des travaux de son 9ème congrès qui s'est tenu à Casablanca du 13 au 15 septembre 1974, le Parti de l'Istiqlal a adressé à SM Hassan II le message suivant :

« Au nom du 9ème Congrès national du Parti de l'Istiqlal, nous présentons à Votre Majesté l'expression de notre fidélité et de notre loyalisme et réaffirmons à Votre Majesté l'attachement du Parti de l'Istiqlal à la doctrine immuable qui est la sienne.

« Le Parti, par la voix de son congrès national, réaffirme la détermination de tous ses militants d'oeuvrer pour la réalisation des principes et de l'idéal national tracés par le Parti pour le bien du Maroc.

« Les congressistes réaffirment leur détermination de se mobiliser autour de Votre Majesté pour libérer le Sahara marocain et nos territoires spoliés pour que le Maroc retrouve sa souveraineté historique sur toutes les parties de son territoire et son unité nationale. Puisse Dieu Vous assister pour réaliser le bien-être de notre pays ».

Recommandations de l'Union Socialiste des Forces Populaires.

Voici le texte de la résolution du congrès extraordinaire de l'USFP sur le Sahara Marocain :

« Le congrès de l'Union Socialiste des Forces Populaires, réuni les 10, 11 et 12 janvier 1975 à Casablanca

– Enregistre la victoire diplomatique remportée par le Maroc en cette première phase de sa lutte contre le colonialisme pour déjouer les visées de l'Etat usurpateur et l'isoler de la communauté internationale ;

– S'énorgueillit de l'attitude empreinte de responsabilité qui a été prise par la Mauritanie, cet Etat africain frère qui a empêché le colonialisme espagnol de poursuivre ses complots tendant à créer des divergences marginales entre frères en vue d'entraver leur action de libération de la domination étrangère ;

– Exprime sa satisfaction pour la solidarité dont ont fait preuve les pays frères et amis, notamment ceux de la Ligue Arabe et de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'égard de la lutte légitime menée par le peuple marocain pour le parachèvement de son intégrité territoriale ;

– Affirme que le dossier qui sera prochainement soumis à l'appréciation de la Cour Internationale de Justice, s'il est préparé sérieusement et s'il contient tous les documents juridiques qui administrent la preuve de la marocanité des territoires sahariens,

est de nature à assurer la conviction de la Cour de La Haye et de l'opinion internationale du bien-fondé de la position marocaine et ne peut qu'aggraver l'isolement de l'Espagne.

– Exprime sa conviction que le succès de telles démarches nécessite à priori de se préparer à mener la lutte de libération sur les plans politique, militaire et économique et de compter sur la mobilisation des masses, surtout que l'adversaire ne révisera son attitude intransigeante qu'une fois convaincu de la détermination du peuple à arracher ses droits, quel que soit le prix et quels que soient les sacrifices à consentir.

– Demande de charger, le plus vite possible, une commission nationale supérieure d'élaborer un plan pour la libération des territoires spoliés y compris Sebta, Melilia et les Îles Jafarines et de présenter des suggestions concrètes à propos des mesures susceptibles de réaliser cet objectif, et ce, en parfaite coordination avec les habitants des territoires sous domination espagnole.

– Salue avec fierté la lutte héroïque des combattants sahraouis contre les forces d'occupation et insiste sur le fait de donner priorité en matière de développement aux provinces limitrophes du Sahara marocain, en déjouant les campagnes de dénigrement menées par les organes de propagande colonialistes dans le but d'encourager les sécessionnistes et ceux qui les protègent, tout comme il demande d'agir en sorte pour que nos frères sahraouis ne prêtent aucune attention à cette propagande et refusent toute sorte de collaboration avec l'occupant.

– Adresse un pressant appel aux forces progressistes espagnoles, en lutte contre le régime fasciste, en vue de soutenir le Maroc dans son combat pour mettre un terme à la domination coloniale sur ses terres et de préserver les relations d’amitié et de coopération entre les peuples marocain et espagnol ;

– Exprime sa conviction que la liquidation de la présence coloniale au Sahara raffermira les relations maroco–mauritaniennes et estime que la libération des territoires occupés permettra de jeter les bases d’une étroite coopération dans les différents domaines entre les deux pays frères et entre les autres pays du Maghreb ;

– Souligne que si le devoir nous impose de poursuivre la lutte sans relâche contre la présence coloniale, la saine conception du patriotisme véritable en ce dernier quart du 20ème siècle doit être une conception progressiste et ouverte à toutes les tendances, car il ne faut pas qu’on nous qualifie d’être attachés au passé et de rêver au retour du pays aux frontières qu’il avait sous le règne des Saadiens ;

– Affirme que le succès de l’ouverture de notre pays sur l’ensemble des pays africains est dû essentiellement à la nature de ses relations futures avec la Mauritanie, c’est pourquoi, il est impérieux de revoir l’ensemble des relations maroco-mauritaniennes à l’échelon aussi bien économique que culturel et politique, jusqu’à ce que nous parviendrons à un remembrement entre nos deux pays frères, afin que notre pays puisse jouer son rôle historique en tant que nation arabe et africaine donnant sur l’Océan Atlantique ;

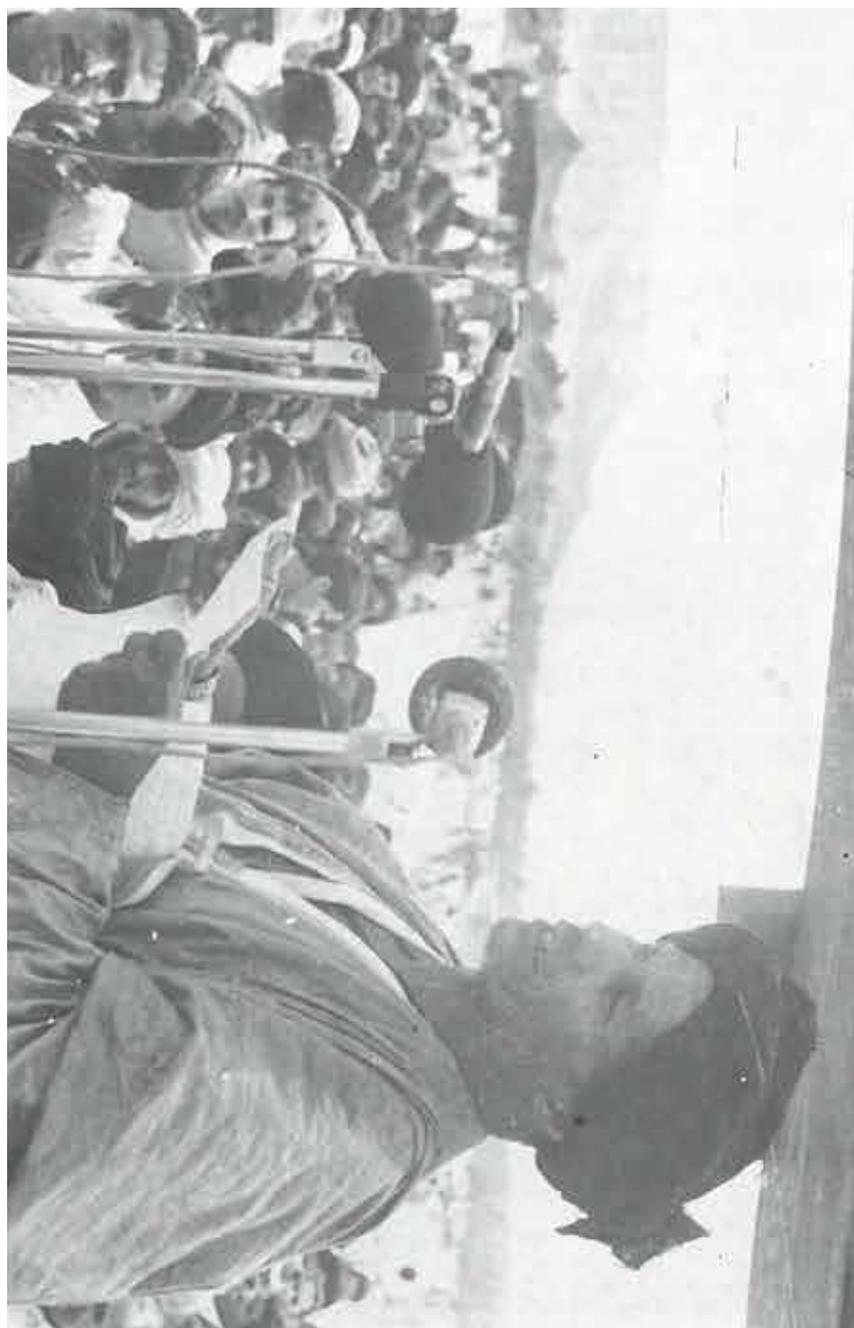
– Affirme que l'édification du Maghreb arabe dont la Mauritanie, est une partie intégrante et la garantie d'un avenir florissant pour ses habitants qui constituent, un seul peuple uni par des liens religieux, historiques et géographiques impliquent essentiellement de dépasser le problème des frontières entre toutes les parties concernées dans cette partie du monde arabe tout comme elles résident dans le fait de penser sérieusement aux moyens susceptible de bâtir une grande communauté économique à même de réaliser, grâce à une politique basée sur la planification démographique, et grâce à une indépendance des ressources naturelles communes, l'élan, économique qui nous permettra de combattre le sous-développement d'une manière efficace et dont l'utilité se répercutera sur tous les habitants des provinces limitrophes du Sahara marocain sans exception aucune».

Allocution du Cadi d'El Ayoun.

« En cette heureuse occasion, nous prions le Tout-Puissant d'accorder longue vie à notre Guide suprême SM le Roi Hassan II de raffermir ses pas et d'assister son gouvernement dans son action visant la garantie des intérêts du pays et la réalisation du progrès et du bien-être du peuple marocain.

« Nous sommes venus renouveler l'acte d'allégeance à S.M. le Roi, Amir Al Mouminine et exprimer la fidélité et l'attachement de tous les Sahraouis à leur patrie et à leur Souverain SM le Roi Hassan II comme leurs ancêtres l'ont toujours témoigné aux monarques alaouites. Nous voulons également réaffirmer à SM le Roi notre ferme détermination





de nous mobiliser derrière le Souverain pour la libération de notre Sahara spolié ».

Après quoi, les membres de la délégation sahraouie ont récité «la fatiha » et imploré Dieu d'accélérer le processus de libération du Sahara marocain spolié.



Délégation représentant les tribus Sahraouies reçue par le Souverain.

Le 25 juillet 1974. S.M. le Roi Hassan II a reçu une importante délégation représentant les différentes tribus du Sahara marocain spolié.



A cette occasion, le capitaine Ba Ali cheikh, membre de cette délégation, a prononcé devant le Souverain l'allocution suivante :

« Sire,

« Des fidèles serviteurs du glorieux Trône alaouite ont l'insigne honneur de s'incliner devant Votre Majesté pour Vous renouveler en leur nom et en celui de leurs frères sahraouis leur fidélité, constante et leur attachement indéfectible.

« Nous nous engageons devant Dieu devant Votre Majesté à œuvrer avec sérieux dévouement et acharnement sous Votre Direction éclairée dans le cadre de Votre sage politique tendant à libérer cette nation des séquelles du colonialisme et à l'engager sur la voie du progrès, de la gloire et de l'édification économique et sociale.

« Les habitants du Sahara, ayant à leur tête les oulémas et les bienfaiteurs, prient Dieu le Très-Haut de perpétuer Votre règne, de Vous glorifier et de couronner Vos actions de succès. Ils s'engagent à marcher derrière Votre Majesté, tout en s'attachant au principe que Vous avez énoncé en ce qui concerne la libération de cette partie chère à Votre Royaume Chérifien et qui souhaite vivement réintégrer la mère-patrie,

« Les habitants du Sahara spolié par le colonialisme espagnol avec la force forment le vœu d'accueillir Votre Majesté après la libération de cette partie de Votre Royaume.

« Sire,

« Les Sahraouis, après avoir pris connaissance de votre discours historique, se sont mobilisés dans l'attente du signal de Votre Majesté pour passer à l'action libératrice. Ils sont disposés à consentir, à cette fin, maints sacrifices. Nous avons hérité de nos ancêtres le Sérieux l'abnégation et le dévouement au service de notre trône et de notre Roi,

« Sire,

« La libération du Sahara implique l'organisation et le secret dans l'action. Elle suppose également que soit écartés l'orgueil, les intrigues et la controverse stérile.

« En tant que Musulmans, notre foi ne peut être pure et inébranlable que dans la mesure où nous souhaitons le bien à nos frères.

« Il est de notre devoir de combler toute lacune de nature à semer la discorde ou à nous faire oublier notre objectif fondamental, à savoir la libération de notre Sahara usurpé. Les fidèles serviteurs qui se présentent devant Votre Majesté s'engagent à œuvrer conformément à Vos hautes instructions et à vos conseils éclairés,

« Nous prions Dieu le Très-Haut de Vous préserver, de Vous combler de santé et de Vous prêter longue vie. Nous le prions également de protéger LL.AA.RR. le Prince Héritier Sidi Mohammed, les Princes et Princesses, de couronner de succès Vos efforts en ue de libérer le Sahara marocain et de Vous aider à poursuivre avec succès l'édification du Maroc ».

Appel du Bureau du Conseil National Provisoire des anciens résistants et des membres de l'armée de libération.

Un appel a été lancé à tous les Anciens Résistants et membres de l'Armée de Libération par le Bureau du Conseil National provisoire des Anciens Résistants et membres de l'Armée de Libération. En voici le texte :

« Nous sommes très heureux d'avoir été reçus par SM le Roi Hassan II, fils de Feu SM le Roi Mohammed V. Premier Résistant, et lui avons présenté en votre nom une requête dans laquelle nous lui avons exprimé nos félicitations pour sa ferme attitude à l'égard de notre Sahara spolié par les colonialistes espagnols à Sakia El Hamra et Rio de Oro, insistant sur la libération de tous les territoires marocains occupés et exprimant notre entière disposition à mener le combat pour faire prévaloir ce droit sur l'injustice.

« La famille de la Résistance marocaine et de l'Armée de libération étant connue par son sens du sacrifice et de l'action permanente et par le rôle décisif qu'elle a joué pour mettre fin aux protectorats espagnol, français et international, nous sommes toujours mobilisés derrière SM le Roi pour mener la lutte à nouveau. C'est pourquoi nous vous incitons à vous considérer mobilisés pour atteindre l'objectif suprême, préserver les droits du Maroc et soutenir le bienfondé des revendications de SM le Roi et du peuple marocain ».

Une délégation du Sahara au rassemblement du djebel “Al Alam”

Une délégation du Sahara marocain spolié, composée des Chorfa de Reguibat, est arrivée le 2 septembre 1974 par avion à Tétouan pour assister au Moussem de Moulay Abdesslam Ben Mchich,

La délégation a été reçue par le gouverneur de la province de Tétouan. Elle a été conviée ensuite à un déjeuner offert par le Conseil municipal.

Cette délégation a participé aux manifestations religieuses du Jbel Alami pour la première fois depuis l’occupation du Sahara marocain.

Soutien de Pays
Frères et Amis

L'OUA soutient le Maroc

« L'approche qui met en doute la consultation que se propose d'organiser l'Espagne au Sahara dit espagnol est valable car il existe plus de soldats espagnols que de Sahraouis et on risque par conséquent de tomber dans le néo-colonialisme », a déclaré mardi 29 octobre 1974 M. William Eteki Mboumoua, secrétaire général de l'OUA qui se trouvait à Rabat où il avait assisté aux travaux du septième Sommet arabe, en évoquant la question du Sahara marocain sous administration espagnole et l'initiative de S.M. Hassan II de soumettre le problème à l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice.

Cette approche, a encore dit le secrétaire général de l'OUA, entre dans le cadre de notre philosophie de décolonisation. Il a également déclaré : « Il est heureux que la Mauritanie se soit associée à l'initiative marocaine ».

Yasser Arafat : «Nous mettons notre expérience à la disposition de nos frères marocains»

S.M. le Roi Hassan II a reçu le samedi 20 juillet 1974, au Palais Royal de Skhirat, M. Yasser Arafat, président du Comité Exécutif de l'organisation de Libération de la Palestine (O.L.P.).

A l'issue de cette audience qui a duré quarante minutes M. Yasser Arafat a déclaré :

« En cette phase décisive que traverse la cause palestinienne

en particulier et la cause arabe en général, je suis venu au Maroc afin de pouvoir m'entretenir avec S.M. le Roi Hassan II. Il m'est loisible de dire que ces entretiens ont été amicaux, fructueux et positifs. J'ai trouvé auprès de S.M. le Roi toute la compréhension à l'égard des questions qui ont fait l'objet de nos entretiens. En cette occasion, je déclare que le Sahara occupé par l'Espagne constitue une partie de la patrie arabe. Je déclare que nous sommes disposés à apporter appui et soutien à nos frères au Maroc, car nous possédons une vaste expérience en matière de guérilla. Nous mettrons cette expérience à la disposition de nos frères au Maroc ».

Le secrétaire général de la conférence islamique évoque l'affaire du Sahara.

M. Hassan Touhami, secrétaire général de la Conférence Islamique, était arrivé le mercredi 17 juillet 1974 au Maroc.

A cette occasion, M. Hassan Touhami a déclaré :

« Je retourne au Maroc frère cette fois, étant donné que le problème à traiter est d'une haute importance. Le monde islamique à la cinquième conférence des ministres des Affaires Etrangères à Kuala Lumpur a accordé un intérêt particulier au problème qui préoccupe le Maroc, car ses problèmes sont ceux de la Nation musulmane.

« C'est compte tenu d'une mission dont j'ai été chargée par la conférence des ministres des Affaires Etrangères des pays islamiques que je reviens au Maroc pour avoir l'honneur de rencontrer S.M. le Roi Hassan II et les membres de Son gouvernement dont M. le

ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, en vue d'examiner ensemble le moyen permettant de réaliser les objectifs auxquels aspire la Nation musulmane, en ce qui concerne la récupération du Sahara marocain.

« J'ai la ferme conviction que les démarches que nous allons entreprendre, à cette fin, seront couronnées de succès avec l'aide de Dieu et grâce à la foi de notre Nation musulmane en la justesse de sa cause.

« La Nation musulmane apporte son appui et son soutien au Maroc frère. Nous avons l'espoir que la confiance que nous plaçons en l'Espagne, dont la coopération traditionnelle avec le monde musulman est fructueuse par rapport à d'autres pays et dont l'amitié séculaire est solide, offrira l'occasion pour instaurer un climat de compréhension en vue d'atteindre cet objectif qui n'intéresse pas seulement le Maroc mais toute la Nation musulmane.

« Nous prions Dieu de couronner de succès notre entreprise et d'assister l'Espagne afin d'examiner cette question avec compréhension et intérêt pour que les liens d'amitié qui nous unissent avec l'Espagne se consolident davantage sur la base de la justice et du droit.

« Je salue le peuple marocain frère.

« Chaque fois que l'occasion se présente pour visiter ce pays, je me rends compte que la Nation musulmane, dont le Maroc frère est appelée à un avenir meilleur ».

Appui de la Lybie.

M. Zaïd Dourdah, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de la République Arabe de Libye, a informé le 13 février 1975 l'ambassadeur d'Espagne à Tripoli de l'inquiétude du gouvernement libyen face à la récente épreuve de force espagnole dans les eaux territoriales marocaines.

Le responsable libyen a affirmé à cette occasion que son pays appuie les revendications du peuple et du gouvernement marocains pour la libération de Sebta et Melilia, tout en invitant l'Espagne à mettre fin à sa présence coloniale en Afrique du Nord.

Solidarité des Etats des Emirats Arabes Unis avec le Maroc

A l'issue de la visite officielle de quatre jours au Maroc du Cheikh Zayed Ibn Soltane Al-Nahyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis, un communiqué commun a été publié

« Les deux parties ont également examiné la conjoncture qui prévaut dans le Golfe arabe. Elles ont convenu de l'importance à ce qu'il demeure une région où règnent la stabilité, la sécurité et la quiétude et à l'abri des spéculations, des visées internationales et de l'influence étrangère ».

Compréhension et sympathie du Japon.

A l'issue d'une visite au Japon, le Dr Ahmed Laraki, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères, est arrivé le 7 septembre 1974 à l'aéroport de Rabat-Salé.

A son arrivée, le Dr Ahmed Laraki a déclaré à la presse : « Je viens d'effectuer une tournée à travers certains pays asiatiques dans le cadre des contacts diplomatiques que Sa Majesté le Roi a décidé pour faire connaître le point de vue marocain en ce qui concerne la récupération du Sahara et tout ce qui entoure cette question comme manœuvres et surenchères tendant, si elles continuent, à porter atteinte à la paix et à la sécurité internationale dans la région».

« A travers les discussions que j'ai eues avec les dirigeants des pays que j'ai visités, j'ai senti, un grand intérêt et une grande compréhension, sinon une sympathie, pour le point de vue marocain.

La Presse internationale

témoignages

« AL HAWADITH » (Liban): « la guerre de Oued Addahab ».

Sous le titre « La Guerre de Oued Ed-Dahab », la revue libanaise « Al Hawadith » consacre un article dans lequel elle traite de la question du Sahara marocain spolié.

M. Salim Louzi, directeur de ce grand hebdomadaire libanais, écrit à ce propos :

« Lorsque le Maroc a accédé à l'indépendance, Feu SM Mohammed V, et par la suite, son successeur SM le Roi Hassan II, avaient, maintes fois répété que l'engagement d'une bataille contre l'Espagne pour la libération du Sahara, de Sebta et de Melilia aurait des répercussions plutôt défavorables que bénéfiques. Le temps n'arrange pas les choses pour la présence de l'Espagne dans ces territoires. Cette domination, en effet, est illogique puisqu'elle va dans le sens opposé de l'histoire.

« Que s'est-il passé jusqu'à présent pour que le Roi, le peuple, le gouvernement et les partis politiques du Maroc réagissent et demandent à l'Espagne et au monde entier : « Le temps est venu pour la libération des territoires marocains sous domination espagnole ».

« Pourquoi le Roi Hassan II a-t-il choisi d'axer son action sur la libération du Sahara en ce moment précis ?

A cette question, la revue répond en ces termes :

« S.M. le Roi Hassan II a estimé que la conjoncture est propice pour agir. Il appartient à l'Espagne de saisir l'importance de l'évolution des événements qui se produisent autour d'elle. Ce faisant, elle constaterait qu'il n'est pas logique qu'elle demeure le seul pays du monde qui croit encore en la domination coloniale. Et où ? Au Maroc.

« S.M. le Roi Hassan II a envoyé, dans ce sens, une note au Général Franco et une autre à l'ONU et à la Ligue Arabe.

« Le Souverain marocain ne s'est pas contenté de cette action sur le plan international et arabe, mais il a surtout animé cette action au Maroc et à laquelle participent toutes les forces populaires ».

Après avoir analysé cette action et dégagé les effets qu'elle pourrait produire sur le monde arabe et africain en particulier et sur le Tiers-Monde en général, la revue conclut :

« Le Roi Hassan II a fait preuve d'une grande intelligence lorsqu'il a mis l'accent sur la conception arabe et nationale du problème car il a dit : « Ces territoires occupés sont des territoires arabes. Les Arabes doivent se solidariser pour en assurer la libération. Si les Arabes savent comment livrer cette bataille et se met d'accord sur la coordination d'une action internationale, ils épargneront au Maroc un bataille militaire qui coûterait la vie à des milliers de martyrs et qui altérerait les relations hispano-arabes. L'affaire suppose seulement que l'attitude des Arabes puisse convaincre l'Espagne qu'il n'est pas dans son intérêt de continuer à entraver la marche de l'histoire ».

« ASSAYASSA ADDOULIA »

La revue « Assyassa Addaoulia » (Politique Internationale), paraissant au Caire, a consacré un article à la question du Sahara marocain sous domination étrangère.

Citant tout d'abord le discours royal du 8 juillet dernier, dans lequel SM le Roi Hassan II a notamment dit que le Maroc ne peut en aucun cas tolérer qu'un Etat satellite de l'Espagne soit érigé au Sahara marocain, la revue rappelle les pourparlers diplomatiques maroco-espagnols caractérisés par le souci des deux parties de préserver leurs relations, et fait ensuite l'historique du conflit concernant le Sahara marocain dont les événements remontent à « l'époque florissante du colonialisme européen, bien qu'ils datent, selon le point de vue marocain, de l'ère de l'établissement des Arabes en Andalousie ».

Evoquant les complots tramés par le colonialisme depuis 1882, lorsque les puissances européennes se déployèrent pour occuper le maximum de colonies, ce qui a permis à l'Espagne la conquête de Tarfaya, Ifni, Sakia El Hamra et Ouadi Ed-Dahab, le journal fait état de la lutte acharnée entre l'Espagne et la France dans le but d'imposer leur influence au Maroc.

A ce propos, elle indique que cela a abouti en juin 1904 à la conclusion d'un accord secret entre ces deux pays et la publication d'un communiqué commun déterminant les zones d'influence de chacun d'eux sur les territoires marocains. La revue ajoute que

lors des négociations maroco-espagnoles sur l'indépendance, le communiqué commun sanctionnant ces négociations précise que l'accord signé le 27 novembre 1912 à Madrid ne peut aucunement régir les relations futures entre les deux pays.

« Assyassa Addaoulia » souligne également que le communiqué contient la reconnaissance officielle par l'Espagne de l'indépendance du Maroc et le respect de sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires.

La revue, qui a traité des conspirations ourdies par l'Espagne en vue de perpétuer sa mainmise sur les richesses phosphatières du Sahara marocain, fait remarquer que dès le moment où il s'est avéré que le gouvernement de Madrid n'était pas du tout disposé à entamer le processus de décolonisation, l'action diplomatique marocaine s'est orientée vers l'arbitrage de l'ONU sur la base du droit.

A ce sujet, la revue fait mention des résolutions prises depuis le 21 janvier 1965 par les différents organismes dépendants des Nations Unies, ainsi que du refus catégorique manifesté par l'Espagne à l'égard de ces résolutions.

« Assyassa Addaoulia » ajoute que SM le Roi Hassan II avait souligné dans une interview accordée en février 1970 à Philippe Herremann du journal « Le Monde », que « l'application du principe d'autodétermination à propos du Sahara ne dépend ni du Maroc ni des Nations Unies, mais cela ne peut dépendre que de l'Espagne et que toutes les recommandations des Nations Unies ne peuvent

être que des recommandations, car l'ONU n'a aucun moyen de les rendre obligatoires et exécutoires ; toutefois, le Maroc attend que le gouvernement espagnol veuille bien se prononcer.

Dans tous les cas, le Maroc est prêt à aborder, sur tous les plans: économique, militaire, politique et territorial, en tête-à-tête, le règlement de ce problème avec l'Espagne, avec toute l'ouverture et toute la compréhension qui caractérisent sa politique depuis des années ».

La revue cairote a cité ensuite toutes les rencontres que SM le Roi Hassan II a eues avec les dirigeants des pays du Maghreb, notamment les Chefs d'Etat algérien et mauritanien.

Elle a fait également état des intrigues espagnoles en vue d'entraver l'aboutissement de ces rencontres et de falsifier la volonté des Sahraouis, soulignant que, devant les machinations de l'administration étrangère du Sahara, le gouvernement marocain a adressé au Secrétaire général de l'ONU une note dans laquelle il a demandé que le référendum sur l'autodétermination soit supervisé effectivement par les Nations Unies, ce qui fait que l'Assemblée générale de l'ONU a pris lors de sa 24e session la résolution N°2591 invitant l'Espagne à organiser dans les plus brefs délais le référendum en question sous les auspices de l'Organisation internationale et à garantir le retour des exilés sahraouis afin qu'ils puissent participer librement et loin de toute menace au référendum.

En conclusion, la revue rappelle les dernières étapes franchies sur le plan diplomatique pour la récupération du Sahara.

Le quotidien Syrien «AL BAATH»

Sous le titre « L'Espagne est appelée à reconsidérer ses mesures ». « Al Baath » souligne que les provocations militaires espagnoles signalées le 16 février ne visaient pas seulement le Maroc frère, mais l'ensemble de la Nation arabe ».

L'auteur de cet article ajoute que « le monde entier sait, que le Sahara marocain et les autres régions occupées par l'Espagne sont des territoires arabes. Toutefois, le Maroc frère était constamment soucieux de régler cette question par les moyens pacifiques, surtout avec l'Espagne qui entretient de bonnes relations avec la Nation arabe.

« L'Espagne, a-t-il fait remarquer, sait parfaitement que la Nation arabe nourrit des sentiments d'amitié à son égard et, partant de cette considération, le Monde arabe est en droit de demander au gouvernement de Madrid de reconsidérer ces mesures qui interviennent dans des conditions extrêmement critiques que traverse la cause arabe sacrée. -

« Dans tous les cas, si l'Espagne persiste dans cette attitude hostile, le Maroc frère aura entièrement raison d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour la libération de ses territoires spoliés, tout en comptant sur le soutien absolu de la Nation Arabe », conclut « Al Bath ».

«Le Monde Diplomatique»: «Le colonialisme Espagnol: un cauchemar, une infection»

Le journal « Le Monde diplomatique » consacre dans son numéro de décembre 1974 un article sur le Sahara marocain spolié sous la plume du romancier espagnol Juan Goytisolo. Voici les principaux passages de cet article :

« Au cours des dernières semaines, après la divulgation du projet de statut élaboré par le gouvernement de Madrid « pour mener à terme le processus d'évolution du Sahara occidental vers l'autodétermination » au moyen d'un référendum en 1975, conformément aux résolutions de 1969 et 1972 prises par l'ONU, nous assistons à une campagne d'intoxication dont le propos, sinon le langage, s'inscrit dans la vieille tradition du sempiternel colonialisme espagnol.

« Notre politique coloniale a été et continue d'être un cauchemar pour les deux peuples une infection morale qui n'apporta aucun bienfait ni aux « protecteurs » ni aux « protégés ». Le Maroc fut le tremplin du soulèvement de juillet 1936 dont nous souffrons encore des conséquences, et en ce qui concerne les bénéfices obtenus par les destinataires du soi-disant « labeur civilisateur », nous nous remettons aux conclusions de M. Miguel Martin dans son analyse récente et bien documentée du « colonialisme espagnol au Maroc » : « Quand le colonialisme espagnol fut expulsé en 1956, le pourcentage d'analphabètes était plus élevé qu'en 1912: plus

de 95 pour cent de la population musulmane. Le dernier budget pour l'enseignement, en 1955 ne dépassait pas les 21.118 pesetas (environ 1.700 NF). Et il y avait seulement 21 Marocains qui préparaient le baccalauréat, tous fils de collaborateurs (...). -

« Aujourd'hui, nos colonialistes impénitents nous confient leur souci du bien-être des natifs du Sahara occidental, grâce auquel ceux-ci jouissent « de tous les moyens d'hygiène, d'enseignement, de commerce, d'emploi et de loisirs désirables ».

« L'été dernier, la télévision espagnole a diffusé plusieurs reportages sur cette province, dans le but très clair de préparer l'opinion publique à un référendum qui, soigneusement disposé, doit déboucher sur la création d'un Etat saharien « indépendant » étroitement associé à Madrid ».

« En 1974, nos colonialistes poursuivent le même « apostolat » dans le Sahara occidental avec le propos de diviser la population du territoire et de créer un fait différentiel qui justifie devant le monde l'entité particulière du futur Etat suivant, peut-être sans le savoir, le malheureux exemple de la République de 1931–1936, quand elle favorisa l'immigration juive dans la zone Nord du protectorat pour contrebalancer l'élan du nationalisme marocain et quand elle interdit l'usage de l'arabe dans le Rif et du rifain dans les Djebala selon les préceptes de Lyautey. Ce dont il s'agit, comme disait innocemment un éditorial de notre presse, c'est démontrer que « l'avenir du Sahara occidental devra être décidé par les Espagnols et les Sahariens. Les Espagnols et les Sahariens

demandent seulement que personne n'intervienne et ne gêne leur tâche difficile».

« Tâche difficile, il est vrai, étant donné que les bénéficiaires eux-mêmes ne semblent pas très désireux d'accéder à cet avenir prometteur. Un bref coup d'œil sur l'histoire des territoires occupés actuellement par l'Espagne, nous montre qu'elle s'est heurtée, dès le début de son implantation effective, à une résistance farouche de leurs habitants. Dans les cinq dernières années – parallèlement à la création et au développement d'un parti favorable à l'union avec le Maroc – l'administration coloniale a essayé d'étouffer toute expression de sympathie envers l'irrédentisme marocain : le 16 juin 1970, douze Sahariens moururent dans un affrontement avec l'armée, le 7 juin 1972, huit natifs et dix soldats espagnols perdirent la vie au cours d'un grave incident survenu à El Ayoun.

« Depuis lors, la répression s'accroît et des centaines de militants nationalistes ont été obligés de se réfugier au Maroc. Conscients du résultat d'une authentique autodétermination offerte à tous les Sahariens occidentaux par un référendum libre et garanti par la communauté internationale, les autorités de Madrid, en même temps qu'elles patronnent un mouvement d'«indépendance» composé d'hommes de paille, préparent un recensement discriminatoire duquel se trouve exclu plus d'un tiers de la population – réfugiée aujourd'hui à Tarfaya et Goulimine.

« La décision de Madrid de procéder à un référendum au cours de l'année prochaine a été dénoncée en tout cas par les trois gouvernements concernés. L'OUA réclame de son côté une

décolonisation réelle et complète du territoire et cette exigence a obtenu l'appui de la Ligue Arabe et de la Conférence des pays islamiques. Le triste exemple des colonialistes portugais sous les gouvernements de Salazar et Caetano devrait être motif à réflexion pour ceux qui rêvent encore d'aventures africaines. Aujourd'hui, l'empire colonial portugais étant liquidé ou en voie de liquidation, le Sahara occidental et les enclaves espagnoles du Maroc du Nord constituent, avec le territoire somalien occupé par la France et les Etats racistes de Prétoria et Salisbury, le dernier bastions du colonialisme politique européen sur le continent africain.

« Tandis que le dossier du gouvernement espagnol sur Gibraltar sommeille une fois de plus dans les chancelleries, l'Espagne – c'est-à-dire l'Espagne démocratique de l'avenir – dispose d'un atout important qui pourrait modifier du jour au lendemain les règles du jeu.

« Gibraltar est sans doute un sol péninsulaire et, comme tel, devra être abandonné tôt ou tard par ses occupants anglais. Mais, pour soutenir efficacement cette revendication, l'Espagne doit donner l'exemple. Si nous voulons qu'on nous rende ce qui nous a été usurpé, nous devons rendre d'abord ce que nous avons usurpé, Si nous voulons que la communauté internationale appuie nos justes demandes, nous devons satisfaire d'abord les justes demandes du Maroc. La restitution de Gibraltar, si chère au régime espagnol, ne pourra être obtenue qu'au moyen de la restitution préalable de Ceuta, Melillia et les îlots rifains.

« L'heure est donc venue d'abandonner les élucubrations

nostalgiques sur la « vocation africaine » de l'Espagne. Entre parenthèses : pourquoi les Marocains n'invoqueraient-ils pas à leur tour la « vocation hispanique » du Maroc ? Al-Andalus nous a légué en fin de compte une culture et une civilisation splendides, comme en témoigne la mosquée de Cordoue, la Giralda, l'Alhambra, etc. tandis que notre « labeur civilisateur » dans la zone nord du Maroc n'aura laissé derrière lui que casernes et débits de boissons. La morale, la raison, la justice, les réalités politiques de notre temps, les vrais intérêts de l'Espagne – trait d'union s'il en est entre l'Europe et le monde arabe – exigent d'en terminer, une fois pour toute avec un passé colonial injustifiable et d'établir les bases d'une politique d'amitié sincère et de collaboration fructueuse avec les peuples du Maghreb ».

La revue «ASSAYAD»

De son côté, la revue « ASSAYAD » a publié une enquête dans laquelle elle a mis en relief, les différents aspects de l'exploitation des Sahraouis qui travaillent dans les chantiers phosphatiers.

L'auteur de cette enquête, qui a cité une série d'exemples de l'attachement de nos frères sahraouis à la mère-patrie et leur refus de toute collaboration avec l'occupant, a fait remarquer que les habitants du Sahara sous domination espagnole ont saisi l'occasion de la tenue à Rabat de la 7ème conférence arabe au sommet pour dénoncer les allégations fourbes et mensongères de la station radio d'El Ayoun.

La revue libanaise révèle dans cette même enquête que l'ouvrier

espagnol exerçant au Sahara touche pour le même travail un traitement quatre fois supérieur à celui de l'ouvrier autochtone.

«Assayad» ajoute que la télévision espagnole a essayé d'arranger des interviews avec les Sahraouis, en réponse à la conférence de presse tenue par SM le Roi Hassan II en septembre 1974, mais cet organe de propagande colonialiste a coupé ses programmes au moment où il s'est aperçu que les ouvriers sahraouis évoquaient le terrorisme espagnol et la ségrégation raciale pratiquée par l'occupant.

Faisant état des libertés religieuses, la revue relate que, les étrangers disposent de cinq églises à El Ayoun, cependant il n'y a qu'une seule mosquée dans cette ville.

France Inter : «L'Espagne dans une situation paradoxale ».

M. Edouard Sablier, journaliste bien connu, a fait un commentaire sur France-Inter, au sujet du Sahara Marocain spolié, Voici ci-après les points essentiels de ce commentaire :

« Le Roi du Maroc a engagé le combat pour récupérer les territoires sahariens sous domination espagnole. Dans le discours à la Nation qu'il a prononcé à l'occasion de son 45ème anniversaire, le Souverain a déclaré : « Nous n'admettrons jamais de voir s'ériger dans la partie sud de Notre pays un Etat fantoche ».

« Hassan II répondait de la sorte au gouvernement de Madrid qui a annoncé son intention de créer un Etat indépendant, ou plus

exactement un territoire autonome dans le cadre de la souveraineté espagnole ».

Le problème du Sahara, a souligné M. Edouard Sablier, s'est posé au Maroc dès son indépendance.

Il a ajouté que le Roi, comme l'opinion publique, n'ont jamais caché que cette indépendance ne serait complète que lorsque le Maroc aurait rétabli sa souveraineté sur l'ensemble des territoires qui constituent le sol national.

Le Maroc historique, a précisé le commentateur, a toujours eu une frontière commune avec l'Afrique Noire. Le Sahara central et occidental avaient été intégrés à l'Algérie, et la Mauritanie a été érigée en République indépendante.

La Mauritanie a été reconnue par le Maroc et le contentieux avec l'Algérie a été étudié. Ce sont là, déclare M. Edouard Sablier, des sacrifices, que le Maroc a accepté au nom de la solidarité maghrébine et de l'union africaine.

Mais, des sacrifices, dit-il, les Marocains estiment qu'ils n'ont pas à en faire au profit d'une puissance colonisatrice. Les territoires revendiqués sont soumis à une occupation coloniale et, par les accords d'avril 1956, Madrid s'est engagé à restituer tous les territoires d'origine marocaine que l'Espagne occupait.

Parlant de l'offensive déclenchée par le Maroc pour la récupération du Sahara, M. Edouard Sablier a déclaré que le Roi Hassan II est assuré de refaire derrière lui l'unité de son pays. Déjà, l'Istiqlal, un des principaux partis de l'opposition, a fait savoir que

le peuple marocain était prêt à se mobiliser, les autres formations politiques partagent ce point de vue et surtout, les Forces Armées, encore toutes fières d'avoir participé à la Guerre d'Octobre, souhaitent avoir un rôle dans le retour du Sahara.

Puis M. Edouard Sablier a ajouté : Les cartes du Maroc sont fortes, il est assuré de la solidarité des pays arabes, pour la cause desquels ses soldats se sont sacrifiés ainsi que du concours de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Enfin, M. Edouard Sablier a conclu qu'au moment où le Portugal a annoncé la décolonisation de ses territoires africains et au moment aussi où Madrid a cherché à faire admettre ses droits sur Gibraltar, il serait paradoxal que l'Espagne reste le dernier pays colonialiste dans cette partie du monde.

L'Agence France Presse et la conférence de presse de SM Hassan II

« C'est donc avec tout le pays derrière lui que le Roi du Maroc affronte une bataille diplomatique. Dans une partie, certes difficile, les observateurs pensent que le jeu du Roi n'est pas mauvais.

« Le Souverain a été habile en lançant sa revendication au meilleur moment : celui où le dernier empire colonial d'Afrique – le Portugal – s'effondrait et où l'Espagne affrontait une situation intérieure difficile, marquée par l'opposition des partisans de l'ouverture aux « ultras de la droite ». Il a été habile également quand, après avoir volontairement dramatisé la situation et fait souffler, tout cet été, un vent qui sentait la poudre, il a, au cours

de sa conférence de presse « dépassionné » l'affaire en demandant l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice. Ce faisant, on peut penser que le Roi avait pris ses précautions et qu'il savait à l'avance que le verdict de la Cour de La Haye serait plus « sûr » que celui de l'Assemblée générale des Nations-Unies, c'est-à-dire qu'il reconnaîtrait les droits historiques et juridiques du Maroc sur le Sahara occupé par l'Espagne.

Selon des indications prises aux meilleures sources, il se pourrait que le gouvernement de Madrid assouplisse sa position quant à un scrutin d'autodétermination devant aboutir à l'indépendance. Se rendant aux raisons de beaucoup, il penserait que l'indépendance de ce territoire, peuplé de 30 à 40.000 Sahraouis, pour la plupart nomades est en effet difficilement réalisable.

« A Paris, l'affaire est suivie avec la plus grande attention. M. Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères, lors de son voyage à Rabat, le 1er août 1974, avait déclaré qu'il avait écouté le point de vue marocain « avec compréhension et sympathie ». Aujourd'hui, le gouvernement français se félicite de la sagesse dont le Roi Hassan II a fait preuve au cours de sa conférence de presse, en proposant l'arbitrage de la Cour de La Haye.

Présence espagnole au Nord du Maroc : la question devant le Comité de décolonisation

M. Driss Slaoui, représentant permanent du Maroc aux Nations Unies a adressé, au nom du Gouvernement de SM Hassan II, une lettre au président du « Comité des 24 » (Comité de décolonisation)

lui demandant d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la question des territoires marocains se trouvant sous domination coloniale espagnole sur la côte nord du pays.

Voici le texte de cette lettre :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'attirer l'attention du Comité Spécial sur la situation coloniale qui caractérise encore certaines parties du territoire marocain.

1) Le Royaume du Maroc reste l'un des derniers pays africains à subir, sur certaines parties de son territoire, la domination coloniale.

C'est ainsi qu'après avoir recouvré son indépendance (libération des parties sous protectorats français et espagnol il est demeuré enserré par la domination espagnole sur ses trois façades ouest, sud et nord.

Sur son flanc ouest, Ifni a été rétrocédé au Maroc par l'Espagne en janvier 1969, après des luttes armées et des négociations.

Sur son flanc sud, la région du Sahara fait maintenant l'objet de la résolution 3292 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a décidé de soumettre la question à l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice.

Reste le flanc nord, où l'Espagne perpétue son occupation sur les présides.

De toute la côte du continent africain sur la Méditerranée, ces présides demeurent les derniers vestiges de l'occupation coloniale et comprennent Ceuta, Melilia, l'îlot d'Al Huceima, le Rocher de Velez et les Iles Jaafarines.

Ils constituent des enclaves à l'intérieur du territoire marocain et leur situation du point de vue historique, politique et juridique est identique à celle de Gibraltar.

2) Au cours de son histoire et jusqu'à nos jours, le Maroc ne s'est jamais départi de son souci, majeur de récupérer ces enclaves, afin de réaliser son intégrité territoriale, il a toujours agi dans ce sens tant sur le plan bilatéral qu'international.

C'est ainsi que l'accord Maroc-Espagnol du 27 avril 1956, proclamant la fin du régime du protectorat, reconnaît l'indépendance du Maroc sur la base de son unité nationale et son intégrité territoriale. Dès lors, le gouvernement marocain a entamé de laborieuses négociations avec l'Espagne, en vue de parvenir à une mise en application intégrale du contenu de cet accord et de récupérer ainsi les territoires qui restaient à libérer du joug colonial.

Dans son discours prononcé à la conférence des chefs d'Etat des pays non-alignés, tenue à Belgrade en septembre 1961 sa Majesté le Roi a réaffirmé nos revendications en disant :

« C'est ainsi qu'au Maroc, les colonialistes espagnols continuent d'occuper des régions entières au sud de notre territoire : Seguia El Hamra, Ifni, Rio de Oro et maintiennent des enclaves et des bases dans le nord, à Ceuta et Melilia ».

Malgré le désir du gouvernement marocain de liquider ce contentieux qui date d'une époque révolue, le gouvernement espagnol a systématiquement opposé à cette attitude de bonne volonté un refus obstiné.

L'Espagne, d'une part, prétend perpétuer sa présence coloniale sur des territoires proprement marocains et d'autre part revendique devant les instances internationales le retour de Gibraltar, dont le cas est en tous points, identique à celui de ces présides,

3) Cette situation ne laisse au gouvernement marocain d'autre choix que le recours à l'Organisation des Nations Unies, garant de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de tous les Etats.

L'examen de la situation des enclaves coloniales espagnoles sur la côte nord du Maroc tombe bien sous la compétence du Comité spécial pour la décolonisation, conformément au mandat qui lui est confié par l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment par sa résolution 1654 (XVI) du 27 novembre 1961, portant création du comité.

4) Je prie donc le Comité spécial, sur instructions de mon gouvernement, de bien vouloir porter les enclaves susmentionnées sur la liste des territoires non autonomes, pour que leur situation coloniale soit examinée par le Comité Spécial, à la lumière de la résolution 1514 (XV) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1960, l'application à l'égard de ces enclaves de la déclaration sur la décolonisation contenue dans la résolution 1514 susmentionnée, revient à les restituer à l'Etat marocain par l'autorité d'occupation.

Je vous demande de bien vouloir inclure cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité spécial et permettre à ma délégation de participer à l'examen de la question, en vue de présenter au Comité son point de vue détaillée à cet égard.

Je vous prie enfin de faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel du Comité spécial ».

Radio France : « les canonnières espagnoles »

« Radio France » a diffusé le commentaire suivant d'Edouard Sablier sur l'envoi d'une force navale espagnole à Sebta et Melilia:

« Il est rare à notre époque, d'envisager sérieusement l'emploi de canonnières pour régler un litige colonial.

« Pourtant, il y a quelques heures, une force navale qui ne comprenait pas seulement des canonnières, appareillait pour une mission de ce genre. Il s'agit de l'escadre que le gouvernement espagnol vient d'envoyer vers les côtes marocaines pour renforcer les défenses de Ceuta et Melilia. Ceuta, Melilia, ce sont les «présides », c'est-à-dire les dernières enclaves espagnoles en terre marocaine. Le Maroc, qui les a toujours considérés comme partie intégrante de son sol national, a déposé aux Nations Unies une requête pour la reconnaissance de sa souveraineté sur ces deux territoires. La réponse de l'Espagne a été immédiate et catégorique: pour le régime franquiste, aucune contestation n'est permise. Ceuta et Melilia, c'est l'Espagne. Et le gouvernement de Madrid a fait savoir qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour défendre les « présides ». Du coup, le contentieux entre l'Espagne

et le Maroc prend une tournure dramatique déjà, depuis plusieurs mois, le Sahara occidental, occupé par l'Espagne, est revendiqué par le Maroc qui rappelle que ce territoire n'était pas en déshérence lors de la conquête espagnole et que la souveraineté chérifienne s'y était toujours exercée jusque-là.

L'Espagne a finalement accepté d'attendre l'avis de la Cour Internationale de Justice saisie par Rabat. Dès lors, une question se pose, pourquoi avoir accepté le principe de la décolonisation pour le Sahara, alors que pour conserver les deux autres, un vaste déploiement militaire est entrepris ? La réponse met en lumière tout le mécanisme de la hiérarchie franquiste.

L'affaire du Sahara avait coïncidé avec la maladie qui avait conduit à l'hospitalisation du Général Franco. C'est en exerçant les pouvoirs qui lui étaient confiés par intérim que le Prince Juan Carlos avait accepté de négocier avec le Maroc, Mais dès son rétablissement, le Général Franco avait durci l'attitude espagnole, et c'est lui encore qui, dans l'affaire des « présides », oppose une fin de non-recevoir. Du coup, pour l'Espagne, les problèmes de la décolonisation se confondent avec ceux de son évolution intérieure. Tout se passe comme si ce vieux Caudillo, affaibli par l'âge et par la maladie, est manœuvré par un entourage décidé à maintenir ses avantages contre tout venant. Et les demandes de tout venant, ce sont autant les désirs de réformes à l'intérieur que les aspirations à l'indépendance à l'extérieur, cette conjoncture est dangereuse pour le régime. Voyez-vous. ce ne serait pas la première fois que l'engrenage de la décolonisation menacerait l'équilibre d'un régime en Europe. Le Portugal en a fourni l'exemple le plus récent».

La Pravda : « Défi espagnol aux peuples africains »

A la suite de la dernière provocation des autorités de Madrid, qui s'est manifestée par l'envoi d'unités armées à Sebta et Melilia, la « PRAVIDA » écrit:

« L'Espagne a envoyé des navires de guerre avec « marines », chars et autre matériel militaire à Sebta et Melilia, villes-forteresse que Madrid détient sur le littoral méditerranéen du Maroc.

« Cette démonstration de force n'est pas un acte isolé, mais un maillon du conflit, devenant de plus en plus aigu, entre les pays africains et l'Espagne qui occupe toujours, en tant que possessions coloniales, de vastes territoires en Afrique qu'on appelle le Sahara occidental. Bien que Sebta et Melilia soient loin du Sahara, le renforcement par Madrid de la puissance militaire sur les frontières du Maroc, sur la terre africaine, est directement lié au problème de la liquidation des dernières colonies espagnoles en Afrique occidentale.

Jusqu'à ces temps derniers, les autorités coloniales de Madrid s'intéressaient peu à leur possession où il n'y a pas de rivières, ni de montagnes, ni de forêts et dont la population compte quelque 60.000 personnes. Mais dès qu'on avait appris que le Sahara occidental possède de richissimes réserves de phosphates à Bou Craâ, 3,3 milliards de tonnes et des gisements de minerai de fer, l'intérêt de Madrid pour cette colonie s'est aiguë, à mesure que des entreprises minières entrent en service et élargissent la

production de phosphates, la volonté de l'Espagne de consolider ici sa domination, se renforce.

Dès 1966, l'ONU a appelé à maintes reprises l'Espagne à organiser un référendum au Sahara occidental pour que sa population puisse profiter de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance « sur la base de consultations avec la Mauritanie et le Maroc... L'Organisation de l'Unité africaine s'est adressée plus d'une fois à l'Espagne en exigeant qu'elle libère ces territoires.

« L'Espagne ne cesse d'augmenter le contingent de ses troupes au Sahara occidental. Selon la presse, le rapport entre la population locale et les effectifs étrangers y est aujourd'hui de 1 à 2. Le pays vit en fait toujours à l'état d'exception. La lutte libératrice contre les occupants s'élargit ici d'un jour à l'autre.

Dans ce contexte, l'envoi de troupes à Sebta et à Melilia ne signifie pas seulement le refus de tenir compte de l'esprit du temps, c'est aussi un défi aux peuples africains qui sont fermement résolus à chasser définitivement les colonialistes de leur continent ».

Le Monde : « Gibraltar et Ceuta »

« L'Espagne revendique à bon droit sa souveraineté sur Gibraltar C'est également à bon droit que le Maroc revendique les présides » de Sebta et de Melilia. Cette comparaison est un des éléments fondamentaux, du point de vue de Rabat, dans son différend territorial avec Madrid. La lettre par laquelle le Maroc a demandé, le 30 janvier dernier, l'inscription à l'ordre du jour du Comité de décolonisation de l'ONU de la question des « présides » affirme

que Sebta, et Melilia (présides majeurs), ainsi que les rochers de Velez et d'Al Huceima, et les Iles Jaafarines (présides mineurs) «constituent des enclaves à l'intérieur du territoire marocain » et que leur situation, du point de vue historique, politique et juridique, est identique à celle de Gibraltar ».

« Les analogies sont tellement ancrées dans les esprits que le quotidien de l'Union Socialiste des Forces Populaires, « Al Moharrir », préconisait dernièrement des mesures de blocus autour de Sebta et de Melilia, semblables à celles que les Espagnols appliquent autour de Gibraltar. qui est pratiquement coupé du reste de l'Espagne.

« Ces analogies – ajoute « Le Monde » – ont surtout été mises en relief dans un ouvrage récent d'un professeur à la faculté des sciences juridiques de Rabat, M. Rachid Lazrak, sur « Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne » (thèse de doctorat qui a valu à son auteur la mention « très bien » à l'université de Droit de Paris). Dans la préface, le professeur Paul Reuter, juriste éminent de cette université, accompagne ses éloges de cet avis : « même sur sa frontière du Maroc, le Maroc a trouvé d'anciens établissements qui, en dépit de leur petitesse, apparaissent comme une survivance qui se justifie difficilement dans le cadre d'un Maroc moderne et reconstitué ». La thèse traite de la zone de Tarfaya et de l'enclave d'Ifni rétrocédées au Maroc, la première en 1958, la seconde en 1969), du Sahara espagnol revendiqué par Rabat et des « présides ». L'intérêt en est accru par le fait que M. Lazrak était membre de la délégation qui a obtenu de l'ONU que la Cour Internationale de

justice de La Haye soit saisie du dossier du Sahara et donne un avis consultatif.

« Les développements de la thèse de M. Lazrak consacrée aux présides suivent pour l'essentiel le schéma suivant :

1) Les titres historiques et juridiques invoqués par Madrid sont des plus discutables. M. Lazrak fait appel à l'autorité des auteurs qui, en droit international, écartent la « prescription acquisitive » selon laquelle une occupation pacifique non interrompue constituerait un titre de souveraineté. Ce genre de prescription ne créerait aucune contestation dans le cas d'un territoire qui aurait été sans maître. Or, il ne saurait en être ainsi pour les présides. L'Etat dépossédé a protesté et les tribus marocaines voisines des places de Sebta et de Melilia ont combattu naguère les Espagnols. Le conflit qui opposa le Maroc et l'Espagne en 1859 et en 1860 en est un exemple parmi d'autres. Quant aux titres juridiques, leur portée est amoindrie, car ils ont été violés par les Espagnols. Ainsi en fut-il de la convention du 4 août 1859 et du traité de Tétouan du 26 avril 1860, signés par le Maroc et l'Espagne. Ils ont créé des « terrains neutres » reconnus comme « marocains », autour de Melilia et de Sebta, terrains qui ont fait l'objet d'une « annexion injustifiée de la part des Espagnols », les protestations françaises ayant, en l'occurrence, rejoint celles du makhzen (gouvernement du Sultan).

2) Les arguments espagnols en faveur de Gibraltar peuvent être repris par le Maroc en faveur de la rétrocession des présides. L'Espagne met en cause les empiètements anglais sur la « zone

neutre » de Gibraltar et considère qu'ils violent le traité d'Utrecht. Le Maroc fait de même à l'égard des conventions relatives au « terrain neutre » jouxtant les présides majeurs. Madrid argue du fait que la conquête anglaise de Gibraltar a toujours été combattue par les Espagnols. L'argument (on l'a vu) vaut également pour Rabat à propos des présides. En fonction de données politiques ou économiques, il y a eu, historiquement, plusieurs offres plus ou moins explicites de restitution de Gibraltar à l'Espagne, ce qui, selon les Espagnols, confirme bien que tes dirigeants de Londres ne me considèrent pas Gibraltar comme une terre britannique inaliénable. De même, après le siège de Sebta (1700-1726), le Roi Charles III d'Espagne a posé publiquement la question de savoir s'il convenait de conserver les places espagnoles d'Afrique en raison de leur coût élevé et de leur « avenir douteux ». En 1821, les Cortes autorisaient la rétrocession au Maroc des présides. Divers événements stoppèrent les pourparlers. Mais le vote des Cortes indique bien que Madrid a considéré les présides « comme un moyen d'échange plutôt que comme une partie du territoire national ». Les Espagnols estiment que Gibraltar, base militaire enclavée dans leur territoire, représente un danger pour leur pays – surtout en temps guerre. Les Marocains peuvent tenir un raisonnement analogue à propos de Sebta et de Melilia, dominés par l'appareil militaire. Madrid dénonce la « situation anachronique » de Gibraltar acquis par la Grande-Bretagne par la force des armes. Au regard de Rabat, la situation des présides vis-à-vis le l'Espagne n'est pas différente.

3) Le droit à la décolonisation doit prévaloir – l'argumentation espagnole doit être appréciée à la lumière du système juridique

nouveau que constitue le droit à la décolonisation. Ce droit trouve son fondement dans la résolution 1514 adoptée le 14 décembre 1960 par l'ONU. Sous le nom de « déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays, et aux peuples coloniaux ». Elle proclame « incompatible avec les buts et principes de la charte des Nations Unies (...) toute tentative visant à détruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays ». L'Espagne s'en prévaut pour justifier ses revendications sur Gibraltar. Le Maroc invoque ce texte pour revendiquer, les présides. Il vient de le faire au moment où s'affirme l'indépendance des territoires portugais d'Afrique, comme s'il ne voulait pas être un des derniers pays de ce continent à tolérer sur son territoire des enclaves « coloniales », près de vingt ans après son accession à l'indépendance. Cette démarche a rallié, comme il était prévisible, l'adhésion des partis de l'opposition, qui s'étaient montrés soucieux de voir poser simultanément à Madrid l'ensemble des revendications territoriales marocaines pas seulement celles concernant le Sahara ».

**Les étapes franchies
au début de 1975
sur le plan diplomatique**

Discours du Dr. Ahmed Laraki au Conseil Ministériel de l'OUA

Voici le texte du discours prononcé le 15 février 1975 à la séance plénière du conseil des ministres de l'organisation de l'unité Africaine par le Dr Ahmed Laraki, ministre d'état chargé des Affaires Etrangères :

« Monsieur le Président,

« Je saisis cette occasion pour attirer l'attention de notre honorable conseil sur le fait que l'Espagne continue d'occuper de vastes territoires de mon pays, auxquelles l'organisation des Nations Unies et l'organisation de l'Unité Africaine ont consacré de nombreuses résolutions.

Face aux manœuvres dilatoires de l'Espagne, le Maroc, a toujours gardé l'espoir de voir la puissance administrante revenir à une juste appréciation des choses en vue d'un règlement négocié de ce problème.

Sur son flanc sud, la région du Sahara fait maintenant l'objet de la résolution 3992 (XXIX) de l'assemblée générale des Nations Unies qui a décidé de soumettre la question à l'avis de la Cour internationale de Justice à la demande conjointe du Maroc et de la Mauritanie.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour renouveler, au nom de mon gouvernement, mes remerciements à tous les pays africains frères qui nous ont apporté leur soutien en votant pour

l'adoption de cette résolution, le comportement de l'Espagne durant la dernière décennie tournant le dos à toute préparation d'un véritable processus de décolonisation comme l'a souligné le secrétaire général administratif dans son rapport à la 24ème session de notre conseil.

« Monsieur le président,

Lors de la 24ème session du comité de coordination pour la libération de l'Afrique tenue à Dar Es-Salam en janvier dernier, la déclaration de mon gouvernement a introduit la question de l'occupation par l'Espagne de certaines parties du territoire marocain sur le flanc nord du pays à savoir : les villes de Sebta et Melilia, l'îlot d'Alhuceima, de Velez et les Iles Jaafarines. La délégation a fait part au comité de la résolution du gouvernement de Sa Majesté le Roi de liquider l'ensemble de son contentieux colonial avec l'Espagne.

Le Comité de libération a noté avec satisfaction la détermination marocaine et il ne fait aucun doute que le moment venu notre conseil manifesterà sa solidarité agissante avec les droits légitimes du Maroc.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement de Sa Majesté le Roi, le 30 janvier 1975, a saisi officiellement le Président du comité des 24 de la question des villes marocaines de Sebta. Melilia et des îlots d'Alhuceima et de Velez et des Iles Jaafarines.

La lettre adressée par le gouvernement marocain au Président du Comité des 24 attire l'attention du Comité sur la situation qui

caractérise certaines parties du territoire marocain soumises encore à l'occupation coloniale.

Pour parler plus particulièrement des enclaves septentrionales, je voudrais signaler à l'honorable conseil que l'accord, maroco-espagnol du 27 avril 1956, proclamant la fin du régime du protectorat, reconnaît l'indépendance du Maroc sur la base de son unité nationale et son intégrité territoriale.

Depuis 1956 à nos jours, le gouvernement marocain a entamé de laborieuses négociations avec l'Espagne en vue de parvenir à une mise en application du contenu de cet accord et de récupérer ainsi les territoires qui restaient à libérer du joug colonial.

Et pour se limiter à un seul exemple, qui illustre l'ancienneté et la permanence des revendications marocaines au sujet de ses territoires, il me suffit de rappeler ici que S.M. le Roi Hassan II, dans le discours prononcé à la conférence des Chefs d'Etat des pays non-alignés tenue à Belgrade en septembre 1961, avait réaffirmé ces revendications en déclarant notamment :

«C'est ainsi, qu'au Maroc, les colonialistes espagnols continuent d'occuper des régions entières au Sud de notre territoire et maintiennent des enclaves et des bases dans le nord à Sebta et Melilia.»

Si Tarfaya et Ifni nous furent restitués respectivement en 1958 et 1969, après des luttes armées et de longues négociations, le gouvernement espagnol, en dépit du désir maintes fois réitéré du Maroc de parvenir à un règlement pacifique d'un contentieux

datant d'une époque révolue, le gouvernement de Madrid a systématiquement opposé à l'attitude marocaine de bonne volonté un refus pour le moins que l'on puisse dire obstiné.

L'histoire montre comment les lois du Maroc, des siècles durant, ont défendu sans répit, soit par des luttes acharnées, soit par la diplomatie, les côtes marocaines de l'atlantique et de la Méditerranée contre les invasions étrangères, notamment portugaises et espagnoles qui voulaient s'assurer des assises pour leur pénétration en Afrique.

Prise d'abord par les Portugais, Sebta est passée aux mains des Espagnols. Melilia, après avoir connu l'occupation espagnole, a subi en 1810, celle de l'Angleterre et resta par la suite aux mains des Espagnols.

C'est également au cours de ces temps d'intense expansion coloniale et de course effrénée aux bases et aux places maritimes privilégiées, que fut occupé, dans les mêmes conditions que les régions de la côte nord du Maroc, le rocher de Gibraltar par l'Angleterre.

En 1847, les Français, pour consolider leur conquête de l'Algérie, étaient sur le point d'envahir les Iles Jaafarines mais ils furent pris de vitesse par l'Espagne qui s'empessa d'occuper pour la première fois ces îles pour protéger ses établissements coloniaux de Sebta et de Melilia.

Depuis l'occupation de ces territoires sur les rivages méditerranéens, le Maroc n'a jamais admis le fait accompli et

inlassablement a toujours entrepris des opérations militaires pour les récupérer:

Des expéditions armées répétées ont été lancées pour reprendre ces villes et ces îlots des mains des différents colonialistes qui les ont occupés. Citons-en certaines opérations saillantes : le Roi Moulay Ismaïl assiégea en 1693 la ville de Sebta. Ce blocus, devait durer 27 ans. La ville était sur le point de se rendre lorsque des navires espagnols attendus, chargés de vivres et de munitions, arrivèrent, à point nommé pour sauver les assiégés. Les Rois Moulay Abdallah et Moulay Yazid entreprirent, en 1732 et 1790, des opérations analogues devant les portes de Sebta. Par deux fois le Roi, Moulay Ismaïl, en 1668 et 1694, était sur le point de reprendre Melilia. Les Espagnols subirent dans cette même ville en 1774 un siège entrepris par le Roi Moulay Mohamed Ben Abdallah.

Sans l'énergie et la vigilance soutenue des rois marocains, Tétouan, occupée momentanément en 1860 par les Espagnols, serait demeurée également une enclave coloniale.

Du temps même du régime du protectorat, les tentatives marocaines de reprendre ces villes et ces îlots du nord du pays ont été encore multipliées et acharnées, Devant Mélilia, notamment en juillet 1921, les Espagnols ont subi une sanglante défaite infligée par les résistants rifains. Ils n'ont pu demeurer dans cette ville que grâce aux renforts français venus à leurs secours.

« Monsieur le Président,

Nul doute que Sebta, Melilia, les îlots d'Alhuceima et de Velez

et les Iles Jaafarines, dernières enclaves coloniales sur la côte méditerranéenne du Maroc ne doivent plus figurer sur la carte de notre continent, leur maintien constituant un danger permanent pour la sécurité de l'Afrique tout entière et une grave menace pour la paix internationale

Le Maroc, qui a toujours apporté son appui total aux mouvements de libération, et qui a pris une part active à toutes les initiatives de notre organisation pour affranchir complètement notre continent du joug colonial, est confiant, quant au plein soutien de tous les pays africains frères dans la lutte qu'il mène sous la conduite éclairée de Sa majesté Hassan II pour la restauration de son intégrité territoriale ».

A la suite du discours prononcé le samedi 15 février 1975 par le Dr Ahmed Laraki, au Conseil ministériel de l'OUA et dans lequel le ministre a évoqué la question de Sebta, Melilia, les îlots d'Al Hoceima, de Velez et des Iles Jaafarines et souligné la détermination du Maroc de les récupérer, vingt cinq chefs de délégation ont tenu à prendre la parole pour apporter un appui total et inconditionnel à notre pays. C'est dire l'intérêt que porte l'OUA, organisation de l'Afrique libre et combattante à notre cause juste.

Cet intérêt se présente également dans l'unanimité qui a caractérisé et sanctionné le vote de la résolution de soutien et de solidarité au Maroc. En effet, cet intérêt particulier qu'attache chaque pays africain indépendant, au sein de l'OUA à la décolonisation de nos territoires au Nord et au Sud, occupés par l'Espagne revêt une signification particulière. En faisant de la cause marocaine sa

propre cause, l'Afrique libre à lancé un avertissement solennel à l'occupant. Celui-ci doit en envisager toutes les conséquences au cas où il persiste dans son attitude « illogique et surprenante » comme l'a déclaré le délégué libyen.

A la suite du discours prononcé par le Dr Ahmed Laraki, vingt-cinq chefs de délégations ont donc pris la parole pour apporter un appui total et inconditionnel à notre pays dans ses efforts déployés pour le recouvrement de ses territoires encore sous domination espagnole.

C'est ainsi que le délégué du Nigéria a déclaré : « L'ironie du sort veut que l'Espagne, qui lutte pour recouvrer Gibraltar, occupe des territoires dans un «pays souverain de notre continent africain qu'est le Maroc ».

« Nous avons le devoir, a-t-il ajouté, de soutenir ce pays frère pour parachever son indépendance et recouvrer ses territoires ».

Le représentant du Niger a, de son côté, déclaré que l'année 1975 étant considérée par l'Afrique comme une année de la décolonisation, nous apportons notre appui sans réserves au Maroc pour réaliser son intégrité territoriale.

Quant au délégué du Sénégal, il a mis l'accent sur les revendications justes et fondées du Maroc en rappelant que la géographie, comme l'histoire, donnent raison au Maroc et a exprimé l'appui total du Sénégal à Notre pays dans ses revendications légitimes.

« Nous tenons, a ajouté le délégué du Sénégal, à déclarer notre plein soutien au Maroc pour libérer ses territoires occupés par l'Espagne. »

Pour sa part, le délégué mauritanien a accueilli avec grand intérêt la déclaration du Dr Laraki et a déclaré que sa délégation apporte un appui sans réserve au Maroc frère pour recouvrer ses territoires encore sous domination espagnole.

Il a demandé au Conseil de nous soutenir dans notre juste cause.

Le délégué algérien, pour ce qui le concerne, a déclaré notamment :

« Il s'agit là d'un problème fondamental de décolonisation. Il relève d'une position de principe et d'une solidarité entre les peuples marocain et algérien fondée sur des liens historiques, géographiques et culturels.

« Cette solidarité n'a cessé de s'affermir dans la volonté d'agir de concert pour hâter la décolonisation d'une partie de l'Afrique du Nord. Je confirme l'appui total du peuple algérien au peuple frère du Maroc pour la libération de ses enclaves, situées en territoire marocain ».

Le délégué libyen, pour sa part, a dégagé l'importance du problème qui, a-t-il dit, doit retenir toute l'attention du Conseil et, après avoir rappelé que son pays a déjà effectué les démarches nécessaires auprès de l'Espagne, a réaffirmé l'appui de la Libye aux revendications marocaines, qualifiant l'attitude de l'Espagne d'illogique et surprenante.

Le représentant de Haute-Volta, quant à lui, a renouvelé l'appui de son pays au Maroc pour la libération de ses territoires sous domination espagnole.

Le délégué du Zaïre a, lui aussi, apporté le soutien de son pays aux préoccupations marocaines et suggéré au Conseil des Ministres d'adopter une résolution sur cette question.

Le chef de la délégation éthiopienne a fait remarquer que l'Afrique, engagée dans la lutte de libération du continent, se doit d'apporter son appui à la décolonisation de ces enclaves et a assuré le Maroc du soutien total de l'Éthiopie.

Le délégué de Sierra-Léone a souligné que le peuple de Sierra Léone se range aux côtés du Maroc dans la lutte pour recouvrer son intégrité territoriale.

Le chef de la délégation gabonaise s'est déclaré bouleverser par la situation prévalant dans les parties septentrionales du Maroc encore sous domination coloniale et a exprimé le soutien total et inconditionnel du Gabon aux droits inaliénables du Maroc et celui, a-t-il ajouté, du Président Al Hadj Omar Bongo qui, a-t-il souligné, est un grand ami de SM Hassan II.

Le président de la délégation du Cameroun a réaffirmé son attachement à la libération des territoires africains de Sebta, Melilia, les îlots et les îles du nord marocain et a assuré le Maroc de l'entier soutien de son pays.

Pour le représentant du Losotho, il s'agit en fait d'un problème réel et tant que l'Espagne aura une prise sur le Maroc, la sécurité,

non seulement du Maroc mais aussi celle de toute l'Afrique, sera menacée.

Le président de la délégation du Soudan, après avoir soutenu les revendications marocaines, a suggéré que le discours du Dr Laraki soit considéré comme document de la conférence.

Le délégué du Libéria s'est solidarisé avec le Maroc dans sa lutte pour la récupération de ses territoires occupés et a assuré que le peuple du Libéria sera aux côtés du Maroc dans cette affaire jusqu'à ce que l'Espagne entende la voix de la raison.

Le délégué de la Côte d'Ivoire, après avoir précisé qu'il s'agit là d'un problème de décolonisation, a apporté le soutien de son pays à la cause marocaine et a proposé que le Conseil adopte une résolution sur la question.

Intervenant à son tour, le représentant du Ghana s'est déclaré solidaire totalement avec les revendications marocaines et s'est prononcé pour la libération de ces enclaves.

Quant au chef de la délégation du Swaziland, il a mis l'accent sur les liens fraternels unissant son pays au Maroc, en dépit des distances géographiques, et a souhaité que ce dernier recouvre ses droits.

Le représentant de l'Ouganda a joint la voix de son pays à celle des orateurs qui l'ont précédé et a fait remarquer que tant qu'un pouce du territoire marocain sera occupé, nous pouvons considérer que l'indépendance de l'Afrique est, incomplète.

Pour le président de la délégation de Guinée, il ne s'agit pas là d'un problème uniquement marocain, mais bien au contraire, d'un problème africain.

Le représentant de la Zambie a déclaré que son pays s'engage fermement aux côtés du Maroc en vue de parfaire son indépendance et réaliser son intégrité territoriale.

Le représentant du Kenya, après avoir exprimé la solidarité de son pays à la cause marocaine, a ajouté : que l'OUA s'est assigné un objectif principal, celui de la libération de tout le continent africain, libération qui ne sera totale que lorsque le Maroc aura récupéré, ses territoires encore sous domination espagnole.

Au terme des interventions, le Dr Laraki a pris la parole à nouveau pour remercier le conseil pour le soutien qu'il a manifesté à la cause marocaine et a, à cet effet, prononcé l'allocution suivante: « Je serai bref, mais je voudrais néanmoins à ce stade du débat faire part de ma profonde émotion devant le soutien apporté par les délégations des pays frères africains pour la lutte que mène mon pays pour parachever son unité nationale et son intégrité territoriale. Nous avons remporté assez de succès durant la dernière décennie pour libérer notre continent du joug colonial. Le mérite de ces succès revient à la foi et la persévérance, à la détermination inébranlable de notre organisation qui s'est fixée comme objet la libération totale de l'Afrique».

« Laissez-moi vous dire que la solidarité que vous m'avez tous exprimée pour la libération des enclaves coloniales restera pour ma délégation et pour le Maroc tout entier un motif légitime de satisfaction et de fierté ». Je vous remercie, Monsieur le Président.

Les Ministres Arabes de l'information appuient le Maroc

Les ministres arabes de l'information, réunis au siège de la Ligue arabe au Caire, ont clôturé dimanche 16-2-75 leurs travaux par une série de résolutions proclamant notamment leur « appui au Maroc dans sa lutte actuelle pour la libération de ses territoires occupés par l'Espagne dont ceux de Sebta, et Melilia ainsi que plusieurs autres îles situées au large des côtes Marocaines ».

Ainsi, à 24 heures d'intervalle, le monde arabe et africain dans un bel élan de solidarité fraternelle, nous ont assuré de leur soutien total et sans réserve. C'est pour le Maroc tout entier un motif légitime de satisfaction et de fierté.

Protestation du Maroc contre la création d'un parti fantôme au Sahara.

A la suite des manœuvres utilisées par l'Espagne pour altérer les données réelles existant actuellement au Sahara marocain spolié, manœuvres qui ont consisté à créer – par les soins des autorités espagnoles – un prétendu parti politique sahraoui, le représentant permanent du Maroc à l'ONU, M. Driss Slaoui, a remis la lettre de protestation suivante au président du « Comité des 24 » (Comité de décolonisation) :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur une décision récemment prise par les autorités espagnoles au Sahara occidental, qui constitue une atteinte sérieuse aux efforts des Nations Unies,

destinée à hâter le processus de la décolonisation effective de ce territoire.

« Il s'agit de la création le 16 février 1975, par les autorités espagnoles, d'un prétendu parti politique – « Union nationale sahraouie » – qui exclut la reconnaissance de toute autre formation politique et dont l'orientation est entièrement inspirée par l'Espagne.

« Le gouvernement marocain élève la plus ferme protestation contre cette action unilatérale du gouvernement espagnol, qui vise à mettre les Nations Unies et les parties concernées devant le fait accompli en ignorant complètement les dispositions de la résolution 3292 (XXIX) du 13 décembre 1974, lesquelles impliquent précisément qu'il appartient exclusivement à l'assemblée générale de déterminer au vu de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice, les conditions de la décolonisation au Sahara occidental.

« Ceci étant, je vous serais reconnaissant de bien vouloir attirer l'attention des membres du Comité des 24 sur cette action unilatérale de la, puissance administrante, entreprise au mépris de ses obligations à l'égard de l'ONU et des parties concernées,

« Je vous saurais également gré de bien vouloir demander au gouvernement espagnol les explications qui s'imposent quant à cette action unilatérale de sa part et de l'inviter à se conformer strictement aux dispositions de la résolution sous-mentionnée, en s'abstenant de prendre toute action de nature à altérer les données actuelles de la situation dans le territoire.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération ».

Sommaire

Avant - propos

Portaits historiques

Date inoubliables

La lutte du trône alaouite pour la libération des territoires marocains spoliés

Conférence de presse du souverain sur le sahara marocain

Le parachèvement de notre intégrité territoriale : succès de la position marocaine devant les instances internationales

Provinces du sud : promotion et libération

Soutien de pays frères et amis

La presse internationale : témoignages

Les étapes franchies au début de 1975 sur le plan diplomatique

A l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte,
Le Ministère de la Communication publie la Série
« **les Carnets du Sahara** » dont les 20 premiers numéros
se présentent comme suit :

1. معركة تحرير الصحراء المغربية - 1974
2. من أجل تحرير أراضينا المغتصبة: الصحراء، سبتة، مليلية والجزر الجعفرية - 1975
3. Pour la libération de nos territoires
spoliés: Sahara, Sebta, Mellilia, les Iles Jaffarrines
4. Sahara Marocain : 20 questions pour comprendre - 2015
5. وثائق الجلسة الاستثنائية للجماعة الصحراوية - 1976
6. The Legitimate decolonization of atlantic western sahara and the plots of
algerian rulers aiming at hegemony in north Africa -1977
7. ملف خاص حول المسيرة الخضراء ... مجلة «دعوة الحق» 1975 - 1976
8. المغرب والصحراء المغربية - 1982
9. الصحراء المغربية والمشروعية - 1985
10. Le Sahara Marocain et la légitimité
11. El Sahara Marroqui y la legitimidad
12. الذكرى العاشرة للمسيرة الخضراء - 1985
13. Dixième anniversaire de la Marche Verte
14. Tenth Anniversary of the Green March
15. الصحراء: الجوانب التاريخية والقانونية والاقتصادية
16. Sahara: Aspects historiques, juridiques et Economiques
17. Sahara: Historical, Legal and Economic Aspects
18. المبعدون من الصحراء أيام الحكم الاستعماري - 1999
Les refoulés du Sahara à l'époque de la colonisation
19. مبادرة الحكم الذاتي في الصحراء المغربية - 2007
L'initiative marocaine pour la négociation d'un statut
d'autonomie de la région du Sahara

Série « Les Carnets du Sahara»
Publication du Ministère de la Communication
à l'occasion du 40ème Anniversaire de la Marche Verte
Novembre 2015

- Publications du Ministère de la Communication
- DEPOT LEGAL: 2015MO3529
- ISBN : 978-9954-458-75-4
- Année: 2015
- Av. Allal El Fassi, Madinate Al Irfane, Rabat
- www.mincom.gov.ma

